

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 23 FEVRIER 2016

L'an deux mil seize, le 23 février à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Domino à Saint Maurice sur Moselle, en séance publique sous la présidence de M. Stéphane TRAMZAL, Président.

Date convocation : 16.02.2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 24

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Eric COLLE, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

Mme Savine CUENOT excusée, donne pouvoir à M Jean François VIRY
M Michel PETITJEAN excusé, donne pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS

Secrétaire de séance : M Dominique PEDUZZI

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT

VŒUX ET MOTIONS (9-4)

DEL. N°01/2016 MOTION SAUVEGARDE MATERNITE REMIREMONT

Le Président expose les éléments suivants :

Les services de l'Agence Régionale de Santé ont l'intention de fermer la maternité de Remiremont et de regrouper les services sur l'hôpital public d'Epinal.

De telles menaces ont été confirmées par la ministre de la santé suite à l'intervention du député François Vannson. Une décision ministérielle qui irait à l'encontre même du discours prononcé à Vesoul par le

Président de la République François Hollande qui promettait de maintenir la présence hospitalière en milieu rural.

Face aux menaces qui planent sur l'avenir de la Maternité du Centre Hospitalier de Remiremont, qui suscitent des inquiétudes extrêmement vives quant à l'avenir de l'offre de soins pour nos concitoyens.

Considérant l'enjeu vital pour la population de notre territoire que représente le Maintien d'une maternité dans le bassin de vie,

Considérant que le renvoi des accouchements vers l'Hôpital d'Epinal aurait pour conséquence un allongement excessif des temps d'accès au service public de santé, susceptibles de mettre en danger la santé des mères et des enfants,

Considérant l'importance de ce service pour la vie économique du territoire,

Les élus de la Communauté de Communes souhaitent unanimement manifester leur soutien plein et entier à ce service public.

Ils réaffirment la nécessité du maintien d'un service de proximité, indispensable à la vie de l'ensemble des administrés de ce bassin de vie et d'une offre de soin de qualité.

Ils demandent aussi que des engagements de maintien des services publics sur le territoire soient pris et qu'en conséquence, le Centre Hospitalier de Remiremont soit assuré dans son devenir, l'ensemble de ses services maintenus et ses projets de développement soutenus.

Ils souhaitent enfin que toute réflexion portant sur la réforme des services publics locaux et le rôle de l'Etat en milieu rural ne soit pas développée au sein des seuls services de l'Etat mais faire l'objet d'une réflexion commune avec l'ensemble des élus du territoire.

Comment peut-on penser à allonger la durée de trajet pour la population de nos vallées dont les localités les plus éloignées se trouvent à plus de 35 km de la maternité de Remiremont.

Cette maternité assure une moyenne d'acte nettement supérieure à la maternité publique d'Epinal (3.6 fois supérieure à Remiremont, il y a 1.5 fois plus d'accouchements à Remiremont 805 contre 540) sans compter la chirurgie carcinologique non autorisée pour la maternité publique d'Epinal.

Par ailleurs, la maternité de Remiremont dessert une population touchant la montagne Sud du Département et une partie du territoire de la Haute Saône.

Le Président de la CCCBHV propose aux élus de voter une motion pour la sauvegarde de la maternité de Remiremont.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** ;

SOUHAITE unanimement manifester son soutien plein et entier au service de maternité de Remiremont et à toutes les équipes de l'hôpital ;

REAFFIRME la nécessité du maintien d'un service de proximité, indispensable à la vie de l'ensemble des administrés de ce bassin de vie et d'une offre de soins de qualité ;

DEMANDE la prise en compte, par l'agence régionale de santé, de la notion d'exception géographique de nos territoires de montagne et de temps de parcours entre le lieu de résidence du patient et l'établissement susceptible de l'accueillir ;

AUTORISE le Président à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Stéphane TRAMZAL



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Stéphane TRAMZAL

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 23 FEVRIER 2016

L'an deux mil seize, le 23 février à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Domino à Saint Maurice sur Moselle, en séance publique sous la présidence de M. Stéphane TRAMZAL, Président.

Date convocation : 16.02.2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 24

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Eric COLLE, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

Mme Savine CUENOT excusée, donne pouvoir à M Jean François VIRY
M Michel PETITJEAN excusé, donne pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS

Secrétaire de séance : M Dominique PEDUZZI

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-10) **DEL.N°02/2016 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2312.1 qui prévoit l'organisation obligatoire d'un Débat d'Orientation Budgétaire dans les Communes de plus de 3500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une Commune de plus de 3500 habitants ;

Considérant que ce débat doit avoir lieu dans une période de deux mois précédant l'adoption du Budget Primitif ;

Etant précisé que ce débat n'a aucun caractère décisionnel mais que sa

teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération ;

Monsieur le Président propose d'organiser ce jour le débat d'Orientation Budgétaire qui doit permettre aux membres de l'Assemblée délibérante :

- de discuter sur les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- d'être informés sur l'évolution de la situation financière de la collectivité,
- de se positionner sur la stratégie à adopter en 2016 et dans les années à venir.

Messieurs Jean François VIRY, Etienne COLIN, Alain VINEL présentent le Débat d'Orientation Budgétaire 2016 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité ;

ATTESTE de l'organisation du Débat d'Orientation Budgétaire 2016 de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges à l'occasion de la séance du Conseil Communautaire du 23 février 2016 ;

DIT que le vote du budget primitif de la collectivité interviendra dans un délai maximum de deux mois à compter de cette date ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,
Stéphane TRAMZAL



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

**Le Président,
Stéphane TRAMZAL**

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 09 MARS 2016

L'an deux mil seize, le 09 mars à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Jean Paul SAC au Thillot, en séance publique sous la présidence de M. Jean François VIRY.

Date convocation : 02.03.2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 24

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Eric COLLE, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Mme Savine CUENOT excusée, donne pouvoir à M Jean François VIRY
M François CUNAT excusé, donne pouvoir à M André DEMANGE

Secrétaire de séance : Mme Carine THAUVIN

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT, Mme Karine REY

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE, Election exécutif (5-1) : **DEL N°01/2016 – ELECTION DU PRÉSIDENT**

Monsieur Jean François VIRY procède à l'appel nominal des membres du Conseil Communautaire.

Les fonctions de Président sont assurées par la doyenne d'âge de l'assemblée, Mme Marie Noëlle GIGANT, après avoir donné lecture des articles L.5211-2, L.2122-1 et suivants le code Général des Collectivités Territoriales a invité le Conseil Communautaire à procéder à bulletins secrets et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un Président. Chaque membre, à l'appel de son nom, a remis au Président de séance son bulletin de vote, fermé, écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

ELECTION DU PRESIDENT	
CANDIDAT	
1^{er} tour du scrutin	
Nbre de votants	26
Bulletins blancs ou nuls	-
Contre	2
Nbre de suffrages exprimés	26
Nbre de voix obtenues	24

A obtenu :

- Monsieur Dominique PEDUZZI 24 voix.

Monsieur Dominique PEDUZZI ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Président et immédiatement installé.

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



<p>RENDU EXECUTOIRE PAR LE PRESIDENT</p> <p>compte tenu de la transmission en Préfecture</p> <p>le</p> <p>et de la notification ou publication</p> <p>le</p> <p>Le Président, Dominique PEDUZZI</p>
--

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 09 MARS 2016

L'an deux mil seize, le 09 mars à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Jean Paul SAC au Thillot, en séance publique sous la présidence de M. Jean François VIRY.

Date convocation : 02.03.2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 24

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Eric COLLE, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

Mme Savine CUENOT excusée, donne pouvoir à M Jean François VIRY
M François CUNAT excusé, donne pouvoir à M André DEMANGE

Secrétaire de séance : Mme Carine THAUVIN

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT, Mme Karine REY

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE, Election exécutif (5-1) :
DEL N° 02/2016 – DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Monsieur le Président rappelle que la détermination du nombre de vice-présidents relève de la compétence du conseil communautaire,

En vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire détermine librement le nombre de vice-présidents sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Communautaire.

Ce pourcentage donne pour le Conseil Communautaire un effectif maximum de 7 vice-présidents.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité ;

FIXE à 7 postes le nombre de vice-présidents,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,


Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 09 MARS 2016

L'an deux mil seize, le 09 mars à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Jean Paul SAC au Thillot, en séance publique sous la présidence de M. Jean François VIRY.

Date convocation : 02.03.2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 24

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Eric COLLE, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Mme Savine CUENOT excusée, donne pouvoir à M Jean François VIRY
M François CUNAT excusé, donne pouvoir à M André DEMANGE

Secrétaire de séance : Mme Carine THAUVIN

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT, Mme Karine REY

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE, **DEL. N° 03/2016 – ELECTION DES VICE-PRESIDENTS**

► Considérant la délibération n°02/2016 en date du 09 mars 2016 fixant à 7 le nombre de Vice – Présidents,

Monsieur le Président rappelle que l'élection des Vice – Présidents intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Président. Les Vice – Présidents prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier Vice – Président. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires :

Après un appel de candidatures, il est procédé au déroulement du vote.

ELECTION DU 1^{er} VICE-PRESIDENT	
CANDIDAT	M Jean François VIRY
1^{er} tour du scrutin	
Nbre de votants	26
Bulletins blancs ou nuls	-
Contre	3
Nbre de suffrages exprimés	26
Nbre de voix obtenues	23

A obtenu :

- Monsieur Jean François VIRY..... 23 voix.

- Monsieur Jean François VIRY, candidat au poste de Premier Vice-Président, ayant obtenu 23 voix et la majorité, a été proclamé Premier Vice -Président et immédiatement installé.

ELECTION DU 2^{ème} VICE-PRESIDENT	
CANDIDAT	Mme Marie Claude DUBOIS
1^{er} tour du scrutin	
Nbre de votants	26
Bulletins blancs ou nuls	-
Contre	1
Nbre de suffrages exprimés	26
Nbre de voix obtenues	25

A obtenu :

- Mme Marie Claude DUBOIS..... 25 voix

- Mme Marie Claude DUBOIS candidat au poste de deuxième Vice -Président, ayant obtenu 25 voix et la majorité, a été proclamé 2^{ème} Vice - Président et immédiatement installé.

ELECTION DU 3^{ème} VICE-PRESIDENT	
CANDIDAT	M François CUNAT
1^{er} tour du scrutin	
Nbre de votants	26
Bulletins blancs ou nuls	1
Contre	7
Nbre de suffrages exprimés	26
Nbre de voix obtenues	18

A obtenu :

- Monsieur François CUNAT..... 18 voix

- Monsieur François CUNAT candidat au poste de troisième Vice -Président, ayant obtenu 18 voix et la majorité, a été proclamé 3^{ème} Vice - Président et immédiatement installé.

ELECTION DU 4^{ème} VICE-PRESIDENT	
CANDIDAT	M Alain VINEL
1^{er} tour du scrutin	
Nbre de votants	26
Bulletins blancs ou nuls	-
Contre	2
Nbre de suffrages exprimés	26
Nbre de voix obtenues	24

A obtenu :

- Monsieur Alain VINEL..... 24 voix

- Monsieur Alain VINEL candidat au poste de quatrième Vice -Président, ayant obtenu 24 voix et la majorité, a été proclamé 4^{ème} Vice - Président et immédiatement installé.

ELECTION DU 5^{ème} VICE-PRESIDENT	
CANDIDAT	M Thierry RIGOLLET
1^{er} tour du scrutin	
Nbre de votants	26
Bulletins blancs ou nuls	-
Contre	6
Nbre de suffrages exprimés	26
Nbre de voix obtenues	20

A obtenu :

- Monsieur Thierry RIGOLLET..... 20 voix

- Monsieur Thierry RIGOLLET candidat au poste de cinquième Vice -Président, ayant obtenu 20 voix et la majorité, a été proclamé 5^{ème} Vice - Président et immédiatement installé.

ELECTION DU 6^{ème} VICE-PRESIDENT	
CANDIDAT	M Etienne COLIN
1^{er} tour du scrutin	
Nbre de votants	26
Bulletins blancs ou nuls	-
Contre	10
Nbre de suffrages exprimés	26
Nbre de voix obtenues	16

A obtenu :

- Monsieur Etienne COLIN..... 16 voix
- Monsieur Alain VINEL candidat au poste de sixième Vice - Président, ayant obtenu 16 voix et la majorité, a été proclamé 6^{ème} Vice - Président et immédiatement installé.

ELECTION DU 7^{ème} VICE-PRESIDENT

Reporté au prochain Conseil Communautaire.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,


Dominique PEDUZZI



<p>RENDU EXÉCUTOIRE PAR LE PRESIDENT</p> <p>compte tenu de la transmission en Préfecture</p> <p>le</p> <p>et de la notification ou publication</p> <p>le</p> <p>Le Président, Dominique PEDUZZI</p>
--

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 09 MARS 2016

L'an deux mil seize, le 09 mars à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Jean Paul SAC au Thillot, en séance publique sous la présidence de M. Jean François VIRY.

Date convocation : 02.03.2016

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé : 26

Nombre de conseillers en
exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent
à la séance : 24

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Eric COLLE, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

Mme Savine CUENOT excusée, donne pouvoir à M Jean François VIRY
M François CUNAT excusé, donne pouvoir à M André DEMANGE

Secrétaire de séance : Mme Carine THAUVIN

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT, Mme Karine REY

DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT EN VERTU DES ARTICLES L.5211-9 et 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Vu les articles L.5211-9 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration intercommunale, à donner à Monsieur le Président ou l'ensemble des vice-présidents mis en place, pour les actions relevant de leurs obligations, en plus de ses pouvoirs normaux d'administrateur, des pouvoirs de gestion prévus par l'article L 2122-22 du Code Général des collectivités territoriales, tout en se réservant le droit de rapporter à tout moment la présente décision,

Délègue à Monsieur Dominique PEDUZZI, Président de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges, le pouvoir :

1° de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services et des accords-cadres d'un montant inférieur à 90 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

2° de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;

3° de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes pour lesquels il n'y a pas eu de procès-verbal d'expertise, et jusqu'à concurrence de 2 000 € ;

4° de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;

5° d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

6° de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 20 000 € ;

7° de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

8° d'intenter, au nom de la Communauté de Communes, les actions en justice ou de défendre la Communauté de Communes dans toutes les actions intentées contre elle ;

9° de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires, dans les limites fixées par les contrats d'assurances ;

10° de souscrire une ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100 000 €, sous réserve de l'accord des membres du bureau ;

11° de demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, dans les conditions fixées par le conseil communautaire, l'attribution de subventions.

Il l'invite à examiner s'il convient de l'application de ce texte.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu Monsieur le Président,

Vu les articles L.5211-9 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE que, conformément à l'article L.5211-9 susvisé, ces attributions déléguées au président pourront faire l'objet de sa part d'une subdélégation aux Vice-présidents ;

PREND acte, conformément à l'article L.5211-10 susvisé, que Monsieur le Président rendra compte des travaux de bureau et des attributions exercées par délégation, lors de chaque réunion de l'organe délibérant ;

PREND acte que, les décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre des pouvoirs qui lui sont ainsi délégués feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires.

CONSIDERANT qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communautaire, à donner à Monsieur le Président ou l'ensemble des Vice-Présidents mis en place, pour les actions relevant de leurs obligations, en plus de ses pouvoirs normaux d'administrateur, des pouvoirs de gestion prévus par les articles sus-cités, tout en se réservant le droit de rapporter à tout moment la présente décision ;

DECIDE, à l'unanimité, par délégation prise en application des articles L5211-9 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, de charger Monsieur le Président, pour les actions relevant de ses obligations, pour la durée du mandat, de toutes les attributions susvisées.

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,



Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

PROCES-VERBAL ELECTION 7^{ème} VICE-PRESIDENT

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 mars 2016

L'an deux mille seize, le Vendredi 18 mars à 20 heures 30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « des Ballons des Hautes Vosges », élus par les Conseils Municipaux des Communes membres du groupement se sont réunis à la salle du Conseil Municipal – Mairie -88160 Le Thillot sur convocation adressée par Monsieur Dominique PEDUZZI, Président.

Nombre de membres en exercice : 26

DELEGUES TITULAIRES PRESENTS :

LE THILLOT : MM et Mmes Michel MOUROT, Eric COLLE, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Michel PETTTJEAN, Pierre ROMARY

LE MENIL : M et Mme Jean François VIRY, Savine CUENOT

RAMONCHAMP : MM et Mme François CUNAT, André DEMANGE, Odile MARCHAL

FERDRUPT : /

RUPT-SUR-MOSELLE : MM et Mmes Jean Marc TISSERANT, Didier VINCENT, Jean Claude VALDENAIRE, Brigitte FOPPA,

FRESSE-SUR-MOSELLE : MM et Mme Dominique PEDUZZI, Claude BABEL, Carine THAUVIN

SAINT-MAURICE-SUR-MOSELLE : M Thierry RIGOLLET

BUSSANG : M et Mme Alain VINEL, Pascale SPINNHIRNY

EXCUSES :

Monsieur Etienne COLIN, Excusé

Madame Marie-Claude DUBOIS, excusée pouvoir à M Michel MOUROT

Madame Sylvie HERVE excusée, pouvoir à Mme Brigitte FOPPA

Madame Danièle SCHMERBER excusée, pouvoir à M Thierry RIGOLLET

Monsieur Stéphane TRAMZAL excusé, pouvoir à M Jean Marc TISSERANT

La séance a été ouverte sous la présidence Monsieur Dominique PEDUZZI, qui, après l'appel nominal a déclaré installer Mesdames et Messieurs les membres de la Communauté de Communes dans leurs fonctions.

L'élection du 7^{ème} vice-président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L.2122-7 et suivants du CGCT : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur Dominique PEDUZZI, Président sollicite deux volontaires comme assesseurs : Mme Brigitte JEANPIERRE et M Claude BABEL acceptent de constituer le bureau.

Secrétaires adjoints : Madame Karine REY et Monsieur Yannick POIROT

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Monsieur le Président demande alors s'il y a des candidats : Candidatures de M Jean Marc TISSERANT et M Jean Claude VALDENNAIRE

Monsieur le Président propose la candidature de :

- Monsieur Jean Marc TISSERANT
- Monsieur Jean Claude VALDENNAIRE

➤ **ELECTION DU 7^{ème} VICE-PRESIDENT**

Monsieur le Président invite les délégués à procéder à l'élection du 7^{ème} Vice-président. Chaque membre a remis dans l'urne son bulletin de vote.

ELECTION DU 7^{ème} VICE-PRESIDENT		
CANDIDATS	M Jean Marc TISSERANT	M Jean Claude VALDENNAIRE
1^{er} tour du scrutin		
Nb de votants	25	
Bulletins blancs ou nuls, enveloppes vides	01	
Nb de suffrages exprimés	25	
Nb de voix obtenues	22	02

Monsieur Jean Marc TISSERANT ayant obtenu au 1^{er} tour la majorité absolue ou *relative (ou étant le plus âgé des candidats en cas d'égalité de voix) des suffrages, est proclamé 7^{ème} Vice-président de la Communauté de Communes « des Ballons des Hautes Vosges » et a été immédiatement installé.

Signature du Président :

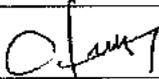
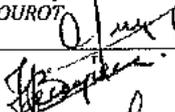
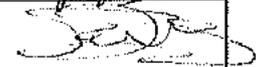
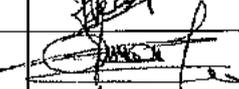
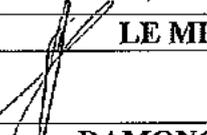
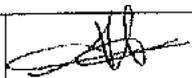
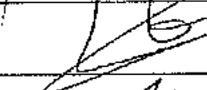
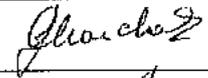
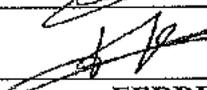
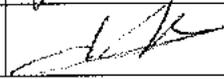
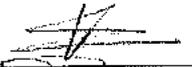
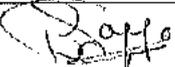
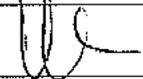
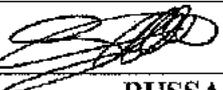
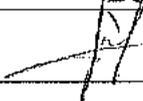
Dominique PEDUZZI

Mme Brigitte JEANPIERRE

Signature des assesseurs :

M Claude BABEL

Emargement des Conseillers Communautaires :

Noms Prénoms	Emargement	Noms Prénoms	Emargement
LE THILLOT			
M Michel MOUROT		M Eric COLLE	
Mme Marie Claude DUBOIS	Excusée, pouvoir à M MOUROT	Mme Marie Noëlle GIGANT	
Mme Brigitte JEANPIERRE		M Michel PETITJEAN	
M Pierre ROMARY			
LE MENIL			
M Jean François VIRY		Mme Savine CUENOT	
RAMONCHAMP			
M François CUNAT		Mme Odile MARCHAL	
M André DEMANGE			
FERDRUPT			
M Etienne COLIN	Excusé		
RUPT SUR MOSELLE			
M Stéphane TRAMZAL	Excusé, pouvoir à M TISSERANT	M Jean Marc TISSERANT	
M Didier VINCENT		M Jean Claude VALDENNAIRE	
Mme Brigitte FOPPA		Mme Sylvie HERVE	Excusée, pouvoir à M. FOPPA
FRESSE SUR MOSELLE			
M Dominique PEDUZZI		Mme Carine PIAUVIN	
M Claude BABEL			
SAINT MAURICE SUR MOSELLE			
M Thierry RIGOLLET		Mme Danièle SCHMERBER	Excusée, pouvoir à M RIGOLLET
BUSSANG			
M Alain VINEL		Mme Pascale SPINNHIRNY	

Affichage le : 19 mars 2016
 Siège social : Mairie du Thillot
 Transmission à la Préfecture : 21 mars 2016

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 18 MARS 2016

L'an deux mil seize, le 18 mars à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal – Mairie 88160 Le Thillot, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 11.03.2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 21

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Eric COLLE, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

M Etienne COLIN, excusé
Mme Marie Claude DUBOIS, excusée pouvoir à M Michel MOUROT
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
Mme Danièle SCHMERBER, excusée pouvoir à M Thierry RIGOLLET
M Stéphane TRAMZAL, excusé pouvoir à M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire de séance : M Thierry RIGOLLET

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT, Mme Karine REY

INTERCOMMUNALITE, Désignation de représentants (5-3) DEL. N° 01/2016 DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CCBHV AU COMITE DE PROGRAMMATION LEADER

Vu la candidature du PETR du Pays de Remiremont et de ses vallées au programme LEADER ;

Vu la sélection du PETR du Pays de Remiremont et de ses vallées en date du 1^{er} octobre dernier comme territoire lauréat « LEADER » ;

Vu la nécessité de définir préalablement la gouvernance du programme et de constituer le GAL (Groupe d'Action Local, d'un Comité technique

associé et d'une instance décisionnelle chargée d'attribuer les aides : le Comité de Programmation ;

Vu les candidatures de Messieurs Dominique PEDUZZI et Michel MOUROT ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

DESIGNE Monsieur Dominique PEDUZZI, délégué titulaire ;

DESIGNE Monsieur Michel MOUROT, délégué suppléant.

DIT que la présente décision sera transmise au PETR de Remiremont et de ses vallées ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,


Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la
transmission

en Préfecture

le

et de la notification

ou publication

le

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 18 MARS 2016

L'an deux mil seize, le 18 mars à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal – Mairie 88160 Le Thillot, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 11.03.2016

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé : 26

Nombre de conseillers en
exercice : 26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 21

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Eric COLLE, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Jean Claude VALDENAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

M Etienne COLIN, excusé

Mme Marie Claude DUBOIS, excusée pouvoir à M Michel MOUROT

Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA

Mme Danièle SCHMERBER, excusée pouvoir à M Thierry RIGOLLET

M Stéphane TRAMZAL, excusé pouvoir à M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire de séance : M Thierry RIGOLLET

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT, Mme Karine REY

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE, Intercommunalité (5-7)
DEL.02/2016 DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUX
DIFFERENTS SYNDICATS

► Vu le Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la composition des comités des syndicats mixtes constitués exclusivement de Communes et d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale,

► Vu le Code Général des Collectivités Territoriales précisant que pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre au comité du syndicat mixte,

le choix peut se porter sur l'un de ses membres ou sur tout Conseiller Municipal d'une Commune membre,

► Considérant que dans ce dernier cas, les Communes dans le but de faciliter le choix du Conseil Communautaire, se proposent de lui soumettre des noms de Conseillers Municipaux disposés à siéger au sein des comités des différents syndicats mixtes,

► Considérant qu'il appartiendra alors à la Communauté de Communes de désigner souverainement ses délégués au sein des différentes intercommunalités pour lesquelles elle s'est substituée à ses Communes membres, sans être aucunement liée par les propositions émises par les Conseils Municipaux,

► Vu la délibération de la Communauté de Communes 01/2014 du 30 avril 2014 portant sur la désignation de ses représentants au sein des différents syndicats,

► Vu la disponibilité du poste de délégué de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges auprès du SMD laissé par Etienne COLIN,

► Vu la nécessité de désigner 2 membres pour siéger au Groupe d'Action Local du programme LEADER porté par le PETR de Remiremont,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité ;

DESIGNE ses représentants communautaires au sein des différents syndicats selon la liste ci-annexée :

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT
compte tenu de la
transmission
en Préfecture**

le

**et de la notification
ou publication**

le

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES



SYNDICAT MIXTE DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (SMD)

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Monsieur Jean Marc TISSERANT	Monsieur Michel PETITJEAN
Monsieur Michel MOUROT	Monsieur Bachir AÏD

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE REMIREMONT

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Monsieur Jacques BELLINI	Madame Brigitte FOPPA
Monsieur Stéphane TRAMZAL	Madame Nadine KONDRATOW
Monsieur Etienne COLIN	Monsieur Emmanuel GRANDCLAUDE
Monsieur François CUNAT	Monsieur Michel REMY
Monsieur Jean François VIRY	Monsieur Hubert CUNAT
Monsieur Michel MOUROT	Monsieur Jean MILLER
Monsieur Christian PEDUZZI	Madame Marie Madeleine LALOT
Monsieur Dominique PEDUZZI	Monsieur Claude BABEL
Monsieur Mathieu FERBACH	Madame Danièle SCHMERBER
Monsieur Alain VINEL	Madame Sylvie LOHNER

MISSION LOCALE DE REMIREMONT

Délégués Titulaires
Madame Marie Madeleine LABREUCHE
Madame Marie FERREUX
Madame Colette GROSJEAN

SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE DES VOSGES (SMIC)

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Monsieur Carlos ALVES	Monsieur Christian LOUIS

SYNDICAT VOIE VERTE HAUTE VOSGES

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Madame Caroline SCHUTZ	Monsieur Marcel LAURENCY
Madame Catherine ROBERT	Madame Martine PHILIPPE
Monsieur François CUNAT	Monsieur Frédéric MARSOT
Monsieur Jean François VIRY	Monsieur Martial BECK
Monsieur Michel MOUROT	Madame Nicole DAVAL
Madame Colette GROSJEAN	Madame Christelle GHESA
Madame Danièle SCHMERBER	Madame Isabelle POINSOT
Madame Sylvie LOHNER	Monsieur François ROYER

CENTRE HOSPITALIER DE LA VALLEE DE LA HAUTE MOSELLE

ETABLISSEMENT DE SANTE BUSSANG	ETABLISSEMENT DE SANTE LE THILLOT
Madame Stéphanie MANGEL	Monsieur François CUNAT
	Mme Marie FERREUX

COLLEGE THILLOT ET RUPT SUR MOSELLE

Monsieur Jean François VIRY	Monsieur François CUNAT
Monsieur Emmanuel GRANDCLAUDE	Madame Fabienne SCHOTT

PETR LEADER

Délégué Titulaire	Délégué suppléant
Dominique PEDUZZI	Monsieur Michel MOUROT

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot

1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny

88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 18 MARS 2016

L'an deux mil seize, le 18 mars à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal – Mairie 88160 Le Thillot, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 11.03.2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 21

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Eric COLLE, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

M Etienne COLIN, excusé

Mme Marie Claude DUBOIS, excusée pouvoir à M Michel MOUROT

Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA

Mme Danièle SCHMERBER, excusée pouvoir à M Thierry RIGOLLET

M Stéphane TRAMZAL, excusé pouvoir à M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire de séance : M Thierry RIGOLLET

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT, Mme Karine REY

INTERCOMMUNALITE, Désignation de représentants (5-3) **DEL.N° 03/2016 DESIGNATION D'UN DELEGUE AU CNAS**

Vu la délibération n° 18/2013 en date du 20 février 2013 portant sur l'adhésion au CNAS ;

Considérant qu'il convient de désigner un délégué local au CNAS ;

Considérant que se présente à la candidature de représentant de la Communauté de Communes au sein du CNAS, Monsieur Dominique PEDUZZI, Président ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité ;

DESIGNE Monsieur Dominique PEDUZZI, Président de la Communauté de Communes, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT
compte tenu de la
transmission
en Préfecture**

le

**et de la notification
ou publication**

le

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES
ARRONDISSEMENT
D'EPINAL
CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 18 MARS 2016

L'an deux mil seize, le 18 mars à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal – Mairie 88160 Le Thillot, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 11.03.2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 21

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Eric COLLE, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Jean Claude VALDENAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

M Etienne COLIN, excusé

Mme Marie Claude DUBOIS, excusée pouvoir à M Michel MOUROT

Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA

Mme Danièle SCHMERBER, excusée pouvoir à M Thierry RIGOLLET

M Stéphane TRAMZAL, excusé pouvoir à M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire de séance : M Thierry RIGOLLET

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT, Mme Karine REY

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-10)

DEL.04/2016 INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

- Vu le code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 5211-12 et R.5211-4,

- Vu le décret 2004-615 relatif aux indemnités de fonctions des présidents et Vice-présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI),
- Considérant que la population des 8 communes adhérentes représente environ 15 600 habitants, correspond à la strate de 10 000 à 19 999 habitants définie par l'article L.2123 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant qu'en application des dispositions du décret 2004-615 du 25 juin 2004, le taux maximal de l'indemnité de fonction susceptible d'être accordée au Président et aux Vice-présidents sont les suivants :

EPCI à fiscalité propre :

Président : 48.75 % du taux maximal de l'indice brut 1015, soit au 1^{er} juillet 2010, 1 853.22 €

Vice-présidents : 20.63 % du taux maximal de l'indice brut 1015, soit au 1^{er} juillet 2010, 784.24 €

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité ;

FIXE le montant de l'indemnité du Président à 64 % du taux maximal, soit au 1^{er} juillet 2010 = 1 186.06 € Brut.

FIXE le montant de l'indemnité des Vice-présidents à 64 % du taux maximal, soit au 1^{er} janvier 2010 = 501.91 € Brut.

PRECISE que les indemnités seront versées au Président et aux Vice-présidents à compter de leur date d'élection,

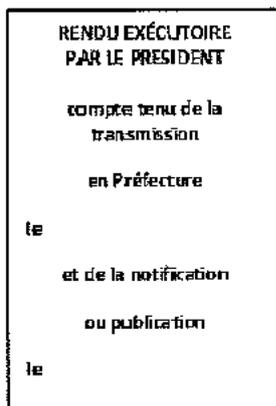
DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 18 MARS 2016

L'an deux mil seize, le 18 mars à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal – Mairie 88160 Le Thillot, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 11.03.2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 21

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Eric COLLE, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

M Etienne COLIN, excusé

Mme Marie Claude DUBOIS, excusée pouvoir à M Michel MOUROT

Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA

Mme Danièle SCHMERBER, excusée pouvoir à M Thierry RIGOLLET

M Stéphane TRAMZAL, excusé pouvoir à M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire de séance : M Thierry RIGOLLET

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT, Mme Karine REY

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1) :

N°05/2016 AFFECTATION DE RESULTATS, BUDGET ANNEXE SERVICE DECHETS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Le Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Dominique PEDUZZI ;

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissements 2015 ;

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement

<input type="checkbox"/> Résultat de l'exercice 2015	- 21 424.32 €
<input type="checkbox"/> Report à nouveau	+ 78 707.05 €
<input type="checkbox"/> Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2015 ...	+ 57 282.73 €

Section d'investissement

<input type="checkbox"/> Solde d'exécution N-1	+ 188 605.20 €
<input type="checkbox"/> Excédent de financement 2015	0.00 €
<input type="checkbox"/> Reste à réaliser dépenses	+ 185 028.74 €
<input type="checkbox"/> Reste à réaliser recettes	+ 95 846.25 €
<input type="checkbox"/> Solde d'exécution reporté	+ 188 605.20 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité ;

DECIDE d'affecter le résultat au budget principal comme suit :

Ligne 002 affectation de l'excédent de fonctionnement	+ 57 282.73 €
Ligne 001 affectation de l'excédent d'investissement	+ 188 605.20 €

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**
compte tenu de la
transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES
ARRONDISSEMENT
D'EPINAL
CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 18 MARS 2016

L'an deux mil seize, le 18 mars à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal – Mairie 88160 Le Thillot, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 11.03.2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 25

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 21

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Eric COLLE, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

M Etienne COLIN, excusé

Mme Marie Claude DUBOIS, excusée pouvoir à M Michel MOUROT

Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA

Mme Danièle SCHMERBER, excusée pouvoir à M Thierry RIGOLLET

M Stéphane TRAMZAL, excusé pouvoir à M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire de séance : M Thierry RIGOLLET

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT, Mme Karine REY

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1) :

N°06/2016 AFFECTATION DE RESULTATS, BUDGET ANNEXE SERVICE PISCINES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Le Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Dominique PEDUZZI ;

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissements 2015 ;

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2015 + 30 262.97 €
 Report à nouveau 0.00 €
 Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2015 ... + 30 262 .97 €

Section d'investissement

Solde d'exécution N-1 - 5 709.68 €
 Excédent de financement 2015 0.00 €
 Reste à réaliser dépenses + 75 000.00 €
 Reste à réaliser recettes + 80 000.00 €
 Solde d'exécution reporté - 5 709.68 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité ;

DECIDE d'affecter le résultat au budget principal comme suit :

Ligne 002 affectation de l'excédent de fonctionnement + 30 262.97 €
Ligne 001 affectation du déficit d'investissement - 5 709.68 €

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique REDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT
compte tenu de la
transmission
en Préfecture**

le

**et de la notification
ou publication**

le

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES
ARRONDISSEMENT
D'EPINAL
CANTON
LE THILLOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 18 MARS 2016

L'an deux mil seize, le 18 mars à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal – Mairie 88160 Le Thillot, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 11.03.2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 21

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Eric COLLE, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

M Etienne COLIN, excusé

Mme Marie Claude DUBOIS, excusée pouvoir à M Michel MOUROT

Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA

Mme Danièle SCHMERBER, excusée pouvoir à M Thierry RIGOLLET

M Stéphane TRAMZAL, excusé pouvoir à M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire de séance : M Thierry RIGOLLET

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT, Mme Karine REY

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1) :

**N°07/2016 AFFECTATION DE RESULTATS, BUDGET ANNEXE SERVICE
ZAE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES
HAUTES VOSGES**

Le Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Dominique PEDUZZI ;

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissements 2015 ;

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement

<input type="checkbox"/> Résultat de l'exercice 2015	+ 42.79 €
<input type="checkbox"/> Report à nouveau	+ 1 274.37 €
<input type="checkbox"/> Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2015 ...	+ 1 317.16 €

Section d'investissements

<input type="checkbox"/> Solde d'exécution N-1	- 1 479.07 €
<input type="checkbox"/> Report investissements 2014	- 100 572.34 €
<input type="checkbox"/> Reste à réaliser dépenses	0.00 €
<input type="checkbox"/> Reste à réaliser recettes	0.00 €
<input type="checkbox"/> Solde d'exécution reporté	- 102 051.41 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité ;

DECIDE d'affecter le résultat au budget principal comme suit :

Ligne 002 affectation de l'excédent de fonctionnement	+ 42.79 €
Ligne 001 affectation de l'excédent de fonctionnement	- 102 051.41 €

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique **PEDUZZI**



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT
compte tenu de la
transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES
ARRONDISSEMENT
D'EPINAL
CANTON
LE THILLOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 18 MARS 2016

L'an deux mil seize, le 18 mars à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal – Mairie 88160 Le Thillot, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 11.03.2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 21

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Eric COLLE, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

M Etienne COLIN, excusé

Mme Marie Claude DUBOIS, excusée pouvoir à M Michel MOUROT

Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA

Mme Danièle SCHMERBER, excusée pouvoir à M Thierry RIGOLLET

M Stéphane TRAMZAL, excusé pouvoir à M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire de séance : M Thierry RIGOLLET

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT, Mme Karine REY

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1) :

**N°08/2016 AFFECTATION DE RESULTATS, BUDGET ANNEXE SERVICE
ZEC DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES
HAUTES VOSGES**

Le Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Dominique PEDUZZI ;

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissements 2015 ;

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement

<input type="checkbox"/> Résultat de l'exercice 2015	+ 9 954.66 €
<input type="checkbox"/> Report à nouveau	0.00 €
<input type="checkbox"/> Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2015 ...	+ 9 954.66 €

Section d'investissement

<input type="checkbox"/> Solde d'exécution N-1	+ 52 268.81 €
<input type="checkbox"/> report à nouveau	0.00 €
<input type="checkbox"/> Reste à réaliser dépenses	- 85 274.16 €
<input type="checkbox"/> Reste à réaliser recettes	+ 91 025.85 €
<input type="checkbox"/> Solde d'exécution reporté	+ 58 020.50 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité ;

DECIDE d'affecter le résultat au budget principal comme suit :

Ligne 002 affectation de l'excédent de fonctionnement	+ 9 954.66 €
Ligne 001 affectation de l'excédent d'investissement	+ 58 020.50 €

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,


Dominique PEDUZZI


**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**
compte tenu de la
transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 18 MARS 2016

L'an deux mil seize, le 18 mars à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal – Mairie 88160 Le Thillot, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 11.03.2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 21

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Eric COLLE, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Pascale SPINNEHRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

M Etienne COLIN, excusé

Mme Marie Claude DUBOIS, excusée pouvoir à M Michel MOUROT

Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA

Mme Danièle SCHMERBER, excusée pouvoir à M Thierry RIGOLLET

M Stéphane TRAMZAL, excusé pouvoir à M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire de séance : M Thierry RIGOLLET

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT, Mme Karine REY

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1) :

N°09/2016 AFFECTATION DE RESULTATS, BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Le Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Dominique PEDUZZI ;

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissements 2015 ;

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement

<input type="checkbox"/> Résultat de l'exercice 2015	- 11 901.07 €
<input type="checkbox"/> Report à nouveau	+ 255 734.72 €
<input type="checkbox"/> Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2015 ...	+ 243 833.65 €

Section d'investissement

<input type="checkbox"/> Solde d'exécution N-1	+ 44 102.00 €
<input type="checkbox"/> Excédent de financement 2014	+ 186 388.25 €
<input type="checkbox"/> Reste à réaliser dépenses	- 226 306.84 €
<input type="checkbox"/> Reste à réaliser recettes	+ 112 391.02 €
<input type="checkbox"/> Solde d'exécution reporté	+ 230 490.25 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à **Punanimité** ;

DECIDE d'affecter le résultat au budget principal comme suit :

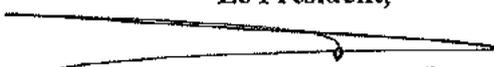
Ligne 002 affectation de l'excédent de fonctionnement	+ 243 833.65 €
Ligne 001 affectation de l'excédent d'investissement	+ 230 490.25 €

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,


Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

compte tenu de la
transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 18 MARS 2016

L'an deux mil seize, le 18 mars à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal – Mairie 88160 Le Thillot, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 11.03.2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 21

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Eric COLLE, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Pascale SPINNIERNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Jean Claude VALDENAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

M Etienne COLIN, excusé
Mme Marie Claude DUBOIS, excusée pouvoir à M Michel MOUROT
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
Mme Danièle SCHMERBER, excusée pouvoir à M Thierry RIGOLLET
M Stéphane TRAMZAL, excusé pouvoir à M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire de séance : M Thierry RIGOLLET

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT, Mme Karine REY

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1) :

DEL. N°10/2016 BUDGET PRIMITIF 2016 – VOTE BUDGET ANNEXE SERVICE DECHETS

Vu le code des collectivités territoriales ;

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avoir délibéré, et à l'unanimité ;

ADOpte le budget primitif 2016, budget annexe service déchets comme suit :

Fonctionnement

Dépenses 1 814 282.73 €

Recettes 1 814 282.73 €

Investissements

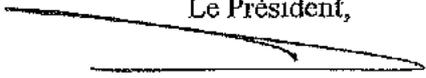
Dépenses 579 000 €

Recettes 579 000 €

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,


Dominique PEDUZZI

**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT
compte tenu de la
transmission
en Préfecture**

le

**et de la notification
ou publication**

le

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 18 MARS 2016

L'an deux mil seize, le 18 mars à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal – Mairie 88160 Le Thillot, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 11.03.2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistant à la séance : 21

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Eric COLLE, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Jean Claude VALDENAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

M Etienne COLIN, excusé

Mme Marie Claude DUBOIS, excusée pouvoir à M Michel MOUROT

Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA

Mme Danièle SCHMERBER, excusée pouvoir à M Thierry RIGOLLET

M Stéphane TRAMZAL, excusé pouvoir à M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire de séance : M Thierry RIGOLLET

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT, Mme Karine REY

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1) :

DEL. N°11/2016 BUDGET PRIMITIF 2016 – VOTE BUDGET ANNEXE PISCINES

Vu le code des collectivités territoriales ;

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avoir délibéré, et à l'unanimité ;

ADOPTE le budget primitif 2016, budget annexe piscines comme suit :

Fonctionnement

Dépenses 507 000.00 €

Recettes 507 000.00 €

Investissements

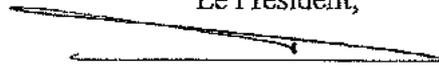
Dépenses 2 020 800.00 €

Recettes 2 020 800.00 €

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,



Dominique PEDUZZI

**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT
compte tenu de la
transmission
en Préfecture**

le

**et de la notification
ou publication**

le

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 18 MARS 2016

L'an deux mil seize, le 18 mars à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal – Mairie 88160 Le Thillot, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 11.03.2016

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé : 26

Nombre de conseillers en
exercice : 26

Nombre de conseillers qui
assistant à la séance : 21

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Eric COLLE, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

M Etienne COLIN, excusé
Mme Marie Claude DUBOIS, excusée pouvoir à M Michel MOUROT
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
Mme Danièle SCHMERBER, excusée pouvoir à M Thierry RIGOLLET
M Stéphane TRAMZAL, excusé pouvoir à M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire de séance : M Thierry RIGOLLET

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT, Mme Karine REY

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1) :

DEL. N°12/2016 BUDGET PRIMITIF 2016 – VOTE BUDGET
ANNEXE ZAE

Vu le code des collectivités territoriales ;

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avoir délibéré, et à l'unanimité ;

ADOpte le budget primitif 2016, budget annexe ZAE comme suit :

Fonctionnement

Dépenses 102 051.41 €

Recettes 103 312.79 €

Investissements

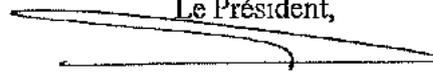
Dépenses 102 051.41 €

Recettes 102 051.41 €

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,



Dominique PEDUZZI

**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT
compte tenu de la
transmission
en Préfecture**

le

**et de la notification
ou publication**

le

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 18 MARS 2016

L'an deux mil seize, le 18 mars à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal – Mairie 88160 Le Thillot, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 11.03.2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 21

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Eric COLLE, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

M Etienne COLIN, excusé

Mme Marie Claude DUBOIS, excusée pouvoir à M Michel MOUROT

Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA

Mme Danièle SCHIMBERBER, excusée pouvoir à M Thierry RIGOLLET

M Stéphane TRAMZAL, excusé pouvoir à M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire de séance : M Thierry RIGOLLET

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT, Mme Karine REY

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1)

DEL. N°13/2016 BUDGET PRIMITIF 2016 – VOTE BUDGET

ANNEXE ACTIVITES ECONOMIQUES - ZEC

Vu le code des collectivités territoriales ;

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avoir délibéré, et à l'unanimité ;

ADOpte le budget primitif 2016, budget annexe Activités Economiques comme suit :

Fonctionnement

Dépenses 64 543.66 €

Recettes 64 543.66 €

Investissements

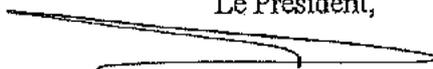
Dépenses 270 494.66 €

Recettes 270 494.66 €

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,



Dominique PEDUZZI

**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**
compte tenu de la
transmission
en Préfecture
le
et de la notification
ou publication
le
Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 18 MARS 2016

L'an deux mil seize, le 18 mars à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal – Mairie 88160 Le Thillot, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 11.03.2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 21

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Eric COLLE, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Jean Claude VALDENAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

M Etienne COLIN, excusé

Mme Marie Claude DUBOIS, excusée pouvoir à M Michel MOUROT

Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA

Mme Danièle SCHMERBER, excusée pouvoir à M Thierry RIGOLLET

M Stéphane TRAMZAL, excusé pouvoir à M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire de séance : M Thierry RIGOLLET

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT, Mme Karine REY

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1) :

DEL.N°14/2016 BUDGET PRIMITIF 2016 – VOTE BUDGET PRINCIPAL

Vu le code des collectivités territoriales ;

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avoir délibéré, et à l'unanimité ;

ADOpte le budget primitif 2016, budget principal comme suit :

Fonctionnement

Dépenses 1 503 469.65 €

Recettes 1 503 469.65 €

Investissements

Dépenses 493 881.27 €

Recettes 493 881.27 €

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,



Dominique PEDUZZI

**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**
compte tenu de la
transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 12 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le 12 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente – 88160 FRESSE SUR MOSELLE, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 06/04/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 22

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Eric COLLE, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Jean Claude VALDENNAIRE, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
M Didier VINCENT, excusé pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Michel PETITJEAN, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Stéphane TRAMZAL, excusé pouvoir à M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire de séance : M Pierre ROMARY

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT, Mme Karine REY

MARCHES PUBLICS, Autres (1-1-1-6)

DEL. N°01/2016 VALIDATION AVANT PROJET – TRAVAUX DECHETERIE DE FRESSE

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique ;

Vu le rapport des services de la DREAL demandant impérativement une mise aux normes,

Vu les pistes définies par le groupe de travail déchets,

Vu la délibération 07-2015 du conseil communautaire en date du 24 novembre 2015, portant demandes de subventions auprès de l'ADEME et de l'Etat (DETR) ;

Vu l'avant-projet (AVP) du 27 novembre 2015, d'un montant de 211 498.70 € HT présenté par le cabinet SIGMA, Bureau d'Etudes, relatif à la rénovation et l'extension de la déchèterie de Fresse sur Moselle ;

Vu l'Avant-Projet Définitif arrêtant le Coût prévisionnel des travaux à 215 188.70 € HT, répartis comme suit :

-	<u>LOT 01 : VRD</u>	
	Base	130 559.20 € HT
	PSE n°1 : création d'un quai supplémentaire	<u>23 115. 50 € HT</u>
		153 674.70 € HT
-	<u>LOT 02 : LOCAL TECHNIQUE / DDS</u>	
	Base	40 570.00 € HT
	PSE n°1 : Auvent – Fondations	10 875.00 € HT
	PSE n°2 : Auvent – Charpente métallique	<u>10 069.00 € HT</u>
		61 514.00 € HT
	TOTAL € HT	215 188.70 € HT
	TVA	43 037.74 €
	TOTAL € TTC	258 226.44 € TTC

Il est proposé au Conseil Communautaire de valider cet avant-projet, cette validation entraînant l'engagement de la phase suivante de la mission de maîtrise d'œuvre, à savoir la consultation des entreprises,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

VALIDE l'avant-projet tel que présenté ci-dessus,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe déchets 2016 ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,



Dominique PEDUZZI

RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la
transmission

en Préfecture

le

et de la notification

ou publication

le

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 12 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le 12 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente – 88160 FRESSE SUR MOSELLE, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 06/04/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 22

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Eric COLLE, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Jean Claude VALDENNAIRE, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
M Didier VINCENT, excusé pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Michel PETITJEAN, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Stéphane TRAMZAL, excusé pouvoir à M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire de séance : M Pierre ROMARY

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT, Mme Karine REY

FONCTION PUBLIQUE, Personnels Contractuels (4-2-1) **DEL. N°02/2016 EMPLOIS SAISONNIERS PISCINES**

Vu les articles 3 – alinéa 2 – et 34 de loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiés portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, précisant les conditions dans lesquelles un établissement public peut recruter des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier,

Considérant les nécessités sur service, à savoir :

- Assurer le fonctionnement des piscines communautaires,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

DECIDE de créer les emplois saisonniers suivants pour le service piscines :

- Postes d'éducateur 2^{ème} classe, auxiliaire, non titulaire, dans la limite de 1.5 postes équivalents temps plein,
- Adjoint administratif 2^{ème} classe, auxiliaire non titulaire, dans la limite de 1.5 postes équivalents temps plein,

Ces postes sont ouverts pour la période du 18 juin 2016 au 04 septembre 2016.

PRECISE que les postes seront pourvus dans les limites fixées ci-dessus, en fonction des besoins réels du service,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget piscines ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,



Dominique PEDUZZI

RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la
transmission

en Préfecture

le

et de la notification

ou publication

le

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT

D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 12 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le 12 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente – 88160 FRESSE SUR MOSELLE, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 06.04.2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 22

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Eric COLLE, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Jean Claude VALDENNAIRE, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
M Didier VINCENT, excusé pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Michel PETITJEAN, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Stéphane TRAMZAL, excusé pouvoir à M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire de séance : M Pierre ROMARY

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT, Mme Karine REY

MARCHES PUBLICS, constitution de la CAO ou du Jury (1-1) N° 03/2016 CONSTITUTION D'UNE COMMISSION D'APPELS D'OFFRES

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante en date du 09 mars 2016, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat ;

Considérant qu'outre le président de l'EPCI, cette commission est composée de 5 membres titulaires élus par le conseil communautaire en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que l'élection des membres élus à la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

DECIDE de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

MEMBRES TITULAIRES

Nombre de votants :

Bulletins blancs ou nuls :

Nombre de suffrages exprimés :

Sièges à pourvoir : 5

Liste 1 :

- a) M Jean François VIRY
- b) M Alain VINEL
- c) M Claude BABEL
- d) M François CUNAT
- e) M Michel MOUROT

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) :

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1 : MM Jean François VIRY, Alain VINEL, Claude BABEL, François CUNAT, Michel MOUROT	26	5	5	5

PROCLAME élus les membres titulaires suivants :

- M Jean François VIRY
- M Alain VINEL
- M Claude BABEL
- M François CUNAT
- M Michel MOUROT

MEMBRES SUPPLEANTS

Nombre de votants :

Bulletins blancs ou nuls :

Nombre de suffrages exprimés :

Sièges à pourvoir : 5

Liste 1 :

- a) M Etienne COLIN
- b) M Thierry RIGOLLET
- c) M Eric COLLE
- d) M Jean Marc TISSERANT
- e) Mme Sylvie HERVE

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) :

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1 : MM et Mme Etienne COLIN, Thierry RIGOLLET, Eric COLLE, Jean Marc TISSERANT, Sylvie HERVE	26	5	5	5

PROCLAME élus les membres suppléants suivants :

- M Etienne COLIN
- M Thierry RIGOLLET
- M Eric COLLE
- M Jean Marc TISSERANT
- M Sylvie HERVE

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,



Dominique PEDUZZI

RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la
transmission

en Préfecture

le

et de la notification

ou publication

le

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 12 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le 12 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente – 88160 FRESSE SUR MOSELLE, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 06/04/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 22

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Eric COLLE, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Jean Claude VALDENAIRE, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
M Didier VINCENT, excusé pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Michel PETITJEAN, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Stéphane TRAMZAL, excusé pouvoir à M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire de séance : M Pierre ROMARY

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT, Mme Karine REY

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE, Intercommunalité (5-7) :

DEL. N°04/2016 CREATION D'UNE COMMISSION ACCESSIBILITE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2143-3 ;

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Considérant que cette commission est chargée de dresser un état des lieux de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics, des transports et d'organiser le recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées ;

Considérant que cette commission peut être composée de représentants de l'EPCI, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées qui sont désignées par le Président ;

Vu le renouvellement de l'exécutif de la Communauté de Communes en date du 9 mars 2016 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

DECIDE de créer une commission Intercommunale d'accessibilité pour répondre aux obligations légales sur les domaines de sa propriété et de sa compétence ;

DIT que celle-ci sera composée :

- de 2 représentants de chacune des 8 Communes membres de la Communauté de Communes (un délégué titulaire, un délégué suppléant)
- de 2 représentants d'association d'usagers et d'un représentant d'association handicapés ;

<u>Communes</u>	<u>Délégués Titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Bussang	M Bachir AÏD	M Louis CLAUDE
Saint Maurice sur Moselle	Mme Danièle SCHMERBER	M Bernard VAN'T LAND
Fresse sur Moselle	M Claude BABEL	Mme Carine THAUVIN
Le Thillot	M Burhan ALBAYRACK	M Carlos ALVES
Le Ménil	M Hubert CUNAT	M Jean François VIRY
Ramonchamp	M Michel REMY	M André DEMANGE
Ferdrupt	M Christian LEDUC	M Antoine BENZADA
Rupt sur Moselle	M Jean Marc TISSERANT	M Didier VINCENT

PREND acte des candidatures de :

- Mr Gérard KURTZMANN, Président ADMR Le Thillot
- Mme Elisabeth PHILIPPE, Responsable ADMR Rupt sur Moselle
- M Laurent GODEY, représentant de l'association des handicapés

Qui seront les représentants des groupes associations d'usagers et association d'handicapés ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la
transmission

en Préfecture

le

et de la notification

ou publication

le

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,



Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT

D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 12 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le 12 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente – 88160 FRESSE SUR MOSELLE, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Eric COLLE, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Jean Claude VALDENNAIRE, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
M Didier VINCENT, excusé pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Michel PETITJEAN, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Stéphane TRAMZAL, excusé pouvoir à M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire de séance : M Pierre ROMARY

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT, Mme Karine REY

EXERCICE DES MANDATS LOCAUX, Autres (5-6-2) DEL. N°05/2016 DELEGATION DOSSIERS CONTENTIEUX BATIMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°04/2016 du 09 mars 2016 déterminant les délégations du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes,

Date convocation : 11.03.2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 22

Vu les désordres de diverses natures constatés sur le bâtiment administratif et technique appartenant à la Communauté de Communes des Ballons des Hautes VOSGES, situé au 8, rue de la Favée à FRESSE SUR MOSELLE,

Considérant que Monsieur le Président ne peut, en la circonstance, représenter la Communauté de Communes,

Considérant la nécessité de désigner un élu pour suivre tout dossier sur ledit bâtiment et les dépendances qui lui sont liées et défendre les intérêts de la collectivité,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité ;

DESIGNE M Michel MOUROT, conseiller communautaire, pour représenter la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges en justice afin d'y défendre les intérêts communautaires dans tous les contentieux existants ou à naître concernant le bâtiment administratif et technique situé au 8, rue de la Favée – 88160 FRESSE SUR MOSELLE ;

PRECISE que les terrains d'assiette du bâtiment et les terrains attenants sont à inclure dans l'étendue de cette délégation de pouvoir ;

AUTORISE M Michel MOUROT à engager toute démarche nécessaire au bon déroulement des procédures contentieuses ou pré contentieuses (expertises, constats, dépôt de mémoire,...) ;

AUTORISE M Michel MOUROT à signer tout document relatif auxdits contentieux ;

RAPPELLE que, pour tous les autres contentieux, sauf délégation expresse, conformément à la délibération n°04/2016 du 09 mars 2016, le Président reste seul compétent pour représenter la CCBHV en justice,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI

RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT
compte tenu de la transmission
en Préfecture
le
et de la notification
ou publication
le

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 12 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le 12 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente – 88160 FRESSE SUR MOSELLE, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 06/04/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 22

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Eric COLLE, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Jean Claude VALDENAIRE, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
M Didier VINCENT, excusé pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Michel PETITJEAN, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Stéphane TRAMZAL, excusé pouvoir à M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire de séance : M Pierre ROMARY

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT, Mme Karine REY

INTERCOMMUNALITE, Autres

DEL. N°06/2016 CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CAF DES VOSGES

Vu la délibération n° 10/2015 du 24 novembre 2015 portant sur la demande d'agrément et de subvention du relais d'assistants maternels créé par la Communauté de Communes ;

Vu les conditions des modalités d'interventions et de versement de la prestation service 'RAM ' définies par la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

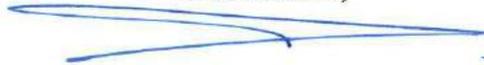
APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement de la CAF des Vosges ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,



Dominique PEDUZZI

<p>RENDU EXÉCUTOIRE PAR LE PRÉSIDENT</p> <p>compte tenu de la transmission</p> <p>en Préfecture</p> <p>le</p> <p>et de la notification</p> <p>ou publication</p> <p>le</p>

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 12 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le 12 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente – 88160 FRESSE SUR MOSELLE, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 06/04/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 22

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Eric COLLE, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Jean Claude VALDENNAIRE, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
M Didier VINCENT, excusé pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Michel PETITJEAN, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Stéphane TRAMZAL, excusé pouvoir à M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire de séance : M Pierre ROMARY

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT, Mme Karine REY

INTERCOMMUNALITE, Autres

DEL. N°07/2016 AVENANT N° 01 BAIL COMMERCIAL LOCATION SITE MULTIMODAL LE THILLOT

Exposé :

Monsieur le Président rappelle que la CCBHV a signé un bail commercial pour un bâtiment à usage industriel sis rue de la Courbe au Thillot.

Afin de permettre le démarrage de l'activité de la SARL Charles CUNAT, la CCBHV avait déterminé une liste de travaux de mise en conformité nécessaire.

Toutefois, lors des diverses vérifications des installations, certains équipements devaient faire l'objet de travaux complémentaires.

Ces travaux entrent dans l'assiette des travaux subventionnables par la DETR. Une demande couvrant l'intégralité des travaux a été faite. C'est la partie restant à charge de la Communauté de Communes qui fait l'objet de cet avenant.

D'un commun accord, il a été décidé sur les mêmes bases que le bail initial de prendre en charge les travaux supplémentaires estimés à 20 000 € HT et de réviser les loyers à compter du 1^{er} mars 2016. Le loyer mensuel sera augmenté de 111.00 € HT.

Vu la délibération n° 14/2015 du 22 septembre 2015 portant sur la signature d'un bail commercial entre la communauté de Communes et la SARL CUNAT pour le site multimodal du Thillot ;

Vu le coût supplémentaire des travaux de remise aux normes des installations ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

DIT que les travaux supplémentaires, dans la limite de 20 000 € HT, permettant le démarrage de l'activité seront supportés par la CCBHV ;

DIT que le montant des travaux sera inclus dans le coût des loyers mensuels afin qu'ils soient, à terme, à la charge du preneur ;

PRECISE que le loyer mensuel sera, à compter du 1^{er} mars 2016, de 2 415.00 € HT

ARRETE que la date de perception du 1^{er} loyer est décalée du 1^{er} décembre 2015 au 1^{er} mars 2016 ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,



Dominique PEDUZZI

RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la
transmission

en Préfecture

le

et de la notification

ou publication

le

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 12 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le 12 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente – 88160 FRESSE SUR MOSELLE, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Eric COLLE, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Jean Claude VALDENNAIRE, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
M Didier VINCENT, excusé pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Michel PETITJEAN, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Stéphane TRAMZAL, excusé pouvoir à M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire de séance : M Pierre ROMARY

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT, Mme Karine REY

INTERCOMMUNALITE, Autres

DEL. N° 08/ 2016 AVENANT N°01 -DELIBERATION N°11/2015 RELATIVE A LA VENTE DES LOCAUX K INDUSTRIES

Vu la délibération n°11/2015 du 15 décembre 2015 portant sur la vente des bâtiments – sis 22, rue d'Alsace – 88360 FERDRUPT ;

Vu la nécessité de faire intervenir un géomètre expert pour le découpage parcellaire ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

Date convocation : 06/04/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 22

DIT que le découpage parcellaire, sera réalisé par Maître JACQUEL, géomètre expert ;

DIT que tous les frais de géomètre seront à la charge de l'acquéreur ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéra les jours, mois et an susdits ;

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Président,



Dominique PEDUZZI

RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRESIDENT

compte tenu de la
transmission

en Préfecture

le

et de la notification

ou publication

le

Département :
VOSGES

Commune :
FERDRUPT

Section : AC
Feuille : 000 AC 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 30/07/2015
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2014 Ministère des Finances et des
Comptes publics

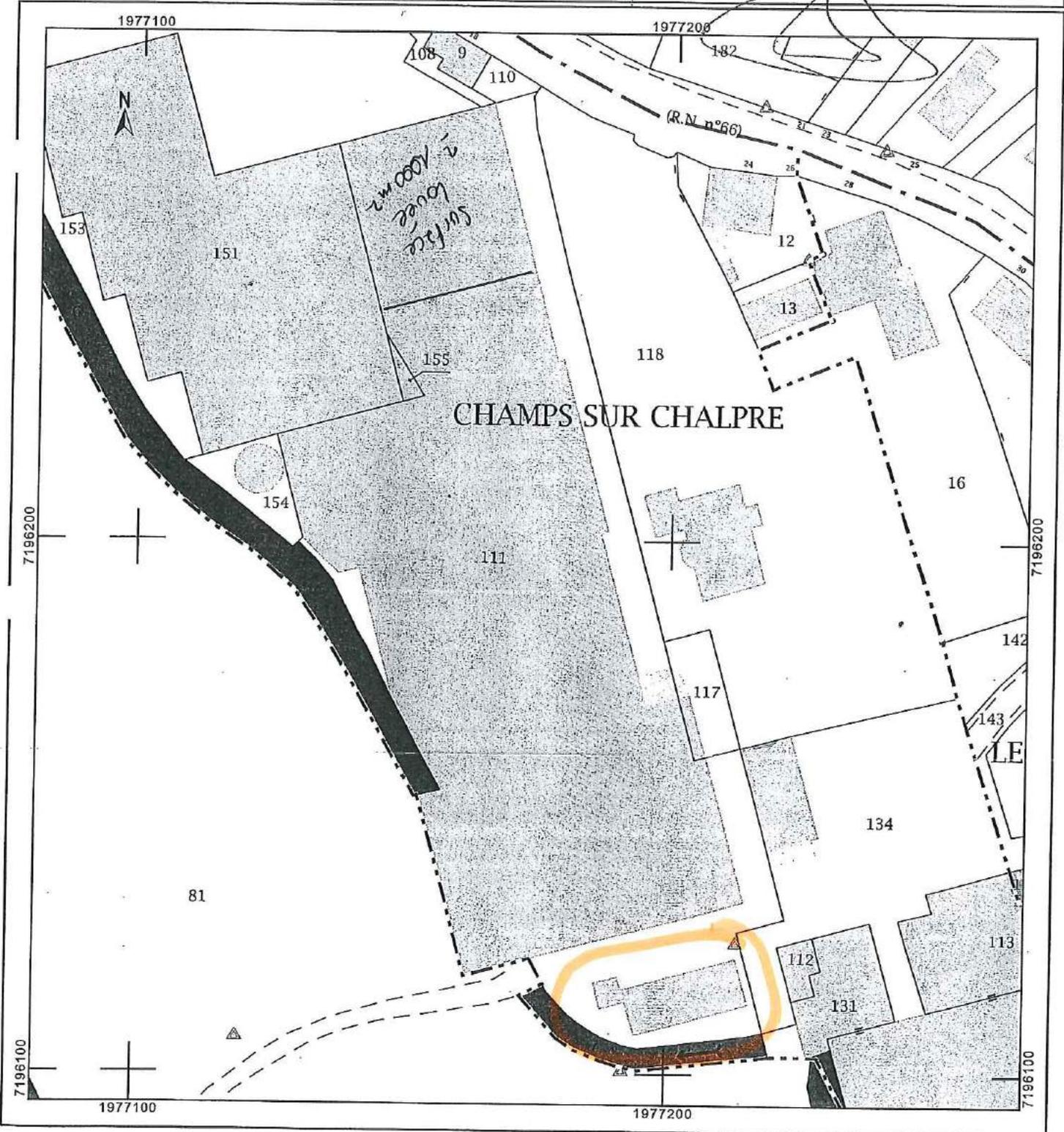
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Bureau antenne du cadastre de
REMIREMONT
Centre des Finances Publiques 88206
88206 REMIREMONT CEDEX
tél. 03 29 23 44 44 -fax 03 29 23 44 58
bant.remiremont@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

Annexé à la minute d'un acte
rec. par le notaire associé,
soussigné
ce jour



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 12 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le 12 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente – 88160 FRESSE SUR MOSELLE, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 06/04/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 22

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Eric COLLE, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Jean Claude VALDENNAIRE, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
M Didier VINCENT, excusé pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Michel PETITJEAN, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Stéphane TRAMZAL, excusé pouvoir à M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire de séance : M Pierre ROMARY

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT, Mme Karine REY

INTERCOMMUNALITE, Autres (5-7-9)

DEL. N°09/2016 CONTRAT PARTENARIAT 2016-2017 ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Vu le plan Vosges Ambitions 2021 : nouvelle étape dans les relations avec les territoires des Vosges adopté par le Conseil Départemental des Vosges ;

Vu les actions soutenues financièrement par le Département en matière d'investissement, de fonctionnement ;

Vu les projets d'investissements et de fonctionnement communaux et intercommunaux ;

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité ;

APPROUVE les programmations 2016-2017 présentées et annexées par les Communes, les Syndicats Intercommunaux et la Communauté de Communes ;

PRECISE que pour l'instruction des dossiers, ceux-ci doivent être déposés par chaque collectivité au Département ou à la Région.

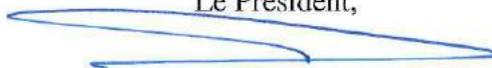
PRECISE que le travail de priorisation des projets, en relation avec le Projet de territoire de la CCBHV, pourra être réalisé par les membres du bureau,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,



Dominique PEDUZZI

RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la
transmission

en Préfecture

le

et de la notification

ou publication

le

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 12 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le 12 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente – 88160 FRESSE SUR MOSELLE, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 06/04/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 22

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Eric COLLE, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Jean Claude VALDENNAIRE, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
M Didier VINCENT, excusé pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Michel PETITJEAN, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Stéphane TRAMZAL, excusé pouvoir à M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire de séance : M Pierre ROMARY

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT, Mme Karine REY

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE, Intercommunalité (5-7) : **DEL. N° 10/2016 AVENANT PROTOCOLE HABITER MIEUX**

Vu la délibération n°10/2015 du 14 avril 2015 portant sur le protocole d'accord du programme habiter mieux ;

Vu le plan d'actions mise en œuvre par la commission locale d'amélioration de l'habitat (CLAH) dont le financement des dossiers des ménages modestes se limitera à 25 % pour l'année 2016 ;

Vu le nombre de demandes sur le territoire communautaire ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité** ;

FIXE la participation de la communauté de communes au programme Habiter Mieux, pour l'année 2016, comme suit :

Programme Habiter Mieux 2015-2017 (données annuelles)		Nombre de dossiers	ASE (10 % du montant des travaux subventionnés)	Aide collectivité	Total Etat	Total collectivité
Ménage très modeste	25% < Gain énergétique < 40%	14	2 000 € Maxi	400 €	28 000 €	5 600 €
	Gain énergétique > 40%	13	2 000 € Maxi	1 000 €	26 000 €	13 000 €
Ménage modeste	Gain énergétique > 25%	9	1 600 € Maxi	100 €	14 400 €	900 €
		36			68 400 €	19 500 €

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la collectivité ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits ;

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la
transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 12 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le 12 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente – 88160 FRESSE SUR MOSELLE, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 06/04/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 22

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Eric COLLE, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Jean Claude VALDENNAIRE, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
M Didier VINCENT, excusé pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Michel PETITJEAN, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Stéphane TRAMZAL, excusé pouvoir à M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire de séance : M Pierre ROMARY

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT, Mme Karine REY

INTERCOMMUNALITE, Autres (5-7-9)

DEL. N°11/2016 AVENANT CONVENTION SOVODEB

Vu la délibération du 31 octobre 2006 portant sur la signature d'une convention SOVODEB relative à l'accueil des déchets professionnels dans les déchèteries du département des Vosges ;

Considérant la nécessité de passer un avenant pour l'actualisation des tarifs.

Vu le projet d'avenant transmis par SOVODEB ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

DECIDE d'appliquer les tarifs 2016 pour l'accueil des déchets des professionnels ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,



Dominique PEDUZZI

RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la
transmission

en Préfecture

le

et de la notification

ou publication

le

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 12 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le 12 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente – 88160 FRESSE SUR MOSELLE, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Eric COLLE, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Jean Claude VALDENNAIRE, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
M Didier VINCENT, excusé pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Michel PETITJEAN, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Stéphane TRAMZAL, excusé pouvoir à M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire de séance : M Pierre ROMARY

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT, Mme Karine REY

FINANCES LOCALES, Décisions budgétaires (7-1) **DEL. N°12/ 2016 FONDS DE PEREQUATION DES RECETTES** **COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES 2016**

Vu les inscriptions budgétaires communales pour l'année 2016 sur le fonds de péréquation des recettes communales et Intercommunales ;

Nom Communes	Inscriptions budgétaires FPIC 2016
RUPT SUR MOSELLE	45 152.00 €
FERDRUPT	11 905.50 €
RAMONCHAMP	33 031.50 €
BUSSANG	27 437.50 €
LE THILLOT	0.00 €
LE MENIL	0.00 €
FRESSE SUR MOSELLE	0.00 €
SAINT MAURICE SUR MOSELLE	0.00 €

Vu les règles concernant les modalités d'adoption de la répartition :

- Délibération explicite :
 - o Si une commune refuse : la répartition de droit commun s'applique de fait,
 - o Si une commune ne délibère pas : la répartition de droit commun s'applique de fait.
 - o Pour une répartition libre, il faut une concordance des délibérations des huit communes.

Vu les débats et propositions faites en commission finances le 04.04.2016 et en réunion de bureau le 05.04.2016 :

- 1) Si la communauté de communes perçoit le FPIC pour un montant identique à 2015, la répartition 2016 aux communes restera équivalente à 2015 :

Nom Communes	Répartition 2016 identique à 2015
BUSSANG	27 437.50 €
FERDRUPT	11 905.50 €
FRESSE SUR MOSELLE	28 972.50 €
LE MENIL	30 959.50 €
RAMONCHAMP	33 031.50 €
RUPT SUR MOSELLE	45 152.00 €
SAINT MAURICE SUR MOSELLE	28 911.50 €
LE THILLOT	50 224.50 €
TOTAL DES COMMUNES	256 594.50 €

- 2) Si le montant du FPIC 2016 est supérieur à 2015, il est proposé de conserver les montants supérieurs au tableau (1) pour la Communauté de Communes.

Engagements :

- 1) réorganiser l'ensemble des recettes de la Communauté de Communes et leviers sur les dotations au plus tard pour le 1^{er} juillet 2016 pour l'année fiscale 2017,
- 2) Trouver les moyens d'apporter des recettes ne portant pas exclusivement sur les contribuables et redevables du territoire,
- 3) Programme d'investissements 2016 : Si les solutions ne peuvent être trouvées et mises en place, une décision modificative investissements 2016 sera présentée au 2^{ème} semestre pour en réduire les opérations.

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

PROPOSE aux communes d'opter sur une répartition FPIC 2016 identique en montant à 2015 ;

DECIDE :

- de réorganiser l'ensemble des recettes de la CCBHV et des leviers de dotations au plus tard pour le 1^{er} juillet 2016 pour une application en 2017 ;
- de trouver des moyens pour apporter des recettes ne portant pas exclusivement sur les contribuables et redevables du territoire.

ARRETE : dans le cas où les solutions ne permettraient pas de couvrir de manière pérenne l'équilibre recettes/dépenses, de réduire les investissements 2016 en présentant une décision modificative au 2^{ème} semestre 2016.

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRESIDENT

compte tenu de la
transmission

en Préfecture

le

et de la notification

ou publication

le

Le Président,



Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 12 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le 12 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente – 88160 FRESSE SUR MOSELLE, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 06/04/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 22

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Eric COLLE, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Jean Claude VALDENNAIRE, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
M Didier VINCENT, excusé pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Michel PETITJEAN, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Stéphane TRAMZAL, excusé pouvoir à M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire de séance : M Pierre ROMARY

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT, Mme Karine REY

FINANCES LOCALES, Décisions budgétaires (7-1) **DEL. N°13/ 2016 TAUX FISCALITE 2016**

Vu le code général des Impôts,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant les bases d'imposition 2016 communiquées dans l'Etat 1259 FDL,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité ;

FIXE les taux des taxes locales et le taux FPZ 2016, comme suit :

	Bases	Taux (%)	Produits 2016
Taxe Habitation	15 056 000	1.35	203 256 €
Taxe Foncière (bâti)	13 031 000	0.811	105 681 €
Taxe Foncière (non bâti)	406 800	1.83	7 444 €
Cotis, Foncière entreprises	3 897 000	1.15	44 815 €
Fiscalité prof. De zone (FPZ)	13 200	21.34	2 817 €
Total produit Fiscalité			364 013 €

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



<p>RENDU EXÉCUTOIRE PAR LE PRÉSIDENT</p> <p>compte tenu de la transmission</p> <p>en Préfecture</p> <p>le</p> <p>et de la notification</p> <p>ou publication</p> <p>le</p>

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 12 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le 12 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente – 88160 FRESSE SUR MOSELLE, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 06/04/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 22

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Eric COLLE, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Jean Claude VALDENNAIRE, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
M Didier VINCENT, excusé pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Michel PETITJEAN, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Stéphane TRAMZAL, excusé pouvoir à M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire de séance : M Pierre ROMARY

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT, Mme Karine REY

FINANCES LOCALES, Décisions budgétaires (7-1)

DEL. N° 14/2016 CONTRIBUTION 2016, Association des Maires des Vosges

Vu les compétences de la Communauté de Communes ;

Vu la décision de l'Association des Maires des Vosges, fixant les modalités des participations financières des groupements de communes adhérents ;

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité ;

Accusé de réception en préfecture
088-200033868-20160412-042016_142016-DE
Reçu le 29/04/2016

DIT que le montant de la participation 2016 à l'Association des Maires des Vosges s'élève à 807.75 € ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget ;

AUTORISE Monsieur le Vice-président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Vice-président,

Jean François VIRY



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la
transmission

en Préfecture

le

et de la notification

ou publication

le

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 12 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le 12 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente – 88160 FRESSE SUR MOSELLE, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 06/04/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 22

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Eric COLLE, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Jean Claude VALDENNAIRE, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
M Didier VINCENT, excusé pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Michel PETITJEAN, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Stéphane TRAMZAL, excusé pouvoir à M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire de séance : M Pierre ROMARY

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT, Mme Karine REY

FINANCES LOCALES, Décisions budgétaires (7-1)

DEL. N° 15/2016 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°01 – BUDGET ANNEXE DECHETS PISCINES

Vu la délibération n° 11/2016 portant sur le vote du budget primitif du budget annexe piscines ;

Vu le contrôle budgétaire des services de la préfecture ;

Vu la demande de rétablir l'équilibre des opérations d'ordre du budget annexe piscines 2016 ;

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité ;

Le conseil communautaire autorise les mouvements de crédits suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT - RECETTES		
Article budgétaire et intitulé		Montant (€)
R F 042 777	Quote part subvention transférée au résultat	+ 500.00 €
R F 70 70632	Redevance et droits à caractère de loisirs	- 500.00 €
		0.00 €

AUTORISE Monsieur le Vice-président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



<p>RENDU EXÉCUTOIRE PAR LE PRÉSIDENT</p> <p>compte tenu de la transmission</p> <p>en Préfecture</p> <p>le</p> <p>et de la notification</p> <p>ou publication</p> <p>le</p>
--

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 28 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le 28 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle La Familiale – 88160 LE MENIL, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 21/06/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 19

Etaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, Eric COLLE, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL.

Etaient Absents ou excusés :

M Claude BABEL, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
Mme Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Michel PETITJEAN, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
M Thierry RIGOLLET, excusé pouvoir à Mme Carine THAUVIN
M Pierre ROMARY, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Mme Danièle SCHMERBER, excusée pouvoir à M Eric COLLE
M Jean François VIRY, excusé pouvoir à Mme Savine CUENOT

Secrétaire de séance : Mme Pascale SPINNHIRNY

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE, Intercommunalité (5-7) **DEL.N° 01/2016 DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU** **PETR**

► Vu le Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la composition des comités des syndicats mixtes constitués exclusivement de Communes et d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale,

► Vu le Code Général des Collectivités Territoriales précisant que pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix peut se porter sur l'un de ses membres ou sur tout Conseiller Municipal d'une Commune membre,

► Considérant que dans ce dernier cas, les Communes dans le but de faciliter le choix du Conseil Communautaire, se proposent de lui soumettre des noms de Conseillers Municipaux disposés à siéger au sein des comités des différents syndicats mixtes,

► Considérant qu'il appartiendra alors à la Communauté de Communes de désigner souverainement ses délégués au sein des différentes intercommunalités pour lesquelles elle s'est substituée à ses Communes membres, sans être aucunement liée par les propositions émises par les Conseils Municipaux,

► Vu la délibération de la Communauté de Communes n°02/2016 en date du 18 mars 2016 portant sur la désignation de ses représentants au sein des différents syndicats,

► Vu la nécessité de désigner 11 membres au sein du PETR de Remiremont ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité ;

DESIGNE ses représentants communautaires au sein du PETR de Remiremont selon la liste ci-dessous :

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Monsieur Jacques BELLINI	Madame Brigitte FOPPA
Monsieur Stéphane TRAMZAL	Madame Nadine KONDRATOW
Monsieur Etienne COLIN	Monsieur Emmanuel GRANDCLAUDE
Monsieur François CUNAT	Madame Odile MARCHAL
Monsieur Michel REMY	Monsieur André DEMANGE
Monsieur Jean François VIRY	Monsieur Hubert CUNAT
Monsieur Michel MOUROT	Monsieur Jean MILLER
Monsieur Christian PEDUZZI	Madame Marie Madeleine LALOT
Monsieur Dominique PEDUZZI	Monsieur Claude BABEL
Monsieur Mathieu FERBACH	Madame Danièle SCHMERBER
Monsieur Alain VINEL	Madame Sylvie LOHNER

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Président,


Dominique PEDUZZI


RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la
transmission

en Préfecture

le

et de la notification

ou publication

le

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 28 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le 28 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle La Familiale – 88160 LE MENIL, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 21/06/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 19

Etaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, Eric COLLE, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL.

Etaient Absents ou excusés :

M Claude BABEL, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
Mme Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Michel PETITJEAN, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
M Thierry RIGOLLET, excusé pouvoir à Mme Carine THAUVIN
M Pierre ROMARY, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Mme Danièle SCHMERBER, excusée pouvoir à M Eric COLLE
M Jean François VIRY, excusé pouvoir à Mme Savine CUENOT

Secrétaire de séance : Mme Pascale SPINNHIRNY

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT

INTERCOMMUNALITE, Autres (5-7-9-7)

DEL.N° 03/2016 CONTRAT ENFANCE JEUNESSE – CCBHV / CAF DES VOSGES

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée que le Contrat Enfance Jeunesse vise à soutenir les collectivités qui s'engagent à développer une politique enfance jeunesse, destinée à favoriser :

- La mise en place de services d'accueil d'enfants et/ou de jeunes permettant aux familles de concilier vie familiale, professionnelle et sociale (accueil de loisirs, établissement d'accueil du jeune enfant...)

- Les loisirs collectifs et les vacances des enfants et des adolescents de 6 à 18 ans,

Dans le cadre d'un partenariat étroit à mettre en place entre la Communauté de Communes et la Caisse d'Allocations Familiales.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée les objectifs du contrat de la Communauté de Communes, le schéma de développement mise en place, les effets attendus, les résultats obtenus.... Et invite à se prononcer sur la mise en place d'un Contrat Enfance Jeunesse pour les années 2016 à 2017.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales, un contrat Enfance Jeunesse en faveur des enfants et des jeunes de la Communauté de Communes.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

**compte tenu de la
transmission**

en Préfecture

le

et de la notification

ou publication

le

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 28 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le 28 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle La Familiale – 88160 LE MENIL, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 21/06/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 19

Etaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, Eric COLLE, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL.

Etaient Absents ou excusés :

M Claude BABEL, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
Mme Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Michel PETITJEAN, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
M Thierry RIGOLLET, excusé pouvoir à Mme Carine THAUVIN
M Pierre ROMARY, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Mme Danièle SCHMERBER, excusée pouvoir à M Eric COLLE
M Jean François VIRY, excusé pouvoir à Mme Savine CUENOT

Secrétaire de séance : Mme Pascale SPINNHIRNY

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT

INTERCOMMUNALITE, Autres (5-7-9)

DEL. N°04/2016 AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE STOCKAGE DES DECHETS INERTES

La Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges (CCBHV) a la compétence en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés ainsi que celle relative à la gestion de stockage des déchets inertes.

Considérant la nécessité de mettre en place un stockage provisoire ;

Vu l'article R541-8 du Code de l'environnement portant définition d'un déchet inerte ;

Vu l'article R541-30-1 du Code de l'environnement définissant une installation de stockage de déchets inertes ;

Vu les articles R541-65 à 75 et R541-80 à 82 du Code de l'environnement relatifs à la procédure d'autorisation d'exploiter une ISDI ;

Vu la délibération n°54/2015 du 29 juin 2015 du conseil municipal de Ferdrupt portant sur l'acceptation de stockage des déchets inertes par la CCBHV ;

Vu la délibération communautaire n°02/2015 du 21 juillet 2015, autorisant Monsieur le Président à signer la convention de stockage avec la Commune de Ferdrupt ;

Vu la délibération du 26 mai 2016 du Conseil Municipal de la Commune de Ferdrupt autorisant la prolongation de la convention à titre gratuit pour une durée de 6 mois ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 prolongeant la convention de stockage de déchets inertes sur le territoire de la Commune de Ferdrupt, sans compensation financière entre la CCBHV et la Commune de Ferdrupt ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer cet avenant avec la Commune de Ferdrupt ;

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

compte tenu de la
transmission

en Préfecture

le

et de la notification

ou publication

le

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES
ARRONDISSEMENT
D'EPINAL
CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 28 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le 28 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle La Familiale – 88160 LE MENIL, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 21/06/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 19

Etaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, Eric COLLE, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL.

Etaient Absents ou excusés :

M Claude BABEL, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
Mme Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Michel PETITJEAN, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
M Thierry RIGOLLET, excusé pouvoir à Mme Carine THAUVIN
M Pierre ROMARY, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Mme Danièle SCHMERBER, excusée pouvoir à M Eric COLLE
M Jean François VIRY, excusé pouvoir à Mme Savine CUENOT

Secrétaire de séance : Mme Pascale SPINNHIRNY

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE, Intercommunalité 5-7 DEL. N°05/2016 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL PAR LA COMMUNE DE FRESSE SUR MOSELLE

Considérant les besoins de stockage de la Communauté de Communes ;

Considérant que la Commune de Fresse sur Moselle dispose d'un local répondant aux conditions requises : proche du siège de la CCBHV, propre, sec et tempéré ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

ACCEPTE les termes de la convention ci-jointe entre la Commune de Fresse sur Moselle et la Communauté de Communes permettant de disposer d'un local communal à titre gratuit ;

PRECISE que la présente convention est conclue pour une durée de deux ans ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la
transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 28 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le 28 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle La Familiale – 88160 LE MENIL, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 21/06/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 19

Etaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, Eric COLLE, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL.

Etaient Absents ou excusés :

M Claude BABEL, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
Mme Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Michel PETITJEAN, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
M Thierry RIGOLLET, excusé pouvoir à Mme Carine THAUVIN
M Pierre ROMARY, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Mme Danièle SCHMERBER, excusée pouvoir à M Eric COLLE
M Jean François VIRY, excusé pouvoir à Mme Savine CUENOT

Secrétaire de séance : Mme Pascale SPINNHIRNY

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT

FINANCES LOCALES – Divers (7-10)

DEL. N°06/2016 – MOTION DE SOUTIEN AU PROJET D'INVESTISSEMENT DE LA MFR

La Maison Familiale Rurale (M.F.R.) CAP France de Ramonchamp porte actuellement un projet d'investissement relatif à une extension de la structure et une amélioration de ses capacités d'accueil.

La M.F.R. est une structure de formation qui accueille 245 élèves, une structure d'accueil touristique avec 15 000 journées vacances par an, et l'employeur d'une quarantaine de salariés.

Ce projet vise notamment à :

- proposer des conditions de logement confortables aux élèves,
- moduler ces installations pour répondre aux besoins de différents publics (élèves et vacanciers)
- disposer de 62 chambres individuelles pour des groupes de séminaires à la recherche de cette prestation,
- répondre aux besoins du territoire d'accueil de personnes voyageant en bus par une capacité d'accueil de près de 190 lits,
- accueillir sur 10 chambres un public à mobilité réduite.
- répondre aux normes de sécurité pour les établissements destinés à recevoir du public et ce d'autant plus lorsqu'il est mineur.

Considérant l'importance de la M.F.R., acteur majeur de la vie du territoire,

Considérant que ce projet permettrait d'étoffer l'offre d'accueil et d'hébergement de la M.F.R. et d'améliorer fonctionnement de la structure,

Considérant que ce projet conforte et diversifie l'ensemble de l'offre et par la même revêt une importance intercommunale,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité** ;

APPORTE son soutien au projet d'investissement porté par la M.F.R. de Ramonchamp en le reconnaissant d'intérêt intercommunal,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

**compte tenu de la
transmission**

en Préfecture

le

et de la notification

ou publication

le

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 28 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le 28 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle La Familiale – 88160 LE MENIL, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 21/06/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 19

Etaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, Eric COLLE, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL.

Etaient Absents ou excusés :

M Claude BABEL, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
Mme Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Michel PETITJEAN, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
M Thierry RIGOLLET, excusé pouvoir à Mme Carine THAUVIN
M Pierre ROMARY, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Mme Danièle SCHMERBER, excusée pouvoir à M Eric COLLE
M Jean François VIRY, excusé pouvoir à Mme Savine CUENOT

Secrétaire de séance : Mme Pascale SPINNHIRNY

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1)

DEL. N°07/2016 – APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2015 « BUDGET ANNEXE SERVICE DECHETS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Considérant la présentation du compte administratif 2015 du budget annexe « déchets » de la Communauté de Communes par Monsieur Dominique PEDUZZI, président de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

Après avoir répondu aux différentes questions et débattu sur le compte précité, Monsieur Dominique PEDUZZI, Président, et Monsieur Stéphane TRAMZAL conseiller communautaire, se sont retirés au moment du débat final et du vote en laissant de ce fait la présidence à Madame Marie Claude DUBOIS, vice – présidente ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

Monsieur Dominique PEDUZZI et Monsieur Stéphane TRAMZAL n'ont pas participé au vote ;

ADOpte le compte administratif 2015 du Budget Annexe service déchets de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

ARRETE les résultats du budget annexe déchets de l'exercice 2015, comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	1 853 323.42 €
Recettes de fonctionnement	1 831 899.10 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	- 21 424.32 €
Excédent de fonctionnement reporté	+ 78 707.05 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	+ 57 282.73 €

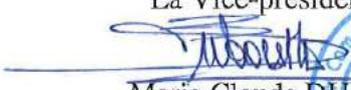
INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	298 367.43 €
Recettes d'investissement	486 972.63 €
Résultat d'investissement de l'exercice	188 605.20 €
Excédent d'investissement reporté	0.00 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	+ 188 605.20 €

AUTORISE Madame la Vice-présidente à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

La Vice-présidente,


Marie Claude DUBOIS



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la
transmission
en Préfecture

le
et de la notification
ou publication

le

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 28 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le 28 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle La Familiale – 88160 LE MENIL, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 21/06/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 19

Etaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, Eric COLLE, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL.

Etaient Absents ou excusés :

M Claude BABEL, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
Mme Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Michel PETITJEAN, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
M Thierry RIGOLLET, excusé pouvoir à Mme Carine THAUVIN
M Pierre ROMARY, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Mme Danièle SCHMERBER, excusée pouvoir à M Eric COLLE
M Jean François VIRY, excusé pouvoir à Mme Savine CUENOT

Secrétaire de séance : Mme Pascale SPINNHIRNY

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1) DEL. N°08/2016 – APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2015 « BUDGET ANNEXE SERVICE PISCINES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Considérant la présentation du compte administratif 2015 du budget annexe « piscines » de la Communauté de Communes par Monsieur Dominique PEDUZZI, président de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

Après avoir répondu aux différentes questions et débattu sur le compte précité, Monsieur Dominique PEDUZZI, Président, et Monsieur Stéphane TRAMZAL conseiller communautaire, se sont retirés au moment du débat final et du vote en laissant de ce fait la présidence à Madame Marie Claude DUBOIS, vice – présidente ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

Monsieur Dominique PEDUZZI et Monsieur Stéphane TRAMZAL n'ont pas participé au vote ;

ADOpte le compte administratif 2015 du Budget Annexe piscines de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

ARRETE les résultats du budget annexe piscines de l'exercice 2015, comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	445 341.58 €
Recettes de fonctionnement	475 604.55 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	+ 30 262.97 €
Excédent de fonctionnement reporté	0.00 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	+ 30 262.97 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	79 210.09 €
Recettes d'investissement	73 500.41 €
Résultat d'investissement de l'exercice	- 5 709.68 €
Excédent d'investissement reporté	0.00 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	- 5 709.68 €

AUTORISE Madame la Vice-présidente à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la
transmission

en Préfecture

le

et de la notification

ou publication

le

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

La Vice-présidente,

Marie Claude DUBOIS



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 28 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le 28 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle La Familiale – 88160 LE MENIL, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 21/06/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 19

Etaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, Eric COLLE, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL.

Etaient Absents ou excusés :

M Claude BABEL, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
Mme Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Michel PETITJEAN, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
M Thierry RIGOLLET, excusé pouvoir à Mme Carine THAUVIN
M Pierre ROMARY, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Mme Danièle SCHMERBER, excusée pouvoir à M Eric COLLE
M Jean François VIRY, excusé pouvoir à Mme Savine CUENOT

Secrétaire de séance : Mme Pascale SPINNHIRNY

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1) **DEL. N°09/2016 – APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF** **2015 « BUDGET ANNEXE ZAE DE LA COMMUNAUTE DE** **COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES**

Considérant la présentation du compte administratif 2015 du budget annexe « ZAE » de la Communauté de Communes par Monsieur Dominique PEDUZZI, président de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

Après avoir répondu aux différentes questions et débattu sur le compte précité, Monsieur Dominique PEDUZZI, Président, et Monsieur Stéphane TRAMZAL conseiller communautaire, se sont retirés au moment du débat final et du vote en laissant de ce fait la présidence à Madame Marie Claude DUBOIS, vice – présidente ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

Monsieur Dominique PEDUZZI et Monsieur Stéphane TRAMZAL n'ont pas participé au vote ;

ADOpte le compte administratif 2015 du Budget Annexe ZAE de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

ARRETE les résultats du budget annexe ZAE de l'exercice 2015, comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	102 051.41 €
Recettes de fonctionnement	103 270.00 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	+ 42.79 €
Excédent de fonctionnement reporté	0.00 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	+ 42.79 €

AUTORISE Madame la Vice-présidente à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

La Vice-présidente,


Marie Claude DUBOIS



<p>RENDU EXÉCUTOIRE PAR LE PRÉSIDENT</p> <p>compte tenu de la transmission</p> <p>en Préfecture</p> <p>le</p> <p>et de la notification</p> <p>ou publication</p> <p>le</p>
--

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 28 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le 28 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle La Familiale – 88160 LE MENIL, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 21/06/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 19

Etaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, Eric COLLE, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL.

Etaient Absents ou excusés :

M Claude BABEL, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
Mme Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Michel PETITJEAN, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
M Thierry RIGOLLET, excusé pouvoir à Mme Carine THAUVIN
M Pierre ROMARY, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Mme Danièle SCHMERBER, excusée pouvoir à M Eric COLLE
M Jean François VIRY, excusé pouvoir à Mme Savine CUENOT

Secrétaire de séance : Mme Pascale SPINNHIRNY

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1) **DEL. N°10/2016 – APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF** **2015 « BUDGET ANNEXE ZEC DE LA COMMUNAUTE DE** **COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES**

Considérant la présentation du compte administratif 2015 du budget annexe ZEC de la Communauté de Communes par Monsieur Dominique PEDUZZI, président de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

Après avoir répondu aux différentes questions et débattu sur le compte précité, Monsieur Dominique PEDUZZI, Président, et Monsieur Stéphane TRAMZAL conseiller communautaire, se sont retirés au moment du débat final et du vote en laissant de ce fait la présidence à Madame Marie Claude DUBOIS, vice – présidente ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

Monsieur Dominique PEDUZZI et Monsieur Stéphane TRAMZAL n'ont pas participé au vote ;

ADOpte le compte administratif 2015 du Budget Annexe ZEC de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

ARRETE les résultats du budget annexe ZEC de l'exercice 2015, comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	4 607.34 €
Recettes de fonctionnement	14 562.00 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	9 954.66 €
Excédent de fonctionnement reporté	0.00 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	+ 9 954.66 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	378 715.34 €
Recettes d'investissement	430 984.15 €
Résultat d'investissement de l'exercice	52 268.81 €
Excédent d'investissement reporté	0.00 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	+ 52 268.81 €

AUTORISE Madame la Vice-présidente à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la
transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

La Vice-présidente,


Marie Claude DUBOIS



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 28 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le 28 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle La Familiale – 88160 LE MENIL, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 21/06/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 19

Etaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, Eric COLLE, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL.

Etaient Absents ou excusés :

M Claude BABEL, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
Mme Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Michel PETITJEAN, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
M Thierry RIGOLLET, excusé pouvoir à Mme Carine THAUVIN
M Pierre ROMARY, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Mme Danièle SCHMERBER, excusée pouvoir à M Eric COLLE
M Jean François VIRY, excusé pouvoir à Mme Savine CUENOT

Secrétaire de séance : Mme Pascale SPINNHIRNY

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1)

DEL. N°11/2016 – APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2015 « BUDGET PRINCIPAL » DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Considérant la présentation du compte administratif 2015 du budget principal de la Communauté de Communes par Monsieur Dominique PEDUZZI, président de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

Après avoir répondu aux différentes questions et débattu sur le compte précité, Monsieur Dominique PEDUZZI, Président, et Monsieur Stéphane TRAMZAL conseiller communautaire, se sont retirés au moment du débat final et du vote en laissant de ce fait la présidence à Madame Marie Claude DUBOIS, vice – présidente ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

Monsieur Dominique PEDUZZI et Monsieur Stéphane TRAMZAL n'ont pas participé au vote ;

ADOpte le compte administratif 2015 du Budget principal de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

ARRETE les résultats du budget principal de l'exercice 2015, comme suit :

FUNCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	1 119 058.68 €
Recettes de fonctionnement	1 107 157.61 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	- 11 901.07 €
Excédent de fonctionnement reporté	+ 255 734.72 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	+ 243 833.65 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	272 256.59 €
Recettes d'investissement	316 358.59 €
Résultat d'investissement de l'exercice	44 102.00 €
Excédent d'investissement reporté	+ 186 388.25 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	+ 230 490.25 €

AUTORISE Madame la Vice-présidente à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la
transmission

en Préfecture

le

et de la notification

ou publication

le

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

La Vice-présidente,

Marie Claude DUBOIS



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 28 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le 28 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle La Familiale – 88160 LE MENIL, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 21/06/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 19

Etaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, Eric COLLE, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL.

Etaient Absents ou excusés :

M Claude BABEL, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
Mme Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Michel PETITJEAN, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
M Thierry RIGOLLET, excusé pouvoir à Mme Carine THAUVIN
M Pierre ROMARY, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Mme Danièle SCHMERBER, excusée pouvoir à M Eric COLLE
M Jean François VIRY, excusé pouvoir à Mme Savine CUENOT

Secrétaire de séance : Mme Pascale SPINNHIRNY

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1)

DEL. N°12/2016 – DECISION MODIFICATIVE N° 01 - BUDGET ANNEXE ZEC

Vu la délibération n° 12/2016 en date du 12 avril dernier portant sur le protocole d'accord pour les travaux supplémentaires et sur le décalage des dates de perception des loyers ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

DECIDE de modifier le Budget Annexe ZEC 2016, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES	
Article budgétaire et intitulé	Montant (€)
D F 61 6188	-2 764.80 €
	-2 764.80 €

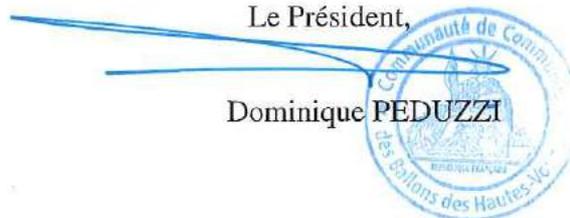
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES	
Article budgétaire et intitulé	Montant (€)
D F 67 673	+ 2 764.80 €
	+ 2 764.80 €

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la
transmission

en Préfecture

le

et de la notification

ou publication

le

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 28 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le 28 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle La Familiale – 88160 LE MENIL, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 21/06/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 19

Etaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, Eric COLLE, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL.

Etaient Absents ou excusés :

M Claude BABEL, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
Mme Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Michel PETITJEAN, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
M Thierry RIGOLLET, excusé pouvoir à Mme Carine THAUVIN
M Pierre ROMARY, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Mme Danièle SCHMERBER, excusée pouvoir à M Eric COLLE
M Jean François VIRY, excusé pouvoir à Mme Savine CUENOT

Secrétaire de séance : Mme Pascale SPINNHIRNY

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1)

DEL.N°13/2016 COMPTE DE GESTION 2015, BUDGET ANNEXE SERVICE DECHETS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Le Conseil Communautaire, après s'être assuré que le Receveur Communautaire a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant sur l'exercice précédent, celui de tous les titres de remis émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur Communautaire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

CONSTATE que les chiffres sont similaires à ceux présentés par les comptes administratifs 2015 du budget annexe service déchets de la Communauté de Communes.

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la
transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 28 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le 28 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle La Familiale – 88160 LE MENIL, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 21/06/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 19

Etaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, Eric COLLE, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL.

Etaient Absents ou excusés :

M Claude BABEL, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
Mme Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Michel PETITJEAN, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
M Thierry RIGOLLET, excusé pouvoir à Mme Carine THAUVIN
M Pierre ROMARY, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Mme Danièle SCHMERBER, excusée pouvoir à M Eric COLLE
M Jean François VIRY, excusé pouvoir à Mme Savine CUENOT

Secrétaire de séance : Mme Pascale SPINNHIRNY

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1)

DEL.N°14/2016 COMPTE DE GESTION 2015, BUDGET ANNEXE SERVICE PISCINES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Le Conseil Communautaire, après s'être assuré que le Receveur Communautaire a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant sur l'exercice précédent, celui de tous les titres de remis émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur Communautaire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

CONSTATE que les chiffres sont similaires à ceux présentés par les comptes administratifs 2015 du budget annexe service piscines de la Communauté de Communes.

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la
transmission
en Préfecture

le
et de la notification
ou publication

le

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 28 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le 28 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle La Familiale – 88160 LE MENIL, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 21/06/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 19

Etaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, Eric COLLE, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL.

Etaient Absents ou excusés :

M Claude BABEL, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
Mme Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Michel PETITJEAN, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
M Thierry RIGOLLET, excusé pouvoir à Mme Carine THAUVIN
M Pierre ROMARY, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Mme Danièle SCHMERBER, excusée pouvoir à M Eric COLLE
M Jean François VIRY, excusé pouvoir à Mme Savine CUENOT

Secrétaire de séance : Mme Pascale SPINNHIRNY

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1) DEL. N°15/2016 COMPTE DE GESTION 2015, BUDGET ANNEXE ZAE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Le Conseil Communautaire, après s'être assuré que le Receveur Communautaire a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant sur l'exercice précédent, celui de tous les titres de remis émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur Communautaire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

CONSTATE que les chiffres sont similaires à ceux présentés par les comptes administratifs 2015 du budget annexe ZAE de la Communauté de Communes.

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la
transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 28 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le 28 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle La Familiale – 88160 LE MENIL, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 21/06/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 19

Etaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, Eric COLLE, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL.

Etaient Absents ou excusés :

M Claude BABEL, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
Mme Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Michel PETITJEAN, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
M Thierry RIGOLLET, excusé pouvoir à Mme Carine THAUVIN
M Pierre ROMARY, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Mme Danièle SCHMERBER, excusée pouvoir à M Eric COLLE
M Jean François VIRY, excusé pouvoir à Mme Savine CUENOT

Secrétaire de séance : Mme Pascale SPINNHIRNY

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1)

DEL.N°16/2016 COMPTE DE GESTION 2015, BUDGET ANNEXE ZEC DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Le Conseil Communautaire, après s'être assuré que le Receveur Communautaire a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant sur l'exercice précédent, celui de tous les titres de remis émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur Communautaire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

CONSTATE que les chiffres sont similaires à ceux présentés par les comptes administratifs 2015 du budget annexe ZEC de la Communauté de Communes.

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la
transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 28 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le 28 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle La Familiale – 88160 LE MENIL, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 21/06/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 19

Etaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, Eric COLLE, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL.

Etaient Absents ou excusés :

M Claude BABEL, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
Mme Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Michel PETITJEAN, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
M Thierry RIGOLLET, excusé pouvoir à Mme Carine THAUVIN
M Pierre ROMARY, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Mme Danièle SCHMERBER, excusée pouvoir à M Eric COLLE
M Jean François VIRY, excusé pouvoir à Mme Savine CUENOT

Secrétaire de séance : Mme Pascale SPINNHIRNY

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT

FINANCES LOCALES, décisions budgétaires (7-1)

DEL. N°17/2016 COMPTE DE GESTION 2015, BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Le Conseil Communautaire, après s'être assuré que le Receveur Communautaire a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant sur l'exercice précédent, celui de tous les titres de remis émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur Communautaire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

CONSTATE que les chiffres sont similaires à ceux présentés par les comptes administratifs 2015 du budget principal de la Communauté de Communes.

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la
transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES
ARRONDISSEMENT
D'EPINAL
CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 28 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le 28 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle La Familiale – 88160 LE MENIL, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 21/06/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 19

Etaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, Eric COLLE, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL.

Etaient Absents ou excusés :

M Claude BABEL, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
Mme Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Michel PETITJEAN, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
M Thierry RIGOLLET, excusé pouvoir à Mme Carine THAUVIN
M Pierre ROMARY, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Mme Danièle SCHMERBER, excusée pouvoir à M Eric COLLE
M Jean François VIRY, excusé pouvoir à Mme Savine CUENOT

Secrétaire de séance : Mme Pascale SPINNHIRNY

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT

FINANCES LOCALES, **DEL. N°18/2016 TARIFS PISCINES**

Vu la délibération 09/2015 du 23 juin 2015 fixant les tarifs du service piscines pour l'année 2015/2016,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité ;

FIXE, à compter du 06 juillet 2016, les tarifs piscines comme suit :

Piscine Le Thillot			Tarifs
Entrées individuelles	Adulte		3.20 €
	Jeune (de 6 à 18 ans)		2.30 €
	Etudiant		2.30 €
	Handicapé		1.30 €
	Enfant de - 6 ans		Gratuit
	Pompier - gendarme		Gratuit
Cartes	Adulte	12 entrées	32.00 €
		Annuelle	101.00 €
	Jeune (de 6 à 18 ans)	12 entrées	21.00 €
Annuelle		66.00 €	
	Etudiant	Annuelle	66.00 €
Activités	Toujours jeunes	12 séances	32.00 €
	Palmes	12 séances	52.00 €
	Aquagym	12 séances	52.00 €
		Séance de 60 minutes	6.50 €
	Aquabike (seul)	Séance de 30 minutes	5.00 €
	Aquabike multisport (palmes aquagym)	Séance de 60 minutes	8.00 €
	Aimeau (phobie de l'eau)	12 séances	52.00 €
Natation artistique (adultes / enfants)	Saison de septembre à juin	68.00 €	
Apprentissage	Adulte	12 séances	107.00 €
	Enfant	12 séances	93.00 €
Perfectionnement	Sportif	Saison de septembre à juin	68.00 €
	Enfant	Saison de septembre à juin	68.00 €
		Saison d'avril à juin	34.00 €
Scolaire	Maternelle	entre 9 et 14 séances	1.80 €
	Elémentaire		1.80 €
	Primaire hors Canton du Thillot		3.10 €
	Collège (classe)		62.00 €
Groupes (10 à 40 personnes)	Adulte	une heure par personne	3.00 €
	Jeune (de 6 à 18 ans)	une heure par personne	2.10 €
Kayak	Adulte	Activité communale Kayak du Thillot	3.20 €
	Jeune (de 6 à 18 ans)		2.20 €
Location de la Piscine (sous convention)		séance de 2 h 00	124.00 €
Encadrement personnel piscine		séance de 2 h 00	62.00 €

Tarifs saison estivale le Thillot - Saint Maurice sur Moselle			Tarifs
Entrées individuelles	Adulte		3.20 €
	Jeune (de 6 à 18 ans)		2.30 €
	Etudiants		2.30 €
	Handicapés		1.30 €
	Enfant de - 6 ans		Gratuit
	Pompier - gendarme		Gratuit
CARTE ACCES	Adulte	Accès 5 entrées	11.00 €
	Jeune (de 6 à 18 ans)	Accès 5 entrées	7.00 €
Colonies (réservations obligatoires)		Matin	1.70 €/enfant
		Après midi	1.70 €/enfant
Location de la Piscine (sous convention)		séance de 2 h 00	62.00 €

Tarifs consommations Piscines Thillot et Saint Maurice sur Moselle		Tarifs
Consommations	Boissons	1.80 €
	Eau	1.20 €
	Esquimau	1.20 €
	Thir Pouss	1.80 €
	Cône	1.80 €
	Barre glacée	1.80 €
	Chips grand paquet	1.90 €
	Barre chocolatée	1.80 €
Caution	prêt de matériel	3.20 €

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,


Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la
transmission
en Préfecture
le
et de la notification
ou publication
le
Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 28 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le 28 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle La Familiale – 88160 LE MENIL, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 21/06/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 19

Etaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, Eric COLLE, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL.

Etaient Absents ou excusés :

M Claude BABEL, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
Mme Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Michel PETITJEAN, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
M Thierry RIGOLLET, excusé pouvoir à Mme Carine THAUVIN
M Pierre ROMARY, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Mme Danièle SCHMERBER, excusée pouvoir à M Eric COLLE
M Jean François VIRY, excusé pouvoir à Mme Savine CUENOT

Secrétaire de séance : Mme Pascale SPINNHIRNY

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT

FINANCES LOCALES, Décisions budgétaires (7-1) **DEL.N°19/2016 SUBVENTIONS ASSOCIATIONS CARITATIVES**

Vu les demandes de subventions des associations caritatives :

- Croix Rouge,
- Secours Populaire,
- Restaurants du Cœur ;

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer des subventions, pour l'année 2016, selon le détail ci-dessous :

Les restaurants du Cœur (Ramonchamp) 1 871.36 €
Le secours populaire..... 1 000.00 €
La croix rouge..... 1 000.00 €

Soit un montant total pour l'année 2016..... 3 871.36 €

PRECISE qu'une subvention sera sans doute proposée pour Les Restaurants du Cœur – Antenne de St Maurice sur Moselle, dès que les éléments nécessaires nous seront parvenus,

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la
transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 28 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le 28 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle La Familiale – 88160 LE MENIL, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 21/06/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 19

Etaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, Eric COLLE, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL.

Etaient Absents ou excusés :

M Claude BABEL, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
Mme Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Michel PETITJEAN, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
M Thierry RIGOLLET, excusé pouvoir à Mme Carine THAUVIN
M Pierre ROMARY, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Mme Danièle SCHMERBER, excusée pouvoir à M Eric COLLE
M Jean François VIRY, excusé pouvoir à Mme Savine CUENOT

Secrétaire de séance : Mme Pascale SPINNHIRNY

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT

FINANCES LOCALES, divers (7-10)

DEL. N° 20/2016 AVANCE TRESORERIE DE LA COMMUNE DE FRESSE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Vu le Code des Marchés publics ;

Vu la délibération du 26 mai 2016 de la Commune de Fresse sur Moselle portant sur la mise en place d'une avance de trésorerie d'un montant de 200 000 € (deux cents milles euros) à la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

APPROUVE les termes de la convention annexée ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention correspondant à cette avance de trésorerie ainsi que tout document afférent à l'exécution de cette délibération, avec la Commune de Fresse sur Moselle ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la
transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,



Convention d'avance de trésorerie entre la Commune de FRESSE SUR MOSELLE et la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges

CONVENTION D'AVANCE DE TRESORERIE

Entre :

La Commune de FRESSE SUR MOSELLE, représentée par Monsieur Dominique PEDUZZI, Maire dûment habilité à cet effet par une délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 2016 ;

Et :

La Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges, représentée par son Vice-président délégué en charge des finances dûment habilité à cet effet par une délibération du Conseil Communautaire en date du 28 juin 2016.

Article 1^{er} : Objet de la présente convention

Afin de permettre à la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges de fonctionner et compte tenu du plan de trésorerie prévisionnel global, la Commune de FRESSE SUR MOSELLE accorde une avance de trésorerie sans intérêt de 200 000 € (deux cent mille euros) à la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges, destinée à couvrir les besoins de trésorerie pour le fonctionnement des services de la collectivité, dans les conditions précisées ci-après.

Article 2 : Montant et modalités de versement de l'avance de trésorerie

La participation de la Commune de FRESSE SUR MOSELLE sera versée en totalité à la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges, à la signature de la présente convention.

Article 3 : Durée / Remboursement

L'avance de trésorerie est consentie pour une durée d'un an à compter de sa mise à disposition et fera l'objet de remboursements partiels en fonction des disponibilités de trésorerie de la collectivité. Cette avance pourra être remboursée à tout moment en accord avec la collectivité. Le délai de remboursement est fixé à 1 mois maximum.

Article 4 : Conditions financières

L'avance consentie dans le cadre de la présente convention ne donnera pas lieu à versement d'intérêts au profit de la commune de FRESSE SUR MOSELLE.

Fait à Fresse sur Moselle,
Le 30 juin 2016

Communauté de Communes
Des Ballons des Hautes Vosges

Le Vice-président,
Jean François VIRY



Commune de FRESSE SUR MOSELLE

Le Maire,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 28 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le 8 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle La Familiale – 88160 LE MENIL, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 21/06/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 19

Etaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, Eric COLLE, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL.

Etaient Absents ou excusés :

M Claude BABEL, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
Mme M-Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Michel PETITJEAN, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
M Thierry RIGOLLET, excusé pouvoir à Mme Carine THAUVIN
M Pierre ROMARY, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Mme Danièle SCHMERBER, excusée pouvoir à M Eric COLLE
M Jean François VIRY, excusé pouvoir à Mme Savine CUENOT

Secrétaire de séance : M Pascale SPINNHIRNY

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT

FINANCES LOCALES, divers (7-10)

DEL. N°21/2016 AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'AVANCE DE TRESORERIE DE LA COMMUNE DE LE MENIL POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Vu le Code des Marchés publics ;

Vu le courrier de la CCBHV en date du 02 juin 2014, demandant la possibilité d'obtenir une avance de trésorerie aux communes membres afin de permettre de fonctionner dans l'attente du versement des recettes de fonctionnement ;

Vu la délibération du 18 décembre 2014 de la Commune de le Ménil acceptant de verser une avance de trésorerie d'un montant de 100 000 € (cent mille euros) ;

Vu la délibération du 06 octobre 2016 de la Commune de le Ménil acceptant de prolonger de 12 mois cette avance de trésorerie ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité** ;

APPROUVE les termes de la convention annexée ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 de prolongation de la convention d'avance de trésorerie ainsi que tout document afférent à l'exécution de cette délibération, avec la Commune de Le Ménil ;

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

**compte tenu de la
transmission**

en Préfecture

le

et de la notification

ou publication

le

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 28 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le 28 juin à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle La Familiale – 88160 LE MENIL, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 21/06/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 19

Etaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, Eric COLLE, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL.

Etaient Absents ou excusés :

M Claude BABEL, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
Mme Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Michel PETITJEAN, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
M Thierry RIGOLLET, excusé pouvoir à Mme Carine THAUVIN
M Pierre ROMARY, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Mme Danièle SCHMERBER, excusée pouvoir à M Eric COLLE
M Jean François VIRY, excusé pouvoir à Mme Savine CUENOT

Secrétaire de séance : Mme Pascale SPINNHIRNY

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT

FINANCES LOCALES, Décisions budgétaires (7-10)

DEL. N°22/2016 FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES / REPARTITION 2016

Considérant la notification concernant le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) ;

Considérant que cette notification comportait deux fiches d'informations relatives :

- à la répartition de droit commun, au niveau de l'ensemble intercommunal, du Prélèvement et/ou du reversement au titre du fonds national de péréquation intercommunale et communale (FPIC)
- aux données nécessaires au calcul des répartitions de droit commun et dérogatoires,

Le conseil communautaire, après avoir ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président, après avoir délibéré, et à l'unanimité ;

DECIDE d'appliquer pour cette année 2016, LA REPARTITION LIBRE du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales entre l'EPCI et les Communes membres, à savoir :

Répartition du FPIC entre l'EPCI et ses communes membres :

CCBHV - Part EPCI	110 186,50 €
Bussang	25 373,77 €
Ferdrupt	11 010,28 €
Fresse	26 793,29 €
Le Menil	28 630,80 €
Ramonchamp	30 546,92 €
Rupt	41 755,10 €
St Maurice	26 736,88 €
Le Thillot	46 446,45 €
TOTAL PART COMMUNES	237 293,50 €
TOTAL	347 480,00 €

MODIFIE les termes la délibération n° 12/2016 en date du 12 avril 2016 établissant la proposition de répartition.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la
transmission
en Préfecture

le
et de la notification
ou publication

le

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 05 JUILLET 2016

L'an deux mil seize, le 5 juillet à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Henri Thiebaut- 88160 RAMONCHAMP, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 28/06/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 21

Etaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

M Claude BABEL, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Mme Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme M-Claude DUBOIS
Mme Pascale SPINNHINRY, excusée pouvoir à M Alain VINEL
M Michel PETITJEAN, excusé

Secrétaire de séance : Mme Danièle SCHMERBER

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT, Mme Karine REY

DEL. N° 01 / 2016 MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{er} SEPTEMBRE 2016

Vu la délibération n° 01/2013 du 25 juin 2013 portant sur le tableau des effectifs de la collectivité ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à l'**unanimité** ;

APPROUVE les modifications du tableau des effectifs de la collectivité à compter du 1^{er} septembre 2016, comme suit :

- Transformation de trois emplois à temps plein d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, en adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe,
- Transformation d'un emploi à 30/35ème d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, en adjoint technique territorial de 1^{ère} classe,
- Transformation d'un emploi à 28/35ème d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe, en adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



<p style="text-align: center;">RENDU EXÉCUTOIRE PAR LE PRÉSIDENT</p> <p style="text-align: center;">compte tenu de la transmission en Préfecture</p> <p>le</p> <p style="text-align: center;">et de la notification ou publication</p> <p>le</p> <p style="text-align: center;">Le Président, Dominique PEDUZZI</p>
--

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 05 JUILLET 2016

L'an deux mil seize, le 5 juillet à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Henri Thiebaut- 88160 RAMONCHAMP, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 28/06/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 21

Etaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

M Claude BABEL, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Mme Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme M-Claude DUBOIS
Mme Pascale SPINNHINRY, excusée pouvoir à M Alain VINEL
M Michel PETITJEAN, excusé

Secrétaire de séance : Mme Danièle SCHMERBER

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT, Mme Karine REY

DEL. N° 02 / 2016 CONVENTION DE MUTUALISATION DE PERSONNELS ENTRE COLLECTIVITES

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaire relative à la fonction publique territoriale.

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;

Considérant l'importance de poursuivre les démarches de mutualisation des moyens engagées par les collectivités du territoire de la CCBHV ;

Considérant l'importance de fixer un cadre permettant de sécuriser et de faciliter la mutualisation d'agents entre collectivités ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité ;

APPROUVE le principe de mise en place d'une convention cadre précisant les modalités de mutualisation des agents territoriaux entre les collectivités ou syndicats intercommunaux du territoire de la CCBHV ;

CONFIE au Bureau de la CCBHV la mission de définition des conditions détaillées contenues dans cette convention ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération avec chacune des collectivités ou syndicats intercommunaux concernés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



<p>RENDU EXÉCUTOIRE PAR LE PRÉSIDENT</p> <p>compte tenu de la transmission en Préfecture</p> <p>le</p> <p>et de la notification ou publication</p> <p>le</p> <p>Le Président, Dominique PEDUZZI</p>
--

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 05 JUILLET 2016

L'an deux mil seize, le 5 juillet à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Henri Thiebaut- 88160 RAMONCHAMP, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 28/06/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 21

Etaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

M Claude BABEL, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Mme Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme M-Claude DUBOIS
Mme Pascale SPINNHINRY, excusée pouvoir à M Alain VINEL
M Michel PETITJEAN, excusé

Secrétaire de séance : Mme Danièle SCHMERBER

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT, Mme Karine REY

DEL. N° 03 / 2016 CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES ET SES COMMUNES MEMBRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu les prestations de services réalisées par les communes dans des domaines qui relèvent de la compétence de la CCBHV ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité ;

APPROUVE les termes de la convention annexée ;

CONFIE au bureau de la CCBHV la mission de définition des conditions particulières contenues dans cette convention ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de prestations de services avec les communes concernées et tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 05 JUILLET 2016

L'an deux mil seize, le 5 juillet à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Henri Thiebaut- 88160 RAMONCHAMP, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 28/06/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 21

Etaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

M Claude BABEL, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Mme Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme M-Claude DUBOIS
Mme Pascale SPINNHINRY, excusée pouvoir à M Alain VINEL
M Michel PETITJEAN, excusé

Secrétaire de séance : Mme Danièle SCHMERBER

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT, Mme Karine REY

DEL. N° 04 / 2016 PROGRAMME D'ENTRETIEN DES BERGES DE LA MOSELLE ET DE SES AFFLUENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'importance d'une gestion globale et concertée en matière d'entretien des berges de la Moselle et de ses affluents ;

Vu les programmes d'intervention de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et du Département des Vosges ;

Vu la loi NOTRE et notamment ses dispositions relatives à la GEMAPI ;

Vu la nécessité pour certains porteurs de projets d'engager rapidement les opérations, afin de protéger les biens et les populations ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

SOULIGNE le caractère et l'intérêt communautaire des travaux à engager pour les berges de la Moselle et ses affluents ;

AUTORISE un portage de ces opérations par la Communauté de Communes afin de faciliter le financement de ces opérations ;

PRECISE que la part de financement non couverte par les subventions sera intégralement apportée par le porteur de projet initial ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 05 JUILLET 2016

L'an deux mil seize, le 5 juillet à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Henri Thiebaut- 88160 RAMONCHAMP, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 28/06/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 21

Etaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

M Claude BABEL, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Mme Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme M-Claude DUBOIS
Mme Pascale SPINNHINRY, excusée pouvoir à M Alain VINEL
M Michel PETITJEAN, excusé

Secrétaire de séance : Mme Danièle SCHMERBER

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT, Mme Karine REY

DEL. N° 05 / 2016 ZONES INDUSTRIELLES ET ARTISANALES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'importance pour le développement économique du territoire de promouvoir l'aménagement des zones industrielles et économiques du territoire ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité ;

SOULIGNE l'importance intercommunale des zones industrielles et artisanales telles que listée en annexe ;

AFFIRME le soutien de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges aux opérations d'aménagement et de développement de ces zones ;

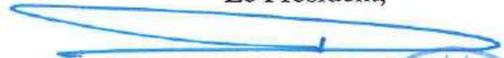
CONFIRME que la liste ci-jointe est évolutive ;

FIXE à la commission économique la mission d'affiner les zonages et les règles d'intérêt communautaire afin que le Conseil Communautaire délibère avant fin 2016 pour préciser la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,


Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

RECENSEMENT ZONES UX / UY
CC BALLONS DES HAUTES VOSGES

Commune	appellation cadastrale	section	numéro parcelle	surface m ²	classement Plan Local d'Urbanisme
BUSSANG	Le Village	AB	565, 623 et 644	1 931	UX
BUSSANG	Champs Mahu	AC	30 et 37 (bâti)	2 421	UX
BUSSANG	Champs Mahu	AC	31, 35, 36, 299, 298	7 783	UX
BUSSANG	Champs Mahu	D	472, 473, 474, 475, 476, 469	8 860	UX
BUSSANG	Champs Mahu	AB	151	2 202	UX
BUSSANG	Champs Vané	AC	21, 372 et 374, 443	3 956	UX
BUSSANG	Les Fourmiés	AC et D	437, 439 130	10 774	UX
BUSSANG	Le Village	AB	715	2045	UX et 1AUx
BUSSANG	Le Village	AB	712	2859	1AUx
BUSSANG	Le Village	AB	714	2532	1AUx
BUSSANG	Champ Mahu	D	297 et 140	10227	1AUx
BUSSANG	La Noire Goutte	D	542, 548, 549, 550, 551, 552, 553	18 320	UX
BUSSANG	Au Pilat	AC	364 (bâti) 75p, 76, 303, 325, 395	13 916	UX
BUSSANG	Au Pilat	D et AC	541p et 397p	4 000	UX
BUSSANG	Champé	AD	187	7 644	UX
BUSSANG	Champé	AE	163 (bâti)	6 965	UX
BUSSANG	Champé	AD	185 et 186	6 586	UX
BUSSANG	Champé	AD	179 et 182	6 593	UX
BUSSANG	Les Bruyères	AE	34 et 35	6 012	UX
BUSSANG	Revers de la taille	AH	59, 60 et 106	5 800	UX
BUSSANG	Fontaine Minérale		37p 38 39p 40 43 122	9 000	UXs
BUSSANG	La Huïte	B	647	1 896	UX
BUSSANG	La Huïte	B	646	1 283	UX
BUSSANG	La Huïte	C	453 537 671 673 675 800	4 395	UX
BUSSANG	La Huïte	B	607 et 610	2 403	UX
BUSSANG	La Huïte	B	708 et 710	2 132	UX
BUSSANG	La Huïte	B	709 et 711	1 692	UX
BUSSANG	La Huïte	B	551	110	UX
BUSSANG	La Huïte	B	324	1 692	UX
FRESSE SUR MOSELLE	Couard / les Jessos	AH		375 467	UY
RAMONCHAMP	La Forge	AH	191 en partie	9 410	UY
RAMONCHAMP	La Forge Les Bandes du Rupt L'Etat sous les Rangs	AH	28 29 80 81 165 190 192	45 000	UY
RAMONCHAMP	Les Champs de la Croix	AH	470,467,573,570,565,571,588,575,470,184,186	64 405	UY
RAMONCHAMP	Les champs de la Croix	AH	167 169 171 187 188	6 557	UY
RAMONCHAMP	Les champs de la Meirie	AH	148,150,149,299,297	45 080	UY
RAMONCHAMP	Le Moulin de l'Etat	AH	247,140,204	2 875	UY
SAINT MAURICE SUR MOSELLE	LE CHAMP DES EAUX NOIRES	AE	262,251,39	10 400	UY
SAINT MAURICE SUR MOSELLE	A LA FOSSE ET CHAMP DU FOUR	AB	237,305,306,290...296	100 380	UY
SAINT MAURICE SUR MOSELLE	GRANDS PRES	AX	137,62,5,4,63	10 100	UY
SAINT MAURICE SUR MOSELLE	LA FONDERIE	AN	143,110,130,109	30 390	UX
SAINT MAURICE SUR MOSELLE	CHAMPS LA BEZOTTE	AN	152,285,41 EN PARTIE	10 200	UX
RUPT SUR MOSELLE	LE CUVEAU DES MEIX	AK	117-205-300-302-204	17 500	UY
RUPT SUR MOSELLE	LES PETITS MAYS	AM	133	15 000	UY
RUPT SUR MOSELLE	LES MEY CHAMPS	AK	183	3 079	UY
RUPT SUR MOSELLE	LE REBEAUCHAMP	AL	327	7 950	UY
RUPT SUR MOSELLE	LES GRANDS CHAMPS	AP	264	3 074	UY
RUPT SUR MOSELLE	LES GRANDS CHAMPS	AP	290-294	2 713	UY
RUPT SUR MOSELLE	SEVRICHAMP	AV	328	22 941	UY
RUPT SUR MOSELLE	LA FOSSE	BT	544	4 000	UY
RUPT SUR MOSELLE	RUPT VILLE	AB	649	99	UA
RUPT SUR MOSELLE	LES GRANDS CHAMPS	AP	244-245-246-247-248-249-295-282-281	9 326	UY
RUPT SUR MOSELLE	LA FOSSE	BT	559	400	UA
RUPT SUR MOSELLE	LES CHAMPS CABAS	AK	438	885	UY
FERDRUPT	Clos Pamel	AB	25,26,27,28,29	2 150	UY
LE THILLOT	Anciennement Martival	AB	562,691,493,683,678,580,576,278,466,467,677,678,484	9 316	UY
LE THILLOT	Anciennement Jado	AB	612	3 473	UY
LE THILLOT	Anciennement Tannerie + bas Entre Eugène Geroges et Lévy derrière curien	AE	346,64,257,269,271,804,273 EN PARTIE	19 698	UY
LE THILLOT		AC et C	19,20,21,22,23	63 753	UY

Total territoire communal : 1 046 484

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 05 JUILLET 2016

L'an deux mil seize, le 5 juillet à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Henri Thiebaut- 88160 RAMONCHAMP, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 28/06/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 21

Etaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

M Claude BABEL, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Mme Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme M-Claude DUBOIS
Mme Pascale SPINNHINRY, excusée pouvoir à M Alain VINEL
M Michel PETITJEAN, excusé

Secrétaire de séance : Mme Danièle SCHMERBER

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT, Mme Karine REY

DEL. N° 06 / 2016 TARIFS DES SERVICES ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES ET POLICE

Vu le travail du groupe « recettes » relatif à l'analyse et à l'actualisation des tarifs pratiqués par la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité ;

ADOpte la grille des tarifs de la CCBHV ci-dessous :

TARIFS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Services	Tarifs
Police territoriale	
Coût horaire intervention police pour utilisateurs occasionnels (les heures de nuit et WE seront majorées selon le barème légal)	30.30 € / heure
Coût horaire service police pour utilisateur par défaut	24.30 € / heure
Administratifs	
Mise à disposition du personnel administratif (sans matériel)	
Jour	23.00 € / heure
Nuit et dimanche	40.00 € / heure
Techniques	
Prestations réalisées pour le Syndicat Mixte de Gestion des déchets	
Transit pour le compte du SMD	11.00 € / tonne
Transport pour le compte du SMD	12.00 € / tonne
Mise à disposition du personnel technique (sans matériel)	
Jour	23.00 € / heure
Nuit et dimanche	40.00 € / heure
Mise à disposition du personnel technique (avec matériel) / Espaces verts	
Jour	28.00 € / heure
Matériels	
Engin porte-outils pour le déneigement	27.00 € / heure
Engin porte-outils pour le débroussaillage	25.00 € / heure
Epareuse	12.00 € / heure
Lamier	12.00 € / heure
Balayeuse-aspiratrice	70.00 € / heure
Balayeuse-aspiratrice (hors canton)	80.00 € / heure
Balayeuse-aspiratrice (trajet hors canton)	80.00 € / heure
Camion grue ou Ampliroll	41.00 € / heure
Caisson Ampliroll	50.00 € / mois
Bennes Ordures Ménagères	60.00 € / heure
Véhicule Utilitaire léger	15.00 € / heure
Tracteur de semi et remorque à fond mouvant (Limité canton Thillot)	50.00 € / Voyage
Broyeur	26.00 € / heure
Nacelle	26.00 € / heure
Transport	
Tarifs	
Transport de DIB pour le compte de Tiers (limite Canton Thillot)	106.00 € / enlèvement
Transport de bennes sulfate ferreux	11.00 € / tonne
Transport de bennes boues de station	15.60 € / tonne
Redevance des pesées	10.00 € / pesée

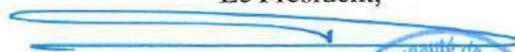
PRECISE que ces tarifs entreront en vigueur au 1^{er} septembre 2016 ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,



Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 05 JUILLET 2016

L'an deux mil seize, le 5 juillet à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Henri Thiebaut- 88160 RAMONCHAMP, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 28/06/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 21

Etaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

M Claude BABEL, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Mme Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme M-Claude DUBOIS
Mme Pascale SPINNHINRY, excusée pouvoir à M Alain VINEL
M Michel PETITJEAN, excusé

Secrétaire de séance : Mme Danièle SCHMERBER

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT, Mme Karine REY

DEL. N°07 / 2016 MODIFICATION DES TARIFS DE LA REDEVANCE INCITATIVE – SERVICE DECHETS

Vu le règlement de collecte du service déchets de la communauté de communes adopté le 04 décembre 2012 et modifié le 05 novembre 2013 et le 24 juin 2014 ;

Considérant les remarques formulées par les usagers du service depuis la mise en place effective de la facturation, soit le 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la délibération n°27 / 2015 du 14 avril 2015 modifiant la grille tarifaire ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à la majorité ;
02 CONTRE, 02 ABSTENTIONS, 17 POUR

FIXE les tarifs de la Redevance des Ordures Ménagères, comme suit :

Tarifs Parts Fixes	
<i>Ménages</i>	
1 - 2 personnes	91,87 €
3 - 4 personnes	137,81 €
5 personnes et +	183,74 €
Données manquantes	183,74 €
Résidences secondaires	110,00 €
Communes	22,74 € par habitant
Gites ≤ 5 personnes	45,94 €
Gites 6 à 19 personnes	91,87 €
Gites ≥ 20 personnes	183,74 €
Campings	5,47 € par emplacement
Centre vacances	3,28 € par lit
Chambres d'hôtes	10,94 € par chambre
<i>Entreprises et assimilés</i>	
Contenants de 121 à 599 litres par semaine	275,61 €
Contenants de 60 à 120 litres par semaine	137,81 €
Contenants de 60 litres par semaine	91,87 €
Sacs ou rien	91,87 €
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Cas particuliers n°1</u> : activités à domicile, ambulantes, majoritairement hors canton ou disposant de filières spécifiques. - Coiffure à domicile, couture, bureau d'études, réparateur d'horloge, infirmier à domicile, taxi, bûcheron, formateur, transporteur individuel 	25 €
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Cas particuliers n°2</u> : activités à domicile, ambulantes, majoritairement hors canton ou disposant de filières spécifiques. - Commerces alimentaires ambulants, agriculteurs 	45,94 €
Tarifs parts variables	
Prix au litre Ordures Ménagères Résiduelles	0,0329 €
Prix au litre Biodéchets	0,020 €

Tarifs des levées des ordures ménagères résiduelles	
Bac 60 Litres	1,97 €
Bac 120 litres	3,94 €
Bac 180 litres	5,91 €
Bac 240 litres	7,88 €
Bac 360 litres	11,82 €

PRECISE que ces tarifs sont applicables à compter du 7 juillet 2016 et jusqu'à décision contraire ;

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



<p>RENDU EXÉCUTOIRE PAR LE PRESIDENT</p> <p>compte tenu de la transmission en Préfecture</p> <p>le</p> <p>et de la notification ou publication</p> <p>le</p> <p>Le Président, Dominique PEDUZZI</p>
--

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 05 JUILLET 2016

L'an deux mil seize, le 5 juillet à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Henri Thiebaut- 88160 RAMONCHAMP, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 28/06/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 21

Etaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

M Claude BABEL, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Mme Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme M-Claude DUBOIS
Mme Pascale SPINNHINRY, excusée pouvoir à M Alain VINEL
M Michel PETITJEAN, excusé

Secrétaire de séance : Mme Danièle SCHMERBER

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT, Mme Karine REY

DEL. N°08/ 2016 – DECISION MODIFICATIVE N° 01 - BUDGET ANNEXE DECHETS

Vu les délibérations n° 03/2016 et 08/2016 en date du 05 juillet 2016 portant sur les prestations de services entre collectivités d'une part, et les tarifs de la redevance incitative d'autre part

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

DECIDE de modifier le Budget Annexe ZEC 2015, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES	
Article budgétaire et intitulé	Montant (€)
D F Chapitre 61 Article 6188	+ 200 000.00 €
	+ 200 000.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES	
Article budgétaire et intitulé	Montant (€)
R F Chapitre 70 Article 706	+ 200 000.00 €
	+ 200 000.00 €

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

<p>RENDU EXÉCUTOIRE PAR LE PRESIDENT</p> <p>compte tenu de la transmission en Préfecture</p> <p>le</p> <p>et de la notification ou publication</p> <p>le</p> <p>Le Président, Dominique PEDUZZI</p>
--

Le Président,

Dominique PEDUZZI


COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 05 JUILLET 2016

L'an deux mil seize, le 5 juillet à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Henri Thiebaut- 88160 RAMONCHAMP, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 28/06/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 21

Etaient présents : Mmes et MM. Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

M Claude BABEL, excusé pouvoir à M Dominique PEDUZZI
M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
Mme Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme M-Claude DUBOIS
Mme Pascale SPINNHINRY, excusée pouvoir à M Alain VINEL
M Michel PETITJEAN, excusé

Secrétaire de séance : Mme Danièle SCHMERBER

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT, Mme Karine REY

INTERCOMMUNALITE, Autres (5-7-9-7)

DEL. N°09/2016 AIDES ECONOMIQUES 2016

Vu la délibération n°02/2015 du 15 décembre portant sur les critères d'attributions d'aides économiques ;

Vu la convention pour la mise en œuvre d'aides économiques aux entreprises liant la communauté de communes et la Région Lorraine ;

Vu les demandes d'aides instruites par la commission économie en date du 13 mai 2016 et validées par le bureau en date du 17 mai 2016 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

DECIDE d'attribuer 2 000 € de subventions, sous réserve que toutes les pièces administratives soient transmises (extrait K-BIS, RIB..), dans le cadre des aides aux entreprises, aux entreprises suivantes :

- M Vincent MOUGENOT (EURL activité travaux publics) 88560 SAINT MAURICE SUR MOSELLE
- M Bertrand DURR (SARL DURR – activité chauffage / sanitaire, couverture/zinguerie...) 88560 Saint Maurice sur Moselle
- M Pierre MASSON (Garage de la Hardoye) 88160 FRESSE SUR MOSELLE
- Monsieur Jean GALIE (Marbrerie des Hautes Vosges / vente et pose de pierres naturelles brutes...) 88160 LE THILLOT

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération ;

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI

<p>RENDU EXÉCUTOIRE PAR LE PRÉSIDENT</p> <p>compte tenu de la transmission en Préfecture</p> <p>le</p> <p>et de la notification ou publication</p> <p>le</p> <p>Le Président, Dominique PEDUZZI</p>
--

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 28 JUILLET 2016

L'an deux mil seize, le 28 juillet à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal- 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 20/07/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 21

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Jean Claude VALDENAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

M Eric COLLE, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir Mme Brigitte FOPPA
Mme Brigitte JEANPIERRE, excusée pouvoir Mme Marie Claude DUBOIS
M Stéphane TRAMZAL, excusé pouvoir à M Jean Marc TISSERANT
M Jean Claude VALDENAIRE, excusé

Secrétaire de séance : Mme Carine THAUVIN

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

INTERCOMMUNALITE, autres (5-8-3)

DEL. N°01/2016 CONVENTION MISE A DISPOSITION LOCAUX COMMUNE LE THILLOT / CCBHV – RAM

Le relais d'assistants maternels, service de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges occupe des bureaux au sein de la Maison des Services aux publics (MASP) sis 9, avenue de Verdun – 88160 LE THILLOT.

Le relais d'assistants maternels ne dispose pas d'espace suffisant pour mettre en place des activités pour les assistants maternels et les enfants.

Vu la proposition de mise à disposition, par la commune du Thillot, des locaux de la garderie périscolaire situés en face de la MSAP ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition de locaux entre la Commune du Thillot et le relais d'assistants maternels ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la CCBHV ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention et tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BALLONS DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 28 JUILLET 2016

L'an deux mil seize, le 28 juillet à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal- 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 20/07/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 21

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

M Eric COLLE, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir Mme Brigitte FOPPA
Mme Brigitte JEANPIERRE, excusée pouvoir Mme Marie Claude DUBOIS
M Stéphane TRAMZAL, excusé pouvoir à M Jean Marc TISSERANT
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : Mme Carine THAUVIN

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

INTERCOMMUNALITE, Autres (5-8-3)

DEL.02/2016 CONVENTION DE PRET DE DOCUMENTS MEDIATHEQUE THILLOT / CCBHV-RAM

Le relais d'assistants maternels, dans le cadre de ses activités, peut être amené à utiliser des documents de la Médiathèque du Thillot ;

Vu la proposition de convention de la médiathèque du Thillot ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

APPROUVE les termes de la convention de prêt de documents entre la médiathèque du Thillot et le relais d'assistants maternels ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la CCBHV ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention et tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 28 JUILLET 2016

L'an deux mil seize, le 28 juillet à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal- 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 20/07/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 21

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

M Eric COLLE, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir Mme Brigitte FOPPA
Mme Brigitte JEANPIERRE, excusée pouvoir Mme Marie Claude DUBOIS
M Stéphane TRAMZAL, excusé pouvoir à M Jean Marc TISSERANT
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : Mme Carine THAUVIN

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

**INTERCOMMUNALITE, Autres (5-8-3)
DEL.N°03/2016 COMPETENCE TOURISME**

Vu les dispositions de la loi NOTRE imposant pour les communautés de Communes la prise de compétence « Tourisme » au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la volonté de prendre en plus de la compétence obligatoire de promotion, la compétence facultative de commercialisation.

Compte tenu de l'ampleur de la tâche, des acteurs touchés par la mise en place d'une nouvelle organisation ;

Compte tenu de l'organisation proposée lors du conseil communautaire du 9 mars dernier ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à la Majorité ;

01 ABSTENTION, 20 POUR

ARRETE la feuille de mission concernant l'organisation des réflexions sur l'exercice de la compétence tourisme et le plan de travail présenté comme suit :

1. Point sur les éléments touristiques traités par le groupe de travail dans la cadre de la préparation des réunions à venir :
 - a. Groupe de travail composé de membres du bureau : Alain VINEL, Thierry RIGOLLET, Jean François VIRY.
 - b. Trois réunions internes et une réunion avec un représentant tourisme du Conseil Départemental des Vosges (CD88).
 - c. Evaluation des activités de promotions et de commercialisations réalisée pour chaque structure présente sur le territoire de la CC-BHV.
 - d. Inventaire des partenariats avec d'autres structures liées à la compétence tourisme.
 - e. Approche des coûts actuels liée aux activités de promotion et de commercialisation.
 - f. Recueil des tarifs de taxe de séjours pour les communes qui l'ont mis en place.
 - g. Réflexion sur l'organisation des démarches et des dates contraignantes.

2. Propositions du groupe de travail :
 - a. **Demande au CD88 missions d'accompagnement** : réponse CD88 favorable. Cahier des charges terminé en date du 18 07 2016. Travaux réalisés par un bureau d'étude après les congés d'été avec 10 jours de missions pour un rendu fin octobre maximum.

 - b. **Remise d'information au bureau d'étude** :

Documents à envoyer par les communes très rapidement (fin de semaine idéal) avec pour chaque structure : les rapports d'activités ou compte rendu d'assemblées générales des trois dernières années. Un historique de création de chaque structure. Les conventions d'objectifs entre les structures de promotion et / ou commercialisation (OTSI, SI, ...) et leur commune de rattachement.

 - c. **Activité promotion et commercialisation** : la loi NOTRe impose uniquement le transfert de la promotion touristique. Pour notre secteur, la séparation des deux activités n'est pas envisagée. Il y a lieu de prendre en plus de la compétence obligatoire de promotion, la compétence facultative de commercialisation. Une commission tourisme doit être mise en place lors de la réunion conseil communautaire le 28 juillet 2016 –(voir condition au point 3 **Commission Tourisme**).

- d. **Les structures actuelles** : EPIC (Bussang), SPIC (Saint Maurice), Associatif (Le Ménil, Bénévolat (Le Thillot), Emplois publics saisonniers (Rupt sur Moselle), intégration dans un service communal (Fresse sur Moselle). Pour l'avenir, il doit y avoir une homogénéité et un service unique sur l'ensemble du territoire. Pour pouvoir conserver leurs classements touristiques au niveau national, les communes de Bussang et Saint Maurice sur Moselle doivent obligatoirement bénéficier d'un service de promotion et de commercialisation d'un niveau imposé par la réglementation. La solution d'un EPIC comme structure juridique porteuse des actions semble être la plus appropriée. La structure doit pouvoir faire les deux métiers (promotion et commercialisation). La forme juridique doit être posée rapidement pour pouvoir ensuite demander les agréments et autorisations qui prennent du temps. Il ne semble pas possible réglementairement de faire évoluer une des structures déjà existante sur notre territoire. Quel que soit le statut retenu pour la nouvelle entité les structures existantes seront dissoutes à terme (en principe courant de l'année 2017, notamment après arrêt des comptes et opérations de transfert). Leurs actifs devront être transférés à la nouvelle structure. Les structures actuelles devront organiser les adhésions, la promotion et la commercialisation jusqu'au 31 12 2016 et ce y compris pour les engagements qui débordent sur tout ou partie de l'année 2017. Ces engagements seront repris obligatoirement par la structure nouvelle. Il y a aussi nécessité de faire un inventaire courant 2016 des biens et services mis à disposition. En fonction de cet inventaire, il y aura lieu de passer des nouvelles conventions de mise à disposition, avant le 31 12 2016, avec les communes pour ce qui relève de leurs biens et services mis à disposition actuellement.
- e. **Concernant les agents et personnels** : qui font à ce jour le travail, il y a lieu dès la rentrée de septembre 2016 de préparer le transfert (mise à disposition, changement d'employeur à déterminer) afin d'organiser la prise de fonction au 1^{er} janvier 2017. Il y a là aussi des contraintes liées aux différents statuts des personnes : 1°) obligation de priorité d'embauche, 2°) saisie de la CAP (commission administrative paritaire), 3°) établissement des fiches de poste, 4°) organigramme.
- f. **Le conseil d'administration / de direction** : la nouvelle structure doit être administrée par un conseil qui sera à constituer par des élus (membre du conseil communautaires) et des acteurs touristiques du territoire de la CC-BHV. La désignation des personnes doit être faite de manière anticipée (début du troisième trimestre 2016) pour impliquer les personnes désignées dans la démarche de préparation et pouvoir les réunir officiellement et réglementairement afin de délibérer sur nombre de sujets avant le 31 12 2016.

- g. **Contrats et assurances** : dès le deuxième semestre 2016, des consultations et négociations doivent avoir lieu. Il faudra que les fournisseurs garantissent la transition en couvrant les risques liés aux engagements des structures actuelles qui courront sur l'année 2017. Si besoin, il faudra procéder aux résiliations nécessaires ou à la confirmation des fournisseurs de continuer à honorer leurs engagements avec la nouvelle structure. Attention, comme il n'y a pas de "fusion – absorption", ce travail est indispensable. Il n'y a pas d'obligations réglementaires pour les fournisseurs dans la configuration actuelle et à venir de poursuivre leurs engagements.
- h. **Affiliations** : le calendrier ne laisse pas beaucoup de choix. Pour plusieurs raisons (éditions des guides, référencements auprès d'opérateurs extérieurs, réalisation des actions de communications, préparation des premiers salons en janvier, continuité de commercialisation ...) les affiliations doivent être prises pour octobre 2016. Les structures actuelles devront organiser les adhésions 2016 - 2017, pour des engagements qui courront sur l'année 2017. La nouvelle structure établira ses conditions d'adhésion (nouvelle ou reconduction) pour tous les acteurs du territoire dans le premier semestre 2017. La campagne d'adhésion 2017 par la nouvelle structure démarrera avant la fin des adhésions conclues en 2016 pour l'exercice 2016 - 2017.
- i. **Promotion** : Pour plusieurs raisons (éditions des guides, référencements auprès d'opérateurs extérieurs, réalisation des actions de communications, préparation des premiers salons en janvier, continuité de commercialisation ...) les structures actuelles devront organiser la promotion (guides, site internet, salon...), y compris pour des engagements courant sur l'année 2017. La nouvelle structure établira les conditions et format de la promotion courant 2017. Elle sera mise en place au fur et à mesure de l'épuisement des stocks et de la fin des contrats de prestations de services.
- j. **Commercialisation** : Les structures actuelles devront organiser la commercialisation pour les adhérents du territoire, y compris pour des engagements courant sur l'année 2017. La nouvelle structure établira les conditions et formats de la commercialisation à compter du 1^{er} janvier 2017. Dans un souci de continuité tout engagement pris par les anciennes structures sera honoré par la nouvelle dans les conditions établies au moment de l'engagement. Il serait plus facile de mettre en place des conditions qui soient le plus proche possible les unes des autres dès le début du quatrième trimestre 2016.
- k. **Taxe de séjours et tarifs** : le groupe de travail a collecté les données sur l'ensemble du territoire. Deux communes n'ont pas de taxe de séjour. Pour les six autres, il n'y a pas d'harmonie. La réglementation a évolué récemment sur les grilles tarifaires, les conditions d'exonérations possibles, ... L'intégration ou non de la

taxe additionnelle départementale (10%) qui doit être perçue par la CC-BHV auprès des loueurs, a fait l'objet de débats. Il faut que les tarifs soient arrondis afin de faciliter le recouvrement. Tenant compte de l'ensemble des éléments, le groupe de travail a établi un projet de grille sur une taxe de séjour communautaire. Une proposition finalisée lors de la réunion du 11 juillet dernier et jointe à la présente. Ce travail doit être présenté et débattu au sein de la commission tourisme avant d'être présenté au bureau et en réunion de conseil.

3. **Commission Tourisme** : maintenant, compte tenu de la base de données collectées et des réflexions proposées par le groupe de travail, il y a lieu de se mettre en ordre de marche avec des représentants des huit communes afin de mettre en place un plan d'actions qui sera proposé au conseil communautaire. Proposition des membres du bureau sur la composition de la commission : Elle doit être composée d'au minimum d'un titulaire et d'un suppléant issus des membres élus issus du conseil communautaire et/ou des conseils municipaux. La commission requerra les compétences extérieures nécessaires (consultants, acteurs touristiques, ...) chaque fois que de besoin. Le travail de la commission doit être terminé pour le conseil communautaire de septembre pour une partie des choses à arrêter et octobre pour le reste. **Cette commission doit être constituée lors de la réunion du conseil communautaire du 28 juillet 2016.** Une demande aux communes est envoyée en même temps que la diffusion de la présente.
4. **Evolution des compétences** : la compétence tourisme et une des compétences qu'il y a lieu d'inscrire dans les statuts de la CC-BHV. La partie commercialisation est une compétence facultative. Il est donc, pour l'exercer, obligatoire qu'elle figure dans les statuts. Le calendrier est serré. Délibération de la communauté de communes et des communes pour le 1^{er} octobre 2016. Le conseil communautaire a aussi une obligation réglementaire suite à la fusion de 2013 : clause de revoyure sur les statuts. Ce qui veut dire qu'il faut faire un travail complet sur les statuts. **Une commission "modification des compétences" doit être mise en place lors de la réunion conseil communautaire le 28 juillet 2016.** Une demande aux communes est envoyée en même temps que la diffusion de la présente.
Proposition membre du bureau sur la composition de la commission. Elle doit être composée d'au minimum d'un titulaire et d'un suppléant issus des membres du conseil communautaire et/ou des conseils municipaux. La commission requerra les compétences extérieures nécessaires (consultants, acteurs économiques, ...) chaque fois que de besoin.
5. **Etablissement de la taxe de séjour et la grille tarifaire** : la communauté de communes a compétence pour instituer, par anticipation, le principe de la taxe de séjours. Elle ne s'appliquerait

qu'à compter du 1^{er} janvier 2017. Elle se substitue automatiquement aux taxes de séjours mise en place dans les communes. Pour que les documents de promotion et les communications pour la saison 2017 puissent être complets, il est préférable de délibérer sur le principe et sur la grille des catégories au mois de septembre 2016. La commission et le bureau doivent donner leur avis préalablement.

Il reste à mettre au point l'organisation de la perception de la taxe de séjour et de la taxe additionnelle auprès des acteurs touristiques. Si ce sont les communes ou l'OT qui font le travail (établissement des fichiers, expédition des courriers, suivi des paiements et relances), il y aura besoin de conventionner et de payer le travail réalisé. Ceci reste à évaluer. Les tarifs d'une taxe de séjour communautaire doivent être votés au plus tard le 1^{er} octobre 2016.

6. **Equilibre financier** : les taxes de séjours ne couvrent pas aujourd'hui le coût de la promotion et de la commercialisation touristique. A ce jour, les recettes de la CC-BHV sont inférieures aux dépenses. La CC-BHV n'est pas en mesure de trouver les financements complémentaires à la taxe de séjour. Il y a un travail à faire pour trouver les équilibres financiers de l'opération et du budget tourisme de la nouvelle structure et sur le budget principal de la CC-BHV.

Dans le premier jet du groupe de travail c'est l'addition des dépenses et des recettes actuelles sans modification ou adaptation. Il faut intégrer dans le futur budget prévisionnel que beaucoup de prestations actuelles ne sont pas valorisées à leur coût réel (voire pas valorisé du tout). Il est impossible de faire l'impasse sur le sujet. Tout devra être mis en valeurs équivalentes aux coûts salariaux chargés et comprenant les charges matériels et d'encadrement pour assurer l'animation des emplois liés à l'exercice complet de la compétence tourisme. L'évaluation d'éventuels fonds de concours doit être envisagé dans le cas où les dépenses ne sont pas couvertes intégralement par les recettes. Le budget de la CC-BHV n'est pas à l'équilibre sans le report à nouveau R002. Ceci ne peut être un mode de fonctionnement pérenne (voir délibération 12 avril 2016).

7. **Budget** : la section des dépenses devra être calculée à la valorisation des coûts réels (conversion des temps de bénévolat, d'emplois aidés, de mise à disposition gracieuse ...). La section d'investissement devra tenir compte des obligations et projets en cours, des mises aux normes (sécurité, incendie, accessibilité, ...) et au besoin de classement touristique présent ou désiré. Le besoin d'investissement devra aussi intégrer les évolutions de la structure pour les quatre prochaines années. Les communes s'engagent dans en cas d'oubli de leur part dans les éléments prévisionnels qui seront donnés pour construire le futur budget (en charges et en recettes) à prendre en charge les dépenses non prévues pour les quatre années à venir. Les communes ou EPCI qui sont en charge de

la compétence tourisme à ce jour doivent impérativement terminer et solder les opérations d'investissements pour le 31 12 2016.

La date obligatoire pour voter le budget de l'établissement touristique est le 15 novembre de chaque année. Seule dérogation, l'année de la création de l'établissement (dans notre cas 1^{er} janvier 2017). Lors de la création d'un établissement intercommunal à vocation touristique, le budget doit être voté au plus tard en même temps que celui de la collectivité (CC-BHV) qui abonde pour l'équilibre de la section de fonctionnement et de la section d'investissement. Toutefois, le groupe de travail recettes / finances (Jean François VIRY, François CUNAT, Adrien ANDREOLI) doit travailler début septembre 2016 (voir conseil communautaire du 5 juillet) pour remettre un projet au cours du mois de novembre 2016, sur un pacte pluriannuel de fiscalité entre les communes et la communauté de communes pour les années 2017, 2018, 2019. Ce pacte doit garantir l'abondement des dotations de l'Etat qui bénéficient aux communes et à la communauté de communes. Il est impératif de connaître les incidences du budget tourisme pour novembre 2016.

8. **Etablissement des affiliations** : il faut créer une affiliation 30 octobre 2016 / 30 septembre 2017. Ceci permet aux structures actuelles d'arrêter les modalités, les tarifs et les encaissements, dans une période où elles sont encore compétentes. Compte tenu de la charge de travail qui est à réaliser sur tous les autres points de la mise en place de la nouvelle organisation, le nouvel établissement aura le premier semestre 2017 pour arrêter les conditions d'affiliations. Les affiliés seront sous ses nouvelles dispositions à compter de septembre 2017. Les actifs des structures existantes seront transférés au nouvel établissement. Il ne doit pas y avoir perte de recette. Le maximum d'harmonisation (conditions, services, territoire couvert, tarifs, ...) entre les structures doit être mis en place cette année avant les appels d'affiliations.
9. **Information des équipes** : c'est un point essentiel de l'organisation du transfert de compétence. Il y a lieu de programmer plusieurs réunions. La première, en septembre 2016, pour entendre les attentes et les remarques des personnes concernées. Les autres réunions seront organisées avant la fin 2016, pour donner les informations et les décisions concernant la mise en place de la nouvelle organisation et les conditions induites.
10. **Information des acteurs touristiques** : dès la rentrée les rumeurs de tous genres vont aller bon train. Il est impératif d'informer courant septembre par un courrier personnalisé et par voie de presse l'ensemble des acteurs touristiques. Fin Octobre début novembre (attention aux périodes de fermeture avant saison d'hiver) il faut réunir les acteurs touristiques.
11. **Constitution nouvel EPIC** : si le choix est fait d'une structure de ce type, les responsables doivent être désignés au plus tard en octobre

et la première réunion de cette instance doit se tenir dans la foulée. L'audit du CD88 et les renseignements de la préfecture doivent nous aider à faire un choix rapide. La gouvernance doit être équilibrée entre la présidence, vice-présidence et la direction. Il en est de même pour les différents lieux et activités touristiques de notre territoire qui doivent être représentés.

12. **Droits d'exploitations, noms, sites, n° de téléphone, adresse mails, ...** : dans le cadre de la continuité absolue de services pour tous les acteurs touristiques du territoire et pour les touristes eux-mêmes, une continuité doit être préservée. Aussi, les licences, droits d'exploitations, n° de fax et de téléphones, adresses mail doivent être conservés ou transférés. Il ne doit pas y avoir de coupure.
13. **Avenir du Syndicat Intercommunal de Promotion touristique** : (S.I.P.T.) Ramonchamp- Le Ménil : selon la loi NOTRe tous les SI dont le périmètre est inférieur à celui de la communauté de communes intègre la CC si la compétence est similaire à une compétence obligatoire ou à une compétence facultative donnée à la CC. Le (S.I.P.) Ramonchamp- Le Ménil a été créé pour recevoir des fonds liés aux activités touristiques. Il y aura lieu de garantir avec les services de l'Etat la perception de ces dotations, et de voir leur utilisation ou fléchage. Il y aura lieu de voir la conséquence de ces modifications sur les budgets communaux dans la section fonctionnement et d'investissement. En dépenses comme en recettes.
14. **Adhésion des communes à des syndicats Intercommunaux (SMIBA, SIVU)** : en principe les communes conserveraient leurs adhésions à ces structures. Il y a lieu d'en vérifier la possibilité et les conditions.
15. **Délégation des communes pour la promotion et commercialisation touristique** : l'actualisation des délibérations sera à faire.
16. **Adhésion des communes à des SI ou OT** : à demander aux communes leurs engagements actuels.
17. **Calendrier** : compte tenu des différents éléments ci-dessus, les mois de septembre et octobre 2016 seront déterminants. Pour autant, l'organisation de la prise de compétence, la montée en puissance et le fonctionnement stabilisé de la nouvelle structure durera au minimum jusqu'au mois de juin 2017. Il est probable qu'il faille une année complète de fonctionnement pour avoir tout mis en place. C'est pourquoi, il ne faut pas avoir la volonté de modifier tout à la fois. Les affiliés et les clients doivent, dans un premier temps, trouver une continuité de personne, de lieu, d'organisation. Dès à présent, il faut coordonner les réunions de commissions, les réunions de bureaux, de conseils communautaires, de conseils municipaux et les réunions de la nouvelle structure pour être dans les temps. Il y a lieu d'envoyer cet été un courrier aux services de la préfecture pour qu'ils puissent tenir compte de nos besoins.

18. **Organisation CC-BHV** : l'ensemble des actions à réaliser doivent être accompagnées par du personnel. Il faut évaluer la quantité d'heures nécessaires (temps estimé de travail 200 heures d'ici fin 2016). Compte tenu du nombre de dossier à traiter pour la fin de l'année, il faut envisager de quelle manière un renfort ponctuel des communes peut permettre de suivre au jour le jour ce dossier.

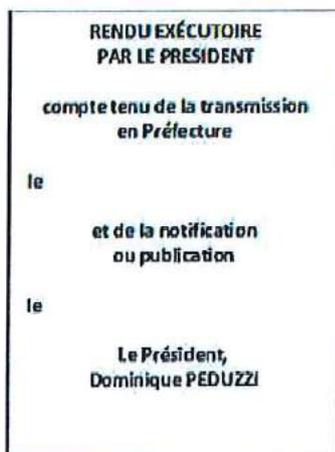
AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 28 JUILLET 2016

L'an deux mil seize, le 28 juillet à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal- 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 20/07/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 21

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

M Eric COLLE, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir Mme Brigitte FOPPA
Mme Brigitte JEANPIERRE, excusée pouvoir Mme Marie Claude DUBOIS
M Stéphane TRAMZAL, excusé pouvoir à M Jean Marc TISSERANT
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : Mme Carine THAUVIN

Secrétaire adjoint : Mme Karline REY

**INTERCOMMUNALITE, Autres (5-8-3)
DEL. N°04/2016 COMMISISON TOURISME**

Vu la délibération n°03/2016 portant sur la feuille de mission concernant l'organisation des réflexions sur l'exercice de la compétence tourisme et le plan de travail présenté ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

DECIDE la création d'une commission « tourisme » ;

Communes	Délégué titulaire	Délégué suppléant
Bussang	M François ROYER	M Alain VINEL
Saint Maurice sur Moselle	M Mathieu FERBACH	Mme Danièle SCHMERBER
Fresse sur Moselle	Mme Laurence BOTTON	Mme Carine THAUVIN
Le Ménil	Mme Savine CUENOT	M Jean François VIRY
Le Thillot	Mme Françoise BOUGEON	M Michel PETITJEAN
Ramonchamp	M André DEMANGE	M François CUNAT
Ferdrupt	Mme Catherine ROBERT	Mme Fabienne SCHOTT
Rupt sur Moselle	M Stéphane TRAMZAL	M Jean Marc TISSERANT

DIT que la commission requerra les compétences extérieures nécessaires (consultants, acteurs touristiques, ...) chaque fois que de besoin.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 28 JUILLET 2016

L'an deux mil seize, le 28 juillet à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal- 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 20/07/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 21

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

M Eric COLLE, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir Mme Brigitte FOPPA
Mme Brigitte JEANPIERRE, excusée pouvoir Mme Marie Claude DUBOIS
M Stéphane TRAMZAL, excusé pouvoir à M Jean Marc TISSERANT
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : Mme Carine THAUVIN

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

INTERCOMMUNALITE, Autres (5-8-3)

DEL.N°05/2016 COMMISION COMPETENCES STATUTAIRES

Vu la création de la communauté de communes au 1^{er} janvier 2013, issue d'une fusion absorption de quatre structures intercommunales, et de l'obligation de balayage des compétences qui en découle;

Vu les dispositions de la loi NOTRe imposant pour les communautés de Communes la prise de certaines compétences d'ici 2020 ;

Vu les demandes exprimées de 2013 à aujourd'hui de plusieurs élus communautaires d'étudier la prise de compétences supplémentaires ;

Vu la délibération n°03/2016 portant sur la compétence tourisme ;

Vu le travail de réécriture des statuts actuels.

Vu la proposition des membres du bureau communautaire de créer une commission "modification des compétences".

Vu la proposition des membres du bureau communautaire sur la composition de la commission. D'un titulaire et d'un suppléant, issue des membres du conseil communautaire et/ou des conseils municipaux.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

DECIDE la création d'une commission "modification des compétences statutaires";

Communes	Délégué titulaire	Délégué suppléant
Bussang	M Alain VINEL	M François ROYER
Saint Maurice sur Moselle	M Mathieu FERBACH	M Thierry RIGOLLET
Fresse sur Moselle	M Adrien ANDREOLI	M Dominique PEDUZZI
Le Ménil	M Jean François VIRY	M Hubert CUNAT
Le Thillot	M Michel MOUROT	Mme Brigitte JEANPIERRE
Ramonchamp	M François CUNAT	M Michel REMY
Ferdrupt	M Etienne COLIN	Mme Martine PHILIPPE
Rupt sur Moselle	M Stéphane TRAMZAL	M Jean Marc TISSERANT

PRECISE que cette commission devra, à la rentrée, procéder à la révision des statuts de notre collectivité ;

DIT que la commission requerra les compétences extérieures nécessaires (consultants, acteurs ...) chaque fois que de besoin.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES
ARRONDISSEMENT
D'EPINAL
CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 28 JUILLET 2016

L'an deux mil seize, le 28 juillet à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal- 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 20/07/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 21

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

M Eric COLLE, excusé pouvoir à M Michel MOUROT

Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir Mme Brigitte FOPPA

Mme Brigitte JEANPIERRE, excusée pouvoir Mme Marie Claude DUBOIS

M Stéphane TRAMZAL, excusé pouvoir à M Jean Marc TISSERANT

M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : Mme Carine THAUVIN

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

INTERCOMMUNALITE, Autres (5-8-3)

DEL. 06/2016 CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL

Le Président expose :

- l'opportunité pour la Collectivité / l'Etablissement de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- l'opportunité de confier au Centre de gestion des Vosges le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence

- que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Collectivité / l'établissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide :

Article 1^{er} : la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges charge le Centre de gestion des Vosges de lancer la procédure de marché public, en vue le cas échéant de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Article 2 : Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail / maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Longue maladie / maladie de longue durée, Maternité / Paternité / Adoption, Disponibilité d'office, Invalidité
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, Maladie grave, Maternité / Paternité / Adoption, Maladie ordinaire

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2017.

Régime du contrat : capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer au contrat groupe fera l'objet d'une délibération ultérieure.

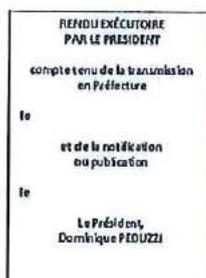
AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 28 JUILLET 2016

L'an deux mil seize, le 28 juillet à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal – 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 20/07/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 21

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

M Eric COLLE, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir Mme Brigitte FOPPA
Mme Brigitte JEANPIERRE, excusée pouvoir Mme Marie Claude DUBOIS
M Stéphane TRAMZAL, excusé pouvoir à M Jean Marc TISSERANT
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : Mme Carine THAUVIN

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

INTERCOMMUNALITE, autres (5-8-3)

DEL. N°01/2016 CONVENTION MISE A DISPOSITION LOCAUX COMMUNE LE THILLOT / CCBHV – RAM

Le relais d'assistants maternels, service de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges occupe des bureaux au sein de la Maison des Services aux publics (MASP) sis 9, avenue de Verdun – 88160 LE THILLOT.

Le relais d'assistants maternels ne dispose pas d'espace suffisant pour mettre en place des activités pour les assistants maternels et les enfants.

Vu la proposition de mise à disposition, par la commune du Thillot, des locaux de la garderie périscolaire situés en face de la MSAP ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition de locaux entre la Commune du Thillot et le relais d'assistants maternels ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la CCBHV ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention et tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

**compte tenu de la transmission
en Préfecture**

le

**et de la notification
ou publication**

le

**Le Président,
Dominique PEDUZZI**

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BALLONS DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 28 JUILLET 2016

L'an deux mil seize, le 28 juillet à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal- 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 20/07/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 21

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

M Eric COLLE, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir Mme Brigitte FOPPA
Mme Brigitte JEANPIERRE, excusée pouvoir Mme Marie Claude DUBOIS
M Stéphane TRAMZAL, excusé pouvoir à M Jean Marc TISSERANT
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : Mme Carine THAUVIN

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

INTERCOMMUNALITE, Autres (5-8-3)

DEL.02/2016 CONVENTION DE PRET DE DOCUMENTS MEDIATHEQUE THILLOT / CCBHV-RAM

Le relais d'assistants maternels, dans le cadre de ses activités, peut être amené à utiliser des documents de la Médiathèque du Thillot ;

Vu la proposition de convention de la médiathèque du Thillot ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

APPROUVE les termes de la convention de prêt de documents entre la médiathèque du Thillot et le relais d'assistants maternels ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la CCBHV ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention et tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 28 JUILLET 2016

L'an deux mil seize, le 28 juillet à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal- 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 20/07/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 21

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

M Eric COLLE, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir Mme Brigitte FOPPA
Mme Brigitte JEANPIERRE, excusée pouvoir Mme Marie Claude DUBOIS
M Stéphane TRAMZAL, excusé pouvoir à M Jean Marc TISSERANT
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : Mme Carine THAUVIN

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

**INTERCOMMUNALITE, Autres (5-8-3)
DEL.N°03/2016 COMPETENCE TOURISME**

Vu les dispositions de la loi NOTRe imposant pour les communautés de Communes la prise de compétence « Tourisme » au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la volonté de prendre en plus de la compétence obligatoire de promotion, la compétence facultative de commercialisation.

Compte tenu de l'ampleur de la tâche, des acteurs touchés par la mise en place d'une nouvelle organisation ;

Compte tenu de l'organisation proposée lors du conseil communautaire du 9 mars dernier ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à la Majorité ;
01 ABSTENTION, 20 POUR

ARRETE la feuille de mission concernant l'organisation des réflexions sur l'exercice de la compétence tourisme et le plan de travail présenté comme suit :

1. Point sur les éléments touristiques traités par le groupe de travail dans la cadre de la préparation des réunions à venir :
 - a. Groupe de travail composé de membres du bureau : Alain VINEL, Thierry RIGOLLET, Jean François VIRY.
 - b. Trois réunions internes et une réunion avec un représentant tourisme du Conseil Départemental des Vosges (CD88).
 - c. Evaluation des activités de promotions et de commercialisations réalisée pour chaque structure présente sur le territoire de la CC-BHV.
 - d. Inventaire des partenariats avec d'autres structures liées à la compétence tourisme.
 - e. Approche des coûts actuels liée aux activités de promotion et de commercialisation.
 - f. Recueil des tarifs de taxe de séjours pour les communes qui l'ont mis en place.
 - g. Réflexion sur l'organisation des démarches et des dates contraignantes.
2. Propositions du groupe de travail :
 - a. **Demande au CD88 missions d'accompagnement** : réponse CD88 favorable. Cahier des charges terminé en date du 18 07 2016. Travaux réalisés par un bureau d'étude après les congés d'été avec 10 jours de missions pour un rendu fin octobre maximum.
 - b. **Remise d'information au bureau d'étude** :

Documents à envoyer par les communes très rapidement (fin de semaine idéal) avec pour chaque structure : les rapports d'activités ou compte rendu d'assemblées générales des trois dernières années. Un historique de création de chaque structure. Les conventions d'objectifs entre les structures de promotion et / ou commercialisation (OTSI, SI, ...) et leur commune de rattachement.
 - c. **Activité promotion et commercialisation** : la loi NOTRe impose uniquement le transfert de la promotion touristique. Pour notre secteur, la séparation des deux activités n'est pas envisagée. Il y a lieu de prendre en plus de la compétence obligatoire de promotion, la compétence facultative de commercialisation. Une commission tourisme doit être mise en place lors de la réunion conseil communautaire le 28 juillet 2016 –(voir condition au point 3 **Commission Tourisme**).

- d. **Les structures actuelles** : EPIC (Bussang), SPIC (Saint Maurice), Associatif (Le Ménil, Bénévolet (Le Thillot), Emplois publics saisonniers (Rupt sur Moselle), intégration dans un service communal (Fresse sur Moselle). Pour l'avenir, il doit y avoir une homogénéité et un service unique sur l'ensemble du territoire. Pour pouvoir conserver leurs classements touristiques au niveau national, les communes de Bussang et Saint Maurice sur Moselle doivent obligatoirement bénéficier d'un service de promotion et de commercialisation d'un niveau imposé par la réglementation. La solution d'un EPIC comme structure juridique porteuse des actions semble être la plus appropriée. La structure doit pouvoir faire les deux métiers (promotion et commercialisation). La forme juridique doit être posée rapidement pour pouvoir ensuite demander les agréments et autorisations qui prennent du temps. Il ne semble pas possible réglementairement de faire évoluer une des structures déjà existante sur notre territoire. Quel que soit le statut retenu pour la nouvelle entité les structures existantes seront dissoutes à terme (en principe courant de l'année 2017, notamment après arrêt des comptes et opérations de transfert). Leurs actifs devront être transférés à la nouvelle structure. Les structures actuelles devront organiser les adhésions, la promotion et la commercialisation jusqu'au 31 12 2016 et ce y compris pour les engagements qui débordent sur tout ou partie de l'année 2017. Ces engagements seront repris obligatoirement par la structure nouvelle. Il y a aussi nécessité de faire un inventaire courant 2016 des biens et services mis à disposition. En fonction de cet inventaire, il y aura lieu de passer des nouvelles conventions de mise à disposition, avant le 31 12 2016, avec les communes pour ce qui relève de leurs biens et services mis à disposition actuellement.
- e. **Concernant les agents et personnels** : qui font à ce jour le travail, il y a lieu dès la rentrée de septembre 2016 de préparer le transfert (mise à disposition, changement d'employeur à déterminer) afin d'organiser la prise de fonction au 1^{er} janvier 2017. Il y a là aussi des contraintes liées aux différents statuts des personnes : 1^o) obligation de priorité d'embauche, 2^o) saisie de la CAP (commission administrative paritaire), 3^o) établissement des fiches de poste, 4^o) organigramme.
- f. **Le conseil d'administration / de direction** : la nouvelle structure doit être administrée par un conseil qui sera à constituer par des élus (membre du conseil communautaires) et des acteurs touristiques du territoire de la CC-BHV. La désignation des personnes doit être faite de manière anticipée (début du troisième trimestre 2016) pour impliquer les personnes désignées dans la démarche de préparation et pouvoir les réunir officiellement et réglementairement afin de délibérer sur nombre de sujets avant le 31 12 2016.

- g. **Contrats et assurances** : dès le deuxième semestre 2016, des consultations et négociations doivent avoir lieu. Il faudra que les fournisseurs garantissent la transition en couvrant les risques liés aux engagements des structures actuelles qui courront sur l'année 2017. Si besoin, il faudra procéder aux résiliations nécessaires ou à la confirmation des fournisseurs de continuer à honorer leurs engagements avec la nouvelle structure. Attention, comme il n'y a pas de "fusion – absorption", ce travail est indispensable. Il n'y a pas d'obligations réglementaires pour les fournisseurs dans la configuration actuelle et à venir de poursuivre leurs engagements.
- h. **Affiliations** : le calendrier ne laisse pas beaucoup de choix. Pour plusieurs raisons (éditions des guides, référencements auprès d'opérateurs extérieurs, réalisation des actions de communications, préparation des premiers salons en janvier, continuité de commercialisation ...) les affiliations doivent être prises pour octobre 2016. Les structures actuelles devront organiser les adhésions 2016 - 2017, pour des engagements qui courront sur l'année 2017. La nouvelle structure établira ses conditions d'adhésion (nouvelle ou reconduction) pour tous les acteurs du territoire dans le premier semestre 2017. La campagne d'adhésion 2017 par la nouvelle structure démarrera avant la fin des adhésions conclue en 2016 pour l'exercice 2016 - 2017.
- i. **Promotion** : Pour plusieurs raisons (éditions des guides, référencements auprès d'opérateurs extérieurs, réalisation des actions de communications, préparation des premiers salons en janvier, continuité de commercialisation ...) les structures actuelles devront organiser la promotion (guides, site internet, salon...), y compris pour des engagements courant sur l'année 2017. La nouvelle structure établira les conditions et format de la promotion courant 2017. Elle sera mise en place au fur et à mesure de l'épuisement des stocks et de la fin des contrats de prestations de services.
- j. **Commercialisation** : Les structures actuelles devront organiser la commercialisation pour les adhérents du territoire, y compris pour des engagements courant sur l'année 2017. La nouvelle structure établira les conditions et formats de la commercialisation à compter du 1^{er} janvier 2017. Dans un souci de continuité tout engagement pris par les anciennes structures sera honoré par la nouvelle dans les conditions établies au moment de l'engagement. Il serait plus facile de mettre en place des conditions qui soient le plus proche possible les unes des autres dès le début du quatrième trimestre 2016.
- k. **Taxe de séjours et tarifs** : le groupe de travail a collecté les données sur l'ensemble du territoire. Deux communes n'ont pas de taxe de séjour. Pour les six autres, il n'y a pas d'harmonie. La réglementation a évolué récemment sur les grilles tarifaires, les conditions d'exonérations possibles, ... L'intégration ou non de la

taxe additionnelle départementale (10%) qui doit être perçue par la CC-BHV auprès des loueurs, a fait l'objet de débats. Il faut que les tarifs soient arrondis afin de faciliter le recouvrement. Tenant compte de l'ensemble des éléments, le groupe de travail a établi un projet de grille sur une taxe de séjour communautaire. Une proposition finalisée lors de la réunion du 11 juillet dernier et jointe à la présente. Ce travail doit être présenté et débattu au sein de la commission tourisme avant d'être présenté au bureau et en réunion de conseil.

3. **Commission Tourisme** : maintenant, compte tenu de la base de données collectées et des réflexions proposées par le groupe de travail, il y a lieu de se mettre en ordre de marche avec des représentants des huit communes afin de mettre en place un plan d'actions qui sera proposé au conseil communautaire. Proposition des membres du bureau sur la composition de la commission : Elle doit être composée d'au minimum d'un titulaire et d'un suppléant issus des membres élus issus du conseil communautaire et/ou des conseils municipaux. La commission requerra les compétences extérieures nécessaires (consultants, acteurs touristiques, ...) chaque fois que de besoin. Le travail de la commission doit être terminé pour le conseil communautaire de septembre pour une partie des choses à arrêter et octobre pour le reste. **Cette commission doit être constituée lors de la réunion du conseil communautaire du 28 juillet 2016.** Une demande aux communes est envoyée en même temps que la diffusion de la présente.

4. **Evolution des compétences** : la compétence tourisme et une des compétences qu'il y a lieu d'inscrire dans les statuts de la CC-BHV. La partie commercialisation est une compétence facultative. Il est donc, pour l'exercer, obligatoire qu'elle figure dans les statuts. Le calendrier est serré. Délibération de la communauté de communes et des communes pour le 1^{er} octobre 2016. Le conseil communautaire a aussi une obligation réglementaire suite à la fusion de 2013 : clause de revoyure sur les statuts. Ce qui veut dire qu'il faut faire un travail complet sur les statuts. **Une commission "modification des compétences" doit être mise en place lors de la réunion conseil communautaire le 28 juillet 2016.** Une demande aux communes est envoyée en même temps que la diffusion de la présente.

Proposition membre du bureau sur la composition de la commission. Elle doit être composée d'au minimum d'un titulaire et d'un suppléant issus des membres du conseil communautaire et/ou des conseils municipaux. La commission requerra les compétences extérieures nécessaires (consultants, acteurs économiques, ...) chaque fois que de besoin.

5. **Etablissement de la taxe de séjour et la grille tarifaire** : la communauté de communes a compétence pour instituer, par anticipation, le principe de la taxe de séjours. Elle ne s'appliquerait

qu'à compter du 1^{er} janvier 2017. Elle se substitue automatiquement aux taxes de séjours mise en place dans les communes. Pour que les documents de promotion et les communications pour la saison 2017 puissent être complets, il est préférable de délibérer sur le principe et sur la grille des catégories au mois de septembre 2016. La commission et le bureau doivent donner leur avis préalablement.

Il reste à mettre au point l'organisation de la perception de la taxe de séjour et de la taxe additionnelle auprès des acteurs touristiques. Si ce sont les communes ou l'OT qui font le travail (établissement des fichiers, expédition des courriers, suivi des paiements et relances), il y aura besoin de conventionner et de payer le travail réalisé. Ceci reste à évaluer. Les tarifs d'une taxe de séjour communautaire doivent être votés au plus tard le 1^{er} octobre 2016.

6. **Equilibre financier** : les taxes de séjours ne couvrent pas aujourd'hui le coût de la promotion et de la commercialisation touristique. A ce jour, les recettes de la CC-BHV sont inférieures aux dépenses. La CC-BHV n'est pas en mesure de trouver les financements complémentaires à la taxe de séjour. Il y a un travail à faire pour trouver les équilibres financiers de l'opération et du budget tourisme de la nouvelle structure et sur le budget principal de la CC-BHV.

Dans le premier jet du groupe de travail c'est l'addition des dépenses et des recettes actuelles sans modification ou adaptation. Il faut intégrer dans le futur budget prévisionnel que beaucoup de prestations actuelles ne sont pas valorisées à leur coût réel (voire pas valorisé du tout). Il est impossible de faire l'impasse sur le sujet. Tout devra être mis en valeurs équivalentes aux coûts salariaux chargés et comprenant les charges matériels et d'encadrement pour assurer l'animation des emplois liés à l'exercice complet de la compétence tourisme. L'évaluation d'éventuels fonds de concours doit être envisagé dans le cas où les dépenses ne sont pas couvertes intégralement par les recettes. Le budget de la CC-BHV n'est pas à l'équilibre sans le report à nouveau R002. Ceci ne peut être un mode de fonctionnement pérenne (voir délibération 12 avril 2016).

7. **Budget** : la section des dépenses devra être calculée à la valorisation des coûts réels (conversion des temps de bénévolat, d'emplois aidés, de mise à disposition gracieuse ...). La section d'investissement devra tenir compte des obligations et projets en cours, des mises aux normes (sécurité, incendie, accessibilité, ...) et au besoin de classement touristique présent ou désiré. Le besoin d'investissement devra aussi intégrer les évolutions de la structure pour les quatre prochaines années. Les communes s'engagent dans en cas d'oubli de leur part dans les éléments prévisionnels qui seront donnés pour construire le futur budget (en charges et en recettes) à prendre en charge les dépenses non prévues pour les quatre années à venir. Les communes ou EPCI qui sont en charge de

la compétence tourisme à ce jour doivent impérativement terminer et solder les opérations d'investissements pour le 31 12 2016.

La date obligatoire pour voter le budget de l'établissement touristique est le 15 novembre de chaque année. Seule dérogation, l'année de la création de l'établissement (dans notre cas 1^{er} janvier 2017). Lors de la création d'un établissement intercommunal à vocation touristique, le budget doit être voté au plus tard en même temps que celui de la collectivité (CC-BHV) qui abonde pour l'équilibre de la section de fonctionnement et de la section d'investissement. Toutefois, le groupe de travail recettes / finances (Jean François VIRY, François CUNAT, Adrien ANDREOLI) doit travailler début septembre 2016 (voir conseil communautaire du 5 juillet) pour remettre un projet au cours du mois de novembre 2016, sur un pacte pluriannuel de fiscalité entre les communes et la communauté de communes pour les années 2017, 2018, 2019. Ce pacte doit garantir l'abondement des dotations de l'Etat qui bénéficient aux communes et à la communauté de communes. Il est impératif de connaître les incidences du budget tourisme pour novembre 2016.

8. **Etablissement des affiliations** : il faut créer une affiliation 30 octobre 2016 / 30 septembre 2017. Ceci permet aux structures actuelles d'arrêter les modalités, les tarifs et les encaissements, dans une période où elles sont encore compétentes. Compte tenu de la charge de travail qui est à réaliser sur tous les autres points de la mise en place de la nouvelle organisation, le nouvel établissement aura le premier semestre 2017 pour arrêter les conditions d'affiliations. Les affiliés seront sous ses nouvelles dispositions à compter de septembre 2017. Les actifs des structures existantes seront transférés au nouvel établissement. Il ne doit pas y avoir perte de recette. Le maximum d'harmonisation (conditions, services, territoire couvert, tarifs, ...) entre les structures doit être mis en place cette année avant les appels d'affiliations.
9. **Information des équipes** : c'est un point essentiel de l'organisation du transfert de compétence. Il y a lieu de programmer plusieurs réunions. La première, en septembre 2016, pour entendre les attentes et les remarques des personnes concernées. Les autres réunions seront organisées avant la fin 2016, pour donner les informations et les décisions concernant la mise en place de la nouvelle organisation et les conditions indultes.
10. **Information des acteurs touristiques** : dès la rentrée les rumeurs de tous genres vont aller bon train. Il est impératif d'informer courant septembre par un courrier personnalisé et par voie de presse l'ensemble des acteurs touristiques. Fin Octobre début novembre (attention aux périodes de fermeture avant saison d'hiver) il faut réunir les acteurs touristiques.
11. **Constitution nouvel EPIC** : si le choix est fait d'une structure de ce type, les responsables doivent être désignés au plus tard en octobre

et la première réunion de cette instance doit se tenir dans la foulée. L'audit du CD88 et les renseignements de la préfecture doivent nous aider à faire un choix rapide. La gouvernance doit être équilibrée entre la présidence, vice-présidence et la direction. Il en est de même pour les différents lieux et activités touristiques de notre territoire qui doivent être représentés.

12. **Droits d'exploitations, noms, sites, n° de téléphone, adresse mails, ...** : dans le cadre de la continuité absolue de services pour tous les acteurs touristiques du territoire et pour les touristes eux-mêmes, une continuité doit être préservée. Aussi, les licences, droits d'exploitations, n° de fax et de téléphones, adresses mail doivent être conservés ou transférés. Il ne doit pas y avoir de coupure.
13. **Avenir du Syndicat Intercommunal de Promotion touristique** : (S.I.P.T.) Ramonchamp- Le Ménil : selon la loi NOTRe tous les SI dont le périmètre est inférieur à celui de la communauté de communes intègre la CC si la compétence est similaire à une compétence obligatoire ou à une compétence facultative donnée à la CC. Le (S.I.P.) Ramonchamp- Le Ménil a été créé pour recevoir des fonds liés aux activités touristiques. Il y aura lieu de garantir avec les services de l'Etat la perception de ces dotations, et de voir leur utilisation ou fléchage. Il y aura lieu de voir la conséquence de ces modifications sur les budgets communaux dans la section fonctionnement et d'investissement. En dépenses comme en recettes.
14. **Adhésion des communes à des syndicats Intercommunaux (SMIBA, SIVU)** : en principe les communes conserveraient leurs adhésions à ces structures. Il y a lieu d'en vérifier la possibilité et les conditions.
15. **Délégation des communes pour la promotion et commercialisation touristique** : l'actualisation des délibérations sera à faire.
16. **Adhésion des communes à des SI ou OT** : à demander aux communes leurs engagements actuels.
17. **Calendrier** : compte tenu des différents éléments ci-dessus, les mois de septembre et octobre 2016 seront déterminants. Pour autant, l'organisation de la prise de compétence, la montée en puissance et le fonctionnement stabilisé de la nouvelle structure durera au minimum jusqu'au mois de juin 2017. Il est probable qu'il faille une année complète de fonctionnement pour avoir tout mis en place. C'est pourquoi, il ne faut pas avoir la volonté de modifier tout à la fois. Les affiliés et les clients doivent, dans un premier temps, trouver une continuité de personne, de lieu, d'organisation. Dès à présent, il faut coordonner les réunions de commissions, les réunions de bureaux, de conseils communautaires, de conseils municipaux et les réunions de la nouvelle structure pour être dans les temps. Il y a lieu d'envoyer cet été un courrier aux services de la préfecture pour qu'ils puissent tenir compte de nos besoins.

18. **Organisation CC-BHV** : l'ensemble des actions à réaliser doivent être accompagnées par du personnel. Il faut évaluer la quantité d'heures nécessaires (temps estimé de travail 200 heures d'ici fin 2016). Compte tenu du nombre de dossier à traiter pour la fin de l'année, il faut envisager de quelle manière un renfort ponctuel des communes peut permettre de suivre au jour le jour ce dossier.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



<p>RENDU EXÉCUTOIRE PAR LE PRÉSIDENT</p> <p>compte tenu de la transmission en Préfecture</p> <p>le</p> <p>et de la notification ou publication</p> <p>le</p> <p>Le Président, Dominique PEDUZZI</p>
--

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 28 JUILLET 2016

L'an deux mil seize, le 28 juillet à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal- 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 20/07/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 21

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

M Eric COLLE, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir Mme Brigitte FOPPA
Mme Brigitte JEANPIERRE, excusée pouvoir Mme Marie Claude DUBOIS
M Stéphane TRAMZAL, excusé pouvoir à M Jean Marc TISSERANT
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : Mme Carine THAUVIN

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

INTERCOMMUNALITE, Autres (5-8-3)

DEL.N°05/2016 COMMISISON COMPETENCES STATUTAIRES

Vu la création de la communauté de communes au 1^{er} janvier 2013, issue d'une fusion absorption de quatre structures intercommunales, et de l'obligation de balayage des compétences qui en découle;

Vu les dispositions de la loi NOTRe imposant pour les communautés de Communes la prise de certaines compétences d'ici 2020 ;

Vu les demandes exprimées de 2013 à aujourd'hui de plusieurs élus communautaires d'étudier la prise de compétences supplémentaires ;

Vu la délibération n°03/2016 portant sur la compétence tourisme ;

Vu le travail de réécriture des statuts actuels.

Vu la proposition des membres du bureau communautaire de créer une commission "modification des compétences".

Vu la proposition des membres du bureau communautaire sur la composition de la commission. D'un titulaire et d'un suppléant, issue des membres du conseil communautaire et/ou des conseils municipaux.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

DECIDE la création d'une commission "modification des compétences statutaires";

Communes	Délégué titulaire	Délégué suppléant
Bussang	M Alain VINEL	M François ROYER
Saint Maurice sur Moselle	M Mathieu FERBACH	M Thierry RIGOLLET
Fresse sur Moselle	M Adrien ANDREOLI	M Dominique PEDUZZI
Le Ménil	M Jean François VIRY	M Hubert CUNAT
Le Thillot	M Michel MOUROT	Mme Brigitte JEANPIERRE
Ramonchamp	M François CUNAT	M Michel REMY
Ferdrupt	M Etienne COLIN	Mme Martine PHILIPPE
Rupt sur Moselle	M Stéphane TRAMZAL	M Jean Marc TISSERANT

PRECISE que cette commission devra, à la rentrée, procéder à la révision des statuts de notre collectivité ;

DIT que la commission requerra les compétences extérieures nécessaires (consultants, acteurs ...) chaque fois que de besoin.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BALLONS DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 28 JUILLET 2016

L'an deux mil seize, le 28 juillet à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal- 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 20/07/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 21

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Jean Claude VALDENAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

M Eric COLLE, excusé pouvoir à M Michel MOUROT

Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir Mme Brigitte FOPPA

Mme Brigitte JEANPIERRE, excusée pouvoir Mme Marie Claude DUBOIS

M Stéphane TRAMZAL, excusé pouvoir à M Jean Marc TISSERANT

M Jean Claude VALDENAIRE, excusé

Secrétaire de séance : Mme Carine THAUVIN

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

INTERCOMMUNALITE, Autres (5-8-3)

DEL. 06/2016 CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL

Le Président expose :

- l'opportunité pour la Collectivité / l'Etablissement de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- l'opportunité de confier au Centre de gestion des Vosges le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence

- que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Collectivité / l'établissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide :

Article 1^{er} : la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges charge le Centre de gestion des Vosges de lancer la procédure de marché public, en vue le cas échéant de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Article 2 : Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail / maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Longue maladie / maladie de longue durée, Maternité / Paternité / Adoption, Disponibilité d'office, Invalidité
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, Maladie grave, Maternité / Paternité / Adoption, Maladie ordinaire

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2017.

Régime du contrat : capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer au contrat groupe fera l'objet d'une délibération ultérieure.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 28 JUILLET 2016

L'an deux mil seize, le 28 juillet à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal- 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 20/07/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 21

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

M Eric COLLE, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir Mme Brigitte FOPPA
Mme Brigitte JEANPIERRE, excusée pouvoir Mme Marie Claude DUBOIS
M Stéphane TRAMZAL, excusé pouvoir à M Jean Marc TISSERANT
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : Mme Carine THAUVIN

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

FINANCES LOCALES, Divers (7-10-2)
DEL.N°07/2016 VENTE TERRAINS SCI DES PERRAYES

Vu la délibération communautaire n°05/2013 du 26 mars 2013 portant sur la vente de terrains référencés AB n°134 et 288 précisant que la vente s'effectuerait en deux fois.

Vu la demande de la SCI des Perrayes de régulariser l'acte ;

Vu que le délai est dépassé ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

ACCEPTÉ de reporter la date d'échéance arrêtée dans la délibération 05/2013 concernant la vente des terrains à la SCI PERRAYES au 31/12/2016 ;

DIT que les autres termes de la délibération restent inchangés.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 28 JUILLET 2016

L'an deux mil seize, le 28 juillet à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal- 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

M Eric COLLE, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir Mme Brigitte FOPPA
Mme Brigitte JEANPIERRE, excusée pouvoir Mme Marie Claude DUBOIS
M Stéphane TRAMZAL, excusé pouvoir à M Jean Marc TISSERANT
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : Mme Carine THAUVIN

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

FINANCES LOCALES, Fiscalité (7-2) :

DEL. N°8 /2016 – DEMANDE DE CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES D'ETAT
POLICE

Vu l'article L.2212-5 du Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la création du service police territorial au 1° janvier 2016, par la Communauté de Communes.

Vu le courrier des services de l'Etat du 05 juillet 2016 portant sur les dispositions d'une régie d'Etat ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

SOLLICITE Monsieur le Préfet des Vosges pour la création d'une régie de recettes d'Etat communautaire ;

NOMME Mme Karine REY, Régisseur titulaire,

NOMME Mme Virginie CUNAT, Régisseur suppléant.

NOMME Mme Christelle RICCI, Mandataire,

NOMME M Olivier DANY, Mandataire ;

DEMANDE que les régies d'Etat existantes des Communes de Rupt sur Moselle et Le Thillot soient dissoutes à la date de création de cette régie ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le 20 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal- 88360 RUPT SUR MOSELLE, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 13/09/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 20

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

M Eric COLLE, excusé pouvoir à M Michel PETITJEAN
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
M Michel MOUROT, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
M Pierre ROMARY, absent
M Jean Claude VALDENNAIRE, absent
M Didier VINCENT, excusé

Secrétaire de séance : M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire adjoint : M Yannick POIROT

FINANCES LOCALES, Divers (1-2)

DEL. N°01/2016 AFFECTATION DE RESULTATS, BUDGET ANNEXE SERVICE ZAE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Vu la délibération n°07/2016 du 18 mars 2016 portant sur les l'affectation des résultats 2015 du budget annexe ZAE ;

Vu le contrôle budgétaire réalisé en date du 12 juillet 2016 par les services préfectoraux ;

Vu le courrier en date du 19 juillet dernier demandant de rapporter les délibérations d'affectations ;

Considérant les résultats de l'exercice 2015 :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2015	+ 42.79 €
Report à nouveau	+ 1 274.37 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2015 ...	+ 1 317.16 €

Section d'investissements

Solde d'exécution N-1	- 1 479.07 €
Report investissements 2014	- 100 572.34 €
Reste à réaliser dépenses	0.00 €
Reste à réaliser recettes	0.00 €
Solde d'exécution reporté	- 102 051.41 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, et **à l'unanimité** ;

DECIDE d'affecter le résultat au budget comme suit :

Ligne 002 affectation de l'excédent de fonctionnement	+ 1 317.16 €
Ligne 001 affectation de l'excédent d'investissement	- 102 051.41 €

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



<p>RENDU EXÉCUTOIRE PAR LE PRÉSIDENT</p> <p>compte tenu de la transmission en Préfecture</p> <p>le</p> <p>et de la notification ou publication</p> <p>le</p> <p>Le Président, Dominique PEDUZZI</p>

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le 20 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal- 88360 RUPT SUR MOSELLE, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 13/09/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 20

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

M Eric COLLE, excusé pouvoir à M Michel PETITJEAN
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
M Michel MOUROT, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
M Pierre ROMARY, absent
M Jean Claude VALDENNAIRE, absent
M Didier VINCENT, excusé

Secrétaire de séance : M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire adjoint : M Yannick POIROT

FINANCES LOCALES, Divers (1-2)

DEL.N°02/2016 AFFECTATION DE RESULTATS, BUDGET ANNEXE SERVICE ZEC DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Vu la délibération n°08/2016 du 18 mars 2016 portant sur l'affectation des résultats 2015 du budget annexe ZEC ;

Vu le contrôle budgétaire réalisé en date du 12 juillet 2016 par les services préfectoraux ;

Vu le courrier en date du 19 juillet dernier demandant de rapporter les délibérations d'affectations ;

Considérant les résultats de l'exercice 2015 :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2015	+ 9 954.66 €
Report à nouveau	0.00 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2015 ...	+ 9 954.66 €

Section d'investissement

Solde d'exécution N-1	+ 52 268.81 €
Report à nouveau.....	0.00 €
Reste à réaliser dépenses	- 85 274.16 €
Reste à réaliser recettes	+ 91 025.85 €
Solde d'exécution reporté	+ 52 268.81 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, et **à l'unanimité** ;

DECIDE d'affecter le résultat au budget annexe ZEC comme suit :

Ligne 002 affectation de l'excédent de fonctionnement	+ 9 954.66 €
Ligne 001 affectation de l'excédent d'investissement	+ 52 268.81 €

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

Accusé de réception en préfecture
088-200033868-20160920-092016_022016-DE
Reçu le 12/10/2016

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le 20 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal- 88360 RUPT SUR MOSELLE, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 13/09/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 20

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

M Eric COLLE, excusé pouvoir à M Michel PETITJEAN
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
M Michel MOUROT, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
M Pierre ROMARY, absent
M Jean Claude VALDENNAIRE, absent
M Didier VINCENT, excusé

Secrétaire de séance : M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire adjoint : M Yannick POIROT

FINANCES LOCALES, Divers (1-2)

DEL. N°03/2016 AFFECTATION DE RESULTATS, BUDGET ANNEXE PISCINES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Vu la délibération n°06/2016 du 18 mars 2016 portant sur les l'affectation des résultats 2015 du budget annexe piscines ;

Vu le contrôle budgétaire réalisé en date du 12 juillet 2016 par les services préfectoraux ;

Vu le courrier en date du 19 juillet dernier demandant de rapporter les délibérations d'affectations ;

Vu les résultats de l'exercice 2015 :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2015	+ 30 262.97 €
Report à nouveau	0.00 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2015	+ 30 262 .97 €

Section d'investissement

Solde d'exécution N-1	- 5 709.68 €
Excédent de financement 2015	0.00 €
Reste à réaliser dépenses	75 000.00 €
Reste à réaliser recettes	80 000.00 €
Solde d'exécution reporté	- 709.68 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** ;

DECIDE d'affecter le résultat au budget annexe Piscines comme suit :

Ligne 002 affectation de l'excédent de fonctionnement	+ 29 553.29 €
Ligne 001 affectation du déficit d'investissement	- 5 709.68 €
1068 :	+ 709.68 €

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



<p>RENDU EXÉCUTOIRE PAR LE PRÉSIDENT</p> <p>compte tenu de la transmission en Préfecture</p> <p>le</p> <p>et de la notification ou publication</p> <p>le</p> <p>Le Président, Dominique PEDUZZI</p>

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le 20 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal- 88360 RUPT SUR MOSELLE, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 13/09/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 20

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

M Eric COLLE, excusé pouvoir à M Michel PETITJEAN
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
M Michel MOUROT, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
M Pierre ROMARY, absent
M Jean Claude VALDENNAIRE, absent
M Didier VINCENT, excusé

Secrétaire de séance : M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire adjoint : M Yannick POIROT

FINANCES LOCALES, Divers (1-2)

DEL.N°04.2016 DECISION RECTIFICATIVE BUDGETAIRE N°01- BUDGET ANNEXE ZAE

Vu la délibération n° 07/2016 en date du 18 mars 2016 portant sur l'affectation des résultats 2015 du budget annexe ZAE ;

Vu le contrôle budgétaire des services préfectoraux en date du 12 juillet 2016 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

DECIDE de rectifier le budget annexe ZAE 2016, comme suit :
Ligne budgétaire 002 + 1 317.16 € au lieu de + 42.79 €

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRESIDENT**

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le 20 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal- 88360 RUPT SUR MOSELLE, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 13/09/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 20

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

M Eric COLLE, excusé pouvoir à M Michel PETITJEAN
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
M Michel MOUROT, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
M Pierre ROMARY, absent
M Jean Claude VALDENNAIRE, absent
M Didier VINCENT, excusé

Secrétaire de séance : M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire adjoint : M Yannick POIROT

FINANCES LOCALES, Divers (1-2)

DEL. N°05/2016 DECISION RECTIFICATIVE BUDGETAIRE N°01- BUDGET ANNEXE PISCINES

Vu la délibération n° 06/2016 en date du 18 mars 2016 portant sur l'affectation des résultats 2015 du budget annexe piscines ;

Vu le contrôle budgétaire des services préfectoraux en date du 12 juillet 2016 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

DECIDE de rectifier le budget annexe piscines 2016, comme suit :
Ligne budgétaire 001 - 5 709.68 €
R I C H. 13 – Art 1318 + 5 709.68 €

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le 20 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal- 88360 RUPT SUR MOSELLE, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 13/09/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 20

Étaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Étaient Absents ou excusés :

M Eric COLLE, excusé pouvoir à M Michel PETITJEAN
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
M Michel MOUROT, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
M Pierre ROMARY, absent
M Jean Claude VALDENNAIRE, absent
M Didier VINCENT, excusé

Secrétaire de séance : M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire adjoint : M Yannick POIROT

FINANCES LOCALES, Divers (1-2)

DEL. N°06/2016 DECISION MODIFICATIVE N°01 – BUDGET ANNEXE DECHETS

Vu la nécessité d'annuler des titres sur les exercices antérieurs ;

Considérant la nécessité d'abonder le chapitre 67 – *Charges exceptionnelles* ;

Considérant la nécessité d'équilibrer le budget par des annulations de dépenses ou par des recettes supplémentaires ;

Considérant les recettes déjà réalisées au chapitre 75 – *Autres produits de gestion courante* ;

Après en avoir délibéré, et à l'**unanimité**, le Conseil Communautaire

DECIDE les modifications des inscriptions budgétaires suivantes :

DF – CH 67 / Art 673 – Titres annulés : + 25 707.29 €

RF – CH 75 / Art 758 – Produits divers de gestion courante : + 25 707.29 €

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI

RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le 20 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal- 88360 RUPT SUR MOSELLE, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 13/09/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 20

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

M Eric COLLE, excusé pouvoir à M Michel PETITJEAN
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
M Michel MOUROT, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
M Pierre ROMARY, absent
M Jean Claude VALDENNAIRE, absent
M Didier VINCENT, excusé

Secrétaire de séance : M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire adjoint : M Yannick POIROT

FINANCES LOCALES, Divers (7-10-2)

DEL. N°07/2016 AIDES ECONOMIQUES 2016

Vu la délibération n°02/2015 du 15 décembre portant sur les critères d'attributions d'aides économiques ;

Vu la convention pour la mise en œuvre d'aides économiques aux entreprises liant la communauté de communes et la Région Lorraine ;

Vu les demandes d'aides instruites par la commission économie en date du 05 septembre 2016 et validées par le bureau en date du 06 septembre 2016 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

DECIDE d'attribuer 2 000 € de subventions, sous réserve que toutes les pièces administratives soient transmises (extrait K-BIS, RIB...), dans le cadre des aides aux entreprises, aux entreprises suivantes :

- M VINEL (SARL VINEL MECACONCEPT) – 88360 RUPT SUR MOSELLE
- M HUGUEL (SARL HUGUEL – MENUISERIE) – 88560 SAINT MAURICE SUR MOSELLE

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération ;

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,


Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le 20 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal- 88360 RUPT SUR MOSELLE, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 13/09/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 20

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

M Eric COLLE, excusé pouvoir à M Michel PETITJEAN
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
M Michel MOUROT, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
M Pierre ROMARY, absent
M Jean Claude VALDENNAIRE, absent
M Didier VINCENT, excusé

Secrétaire de séance : M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire adjoint : M Yannick POIROT

FINANCES LOCALES, Divers (7-10-2)

DEL.N°08/2016 SUBVENTIONS ASSOCIATIONS CARITATIVES

Vu la demande de subvention des restaurants du cœur pour le site de Saint Maurice sur Moselle en date du 05 août dernier :

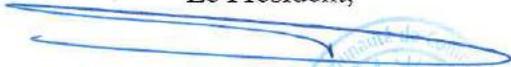
Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité ;

DECIDE d'attribuer une subvention, pour l'année 2016, de 1 065.88 € à l'association des restaurants du cœur pour l'antenne située à Saint Maurice sur Moselle ;

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,


Dominique PEDUZZI

RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le 20 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal- 88360 RUPT SUR MOSELLE, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 13/09/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 20

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

M Eric COLLE, excusé pouvoir à M Michel PETITJEAN
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
M Michel MOUROT, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
M Pierre ROMARY, absent
M Jean Claude VALDENNAIRE, absent
M Didier VINCENT, excusé

Secrétaire de séance : M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire adjoint : M Yannick POIROT

FINANCES LOCALES, Divers (7-10-2) **DEL.N°09/2016 INSTAURATION TAXE DE SEJOUR 2017**

Vu les articles L 2333-26 et suivants du CGCT,
Vu la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015,
Vu le décret n°2015-970 du 31 juillet 2015 relatif à la taxe de séjour et à la taxe de séjour forfaitaire,
Vu l'article L5211-21 du CGCT,
Vu l'article R2333-43 et suivants du CGCT,
Vu l'article 1133-7 du code du tourisme,

Après avoir entendu le Président,
 Exposé de l'intérêt de cette instauration : objectifs, stratégie, affectation...
 Après avoir délibéré, et à l'unanimité ;
23 POUR, 01 ABSTENTION

DECIDE :

- 1) D'établir à compter du 30 septembre 2016 et dans les conditions fixées par la présente délibération, la taxe de séjour sur le territoire de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges applicable au 1^{er} janvier 2017.
- 2) Les périodes de perception de la taxe de séjour seront semestrielles, soit du 1^{er} janvier au 30 juin et du 1^{er} juillet au 31 décembre ;
- 3) Les tarifs de la taxe sont fixés ainsi :

catégories (Prix TTC par personne et par jour)	tarifs 2017
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement	0.60 €
Meublés de tourisme et hébergements assimilés, en attente de classement ou sans classement	0.60 €
1 ETOILE Hôtel de tourisme classé 1 étoile, résidence de tourisme classée 1 étoile, meublé de tourisme classé 1 étoile, chambres d'hôtes, Village de vacances 1, 2 et 3 étoiles, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristiques équivalentes	0.60 €
2 ETOILES Hôtel de tourisme classé 2 étoiles, résidence de tourisme classée 2 étoiles, meublé de tourisme classé 2 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristiques équivalentes	0.90 €
3 ETOILES Hôtel de tourisme classé 3 étoiles, résidence de tourisme classée 3 étoiles, meublé de tourisme classé 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristiques équivalentes	1.30 €
4 ETOILES Hôtel de tourisme classé 4 étoiles, résidence de tourisme classée 4 étoiles, meublé de tourisme classé 4 étoiles, et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristiques équivalentes	1.60 €
5 ETOILES Hôtel de tourisme classé 5 étoiles, résidence de tourisme classée 5 étoiles, meublé de tourisme classé 5 étoiles, et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristiques équivalentes	3.30 €
PALACES et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes.	4.40 €
CAMPING 1 et 2 ETOILES Terrain de camping et terrains de caravanage classé 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0.22 €
CAMPING 3 ETOILES ET PLUS Terrain de camping et terrains de caravanage classé 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0.50 €

4) Sont exonérés de la taxe de séjour :

Obligatoires :

- Les personnes mineures ;
- Les titulaires de contrat de travail saisonnier employés dans la communauté de communes ;
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire ;
- Les personnes qui occupent des locaux dont le montant du loyer est déterminé par le conseil communautaire. Il appartient à la collectivité de déterminer dans sa délibération le tarif de l'hébergement à la nuitée en dessous duquel la taxe de séjour ne s'applique pas ; le tarif est fixé à 0 € pour l'année 2017. Les années suivantes, il sera revu dans le tableau des tarifs de la CCBHV ;

APPROUVE le guide pratique,

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le 20 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal- 88360 RUPT SUR MOSELLE, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 13/09/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 20

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

M Eric COLLE, excusé pouvoir à M Michel PETITJEAN
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
M Michel MOUROT, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
M Pierre ROMARY, absent
M Jean Claude VALDENNAIRE, absent
M Didier VINCENT, excusé

Secrétaire de séance : M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire adjoint : M Yannick POIROT

FINANCES LOCALES, Divers (7-10-2) **DEL.N°10/2016 AFFILIATIONS 2017**

Vu les dispositions de la loi NOTRe et notamment ses dispositions relatives au transfert de la compétence tourisme au 1^{er} janvier 2017 ;

Considérant que les documents promotionnels touristiques doivent être élaborés avant la fin de l'année 2016 ;

Vu le travail de la commission « tourisme » ;

Vu les compétences exercées jusqu'au 31 décembre 2016, minuit par les structures touristiques du ménil, de Saint Maurice sur Moselle et Bussang ;

Après avoir entendu le Président sur la nécessité d'anticiper et d'organiser le transfert de cette compétence, et donc, de préparer les affiliations,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité ;

DECIDE :

- 1) D'établir à compter du 1^{er} octobre 2016 et dans les conditions fixées par la présente délibération, le montant des affiliations pour 2017.
- 2) Les tarifs des affiliations sont fixés ainsi :

Désignations	Tarifs 2016/2017 zone de compétence CCBHV	Tarifs 2016/2017 Hors zone de compétence territoire CCBHV
Locations		
1er	55,00 €	68,75 €
2ème	30,00 €	37,50 €
3ème	20,00 €	25,00 €
4ème et plus	- €	- €
Chambre d'hôtes	55,00 €	68,75 €
+ Nbre de chambres x 2,75 =		
Hébergement insolite	55,00 €	68,75 €
+ Nbre d'hébergements x 2,75 =		
Gîtes de groupes	55,00 €	68,75 €
+ Nbre de lits x 0,9 =		
Hôtels	55,00 €	68,75 €
+ Nbre de chambres x 2,75 =		
Restaurants	55,00 €	68,75 €
Fermes/Auberges	55,00 €	68,75 €
Bars	30,00 €	37,50 €
Campings	55,00 €	68,75 €
+ Nbre d'emplacements x 0,9 =		
Ecoles de Ski	50,00 €	62,50 €
Villages Vacances	55,00 €	68,75 €
+ Nbre de lits x 0,9 =		
Locations de matériel	50,00 €	62,50 €
Activités (sportives, culturelle, bien-être...)	50,00 €	62,50 €
Activités Agricoles (fermes pédagogiques...)	30,00 €	62,50 €
Remontées Mécaniques	55,00 €	68,75 €
Commerces	55,00 €	68,75 €

Artisans - Automobiles Bricolages - Entreprises - BTP	30,00 €	37,50 €
Crèches	25,00 €	31,25 €
Taxis	30,00 €	37,50 €
Agences Bancaires	55,00 €	68,75 €
Casino et ses activités	240,00 €	300,00 €
Supers et hypermarchés	240,00 €	300,00 €
Salles de spectacles	70,00 €	87,50 €
Affiliation de soutien (sympathisant)	25,00 €	31,25 €
	plafond 240,00 €.	plafond 300,00 €.

Option supplémentaire :

Insertion publicitaire dans le guide activités

Désignation	TARIFS Zone de compétence CCBHV	TARIFS Hors zone de compétence
1/8 page	62,50 €	80,00 €
¼ page	125,00 €	156,25 €
½ page	250,00 €	312,50 €
1 page	500,00 €	625,00 €

- Possibilité de prendre une insertion publicitaire en plus de l'affiliation
- Une remise de 50% sera accordée pour les prestataires qui prennent une affiliation en cours d'année

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



<p>RENDU EXÉCUTOIRE PAR LE PRÉSIDENT</p> <p>compte tenu de la transmission en Préfecture</p> <p>le</p> <p>et de la notification ou publication</p> <p>le</p> <p>Le Président, Dominique PEDUZZI</p>

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le 20 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal- 88360 RUPT SUR MOSELLE, en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 13/09/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 20

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

M Eric COLLE, excusé pouvoir à M Michel PETITJEAN
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M Jean François VIRY
M Michel MOUROT, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
M Pierre ROMARY, absent
M Jean Claude VALDENNAIRE, absent
M Didier VINCENT, excusé

Secrétaire de séance : M Jean Marc TISSERANT

Secrétaire adjoint : M Yannick POIROT

INTERCOMMUNALITE, Autres (5-7-9-7)

DEL. N°11/2016 OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES

Le titre III de la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi Macron, relatif notamment au développement de l'emploi, introduit de nouvelles mesures visant à améliorer au profit des salariés et des commerçants les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche et en soirée.

Considérant le courriel de Monsieur le Préfet des Vosges en date du 18 novembre dernier concernant la modification de la procédure d'ouverture des commerces le dimanche à compter du 1^{er} janvier 2016, exception faite des communes touristiques et thermales pour lesquelles le délai est fixé au 1^{er} janvier 2017 suite à l'application de la Loi du 06 Août 2015 dite « Loi Macron ».

Considérant que les communes sont tenues de se prononcer à ce sujet et d'arrêter le nombre d'ouvertures dominicales ainsi que les dates d'ouvertures ;

Considérant que si les communes ne délibèrent pas : les commerces ne peuvent pas ouvrir du tout (sauf les commerces sous statut dérogatoire) ;

Considérant que les communes ont toute latitude pour déterminer le nombre annuel de dimanches ouverts, dans une fourchette de cinq à douze jours par an ;

Si les communes veulent autoriser les commerces à ouvrir jusqu'à cinq dimanches : elles doivent délibérer pour fixer le nombre et dates. La Communauté de communes n'a pas besoin de délibérer ;

Si les communes veulent autoriser les commerces à ouvrir de 5 à 12 dimanches : elles doivent délibérer pour fixer le nombre et les dates. Un avis conforme de la Communauté de communes est nécessaire ;

Considérant que les accords de branche restent applicables à ce stade et ne sont pas bloquants dans la démarche, la Loi Macron ne modifiant pas le code du travail sur ce point. Les principes de rémunération majorée et de repos compensateurs perdurent. La Loi Macron impose un volontariat formalisé des salariés et la possibilité de scrutin. Les commerces de détail alimentaires sont régis par des dispositions particulières puisqu'ils peuvent ouvrir tous les dimanches jusqu'à 13 heures, en contrepartie d'un repos compensateur d'une journée par quinzaine (les surfaces de vente de plus de 400 m² doivent verser à leurs salariés une rémunération majorée de 30 %) ;

Considérant les délibérations des communes du territoire communautaire ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes du 15 décembre 2015 émettant un avis favorable pour l'ouverture des commerces selon les délibérations communales ;

Considérant la demande de modification des dates d'ouverture transmise par la commune de Fresse sur Moselle le 20 septembre 2016 ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré et **à l'unanimité** ;

EMET un avis favorable pour la modification du calendrier d'ouverture dominicale des commerces conformément à la demande de la commune de Fresse sur Moselle ;

PRECISE que si des circonstances empêchent l'ouverture d'un magasin à l'une des dates prévues, dans n'importe quelle commune du territoire, le bureau de la Communauté de Communes est autorisé à y substituer une autre date d'ouverture ;

DIT que la présente décision sera transmise aux Maires de chaque commune pour information ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2016

L'an deux mil seize, le 18 octobre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle la Familiale-88160 LE MENIL en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 11/10/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 22

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Michel MOUROT, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
M Pierre ROMARY, excusé pouvoir à Mme Marie Noëlle GIGANT
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA

Secrétaire de séance : M Stéphane TRAMZAL

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT, Mme Karine REY

INTERCOMMUNALITE,

DEL.01/2016 Création d'un l'Etablissement Public Industriel et Commercial pour les activités de promotion et commercialisation touristique.

Vu les dispositions de la loi NOTRe imposant pour les Communautés de Communes la prise de compétence « Tourisme » au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la délibération n° 03/2016 du 28 juillet 2016 portant sur la feuille de mission concernant la prise de compétence « Tourisme » ;

Vu le travail réalisé par la commission tourisme depuis le 28 juillet dernier ;

Le Président propose au Conseil communautaire de créer un Etablissement Public Industriel et Commercial,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

DECIDE de créer un Etablissement Public Industriel et Commercial pour les activités de promotion et commercialisation touristique qui sera dénommé : « Office de tourisme des Ballons des Hautes Vosges », qui aura son siège, 8, rue de la Favée – 88160 FRESSE SUR MOSELLE, à la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges et qui aura pour mission :

- a) Assurer la promotion touristique du territoire communautaire au travers de :
- L'accueil et l'information des touristes et visiteurs notamment par un système de réservation.
 - La conception, la réalisation et la diffusion de toute documentation, et de tout support d'information, de communication et de commercialisation susceptible de contribuer à valoriser les atouts du territoire.
 - La conception, la réalisation, la promotion et la commercialisation des produits touristiques.
 - La mise en œuvre de toute opération de prospection tendant à favoriser le développement touristique, économique et culturel du territoire et de ses acteurs liés à l'économie touristique.
 - La représentation des intérêts du territoire et de ses partenaires dans les associations ou autre organisme local, départemental, régional, national et international en rapport avec ses missions.
- b) Assurer la coordination des divers organismes avec les acteurs liés à l'économie touristique et entreprises au travers de l'assistance et de la mise en synergie des initiatives privées et publiques visant à assurer le développement touristique, économique et culturel du territoire ;
- c) Assurer les visites des villes et villages en relation avec les partenaires locaux ;
- d) Participer aux démarches de qualité ;
- e) Assurer la promotion des manifestations à caractère intercommunal destinées à valoriser les atouts touristiques, culturels et économiques du territoire qui pourraient lui être confiées ;
- f) Assurer la gestion d'équipements touristiques qui pourraient lui être confiés ;
- g) Donner son avis sur les projets d'équipements collectifs d'intérêt touristique et assurer tout ou partie de l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du tourisme que pourrait lui confier la Communauté de communes ;

DIT que cet établissement doit être constitué et se réunir en 2016 afin d'être opérationnel dès l'entrée en compétence au 1^{er} janvier 2017.

DECIDE de fixer à 19 le nombre de membres du comité de Direction, il sera composé de 10 élus (le président de la CCBHV étant membre titulaire de droit, 9 membres titulaires et 10 membres suppléants), de 6 représentants des acteurs

touristiques locaux (6 représentants titulaires et 6 représentants suppléants) et 3 membres qualifiés (3 membres titulaires et 3 membres suppléants).

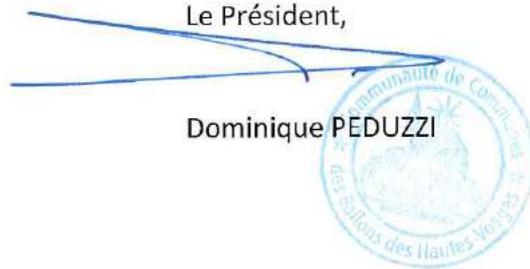
DECIDE de solliciter les acteurs touristiques locaux afin qu'ils puissent faire acte de candidature au comité de direction.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

**compte tenu de la transmission
en Préfecture**

le

**et de la notification
ou publication**

le

**Le Président,
Dominique PEDUZZI**

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2016

L'an deux mil seize, le 18 octobre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle la Familiale-88160 LE MENIL en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 11/10/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 22

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Michel MOUROT, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
M Pierre ROMARY, excusé pouvoir à Mme Marie Noëlle GIGANT
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA

Secrétaire de séance : M Stéphane TRAMZAL

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT, Mme Karine REY

INTERCOMMUNALITE,

DEL.02/2016 Statuts EPIC OFFICE DE TOURISME DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Vu les dispositions de la loi NOTRe imposant pour les Communautés de Communes la prise de compétence « Tourisme » au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la délibération n° 03/2016 du 28 juillet 2016 portant sur la feuille de mission concernant la prise de compétence « Tourisme » ;

Vu la délibération n°01/2016 portant sur la création d'un EPIC Office de Tourisme des Ballons des Hautes Vosges ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

ADOpte les statuts de l'Office de Tourisme des Ballons des Hautes Vosges applicables dès sa création ;

DIT que les statuts seront annexés à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

**Le Président,
Dominique PEDUZZI**

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2016

L'an deux mil seize, le 18 octobre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle la Familiale– 88160 LE MENIL en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 11/10/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 22

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Michel MOUROT, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
M Pierre ROMARY, excusé pouvoir à Mme Marie Noëlle GIGANT
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA

Secrétaire de séance : M Stéphane TRAMZAL

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT, Mme Karine REY

INTERCOMMUNALITE, **DEL.03/2016 ELECTION DES MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION DE L'EPCI** **(CODIR) – COLLEGE ELUS**

Vu les dispositions de la loi NOTRe imposant pour les Communautés de Communes la prise de compétence « Tourisme » au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la délibération n° 03/2016 du 28 juillet 2016 portant sur la feuille de mission concernant la prise de compétence « Tourisme » ;

Vu la délibération n°01/2016 portant sur la création d'un EPIC Office de Tourisme des Ballons des Hautes Vosges ;

Vu la délibération n° 02/2016 portant sur l'adoption des statuts de l'EPIC Office de Tourisme des Ballons des Hautes Vosges ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et **à l'unanimité** ;

Après appel des candidatures, il est procédé à l'élection des représentants au sein du Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme des Ballons des Hautes Vosges ;

COLLEGE ELUS

Membres titulaires	Membres suppléants
M Dominique PEDUZZI*	Mme Brigitte FOPPA
M Stéphane TRAMZAL	M Didier VINCENT
M Etienne COLIN	M Christian LEDUC
M André DEMANGE	M François CUNAT
Mme Marie Claude DUBOIS	M Michel MOUROT
M Michel PETITJEAN	Mme Marie Noëlle GIGANT
M Jean François VIRY	M Eric COLLE
M Claude BABEL	Mme Carine THAUVIN
M Danièle SCHMERBER	M Thierry RIGOLLET
M Alain VINEL	Mme Pascale SPINNHIRNY

**Monsieur Dominique PEDUZZI, Président CC-BHV, membre de droit*

MEMBRES QUALIFIES

Membres titulaires	Membres suppléants
M François ROYER	Mme Sylvie LOHNER
M Mathieu FERBACH	Mme Sonia LANDREA
Mme Savine CUENOT	M Stéphane MOERMAN

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,


Dominique PEDUZZI



<p>RENDU EXÉCUTOIRE PAR LE PRÉSIDENT</p> <p>compte tenu de la transmission en Préfecture</p> <p>le</p> <p>et de la notification ou publication</p> <p>le</p> <p>Le Président, Dominique PEDUZZI</p>
--

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2016

L'an deux mil seize, le 18 octobre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle la Familiale-88160 LE MENIL en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 11/10/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 22

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Michel MOUROT, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
M Pierre ROMARY, excusé pouvoir à Mme Marie Noëlle GIGANT
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA

Secrétaire de séance : M Stéphane TRAMZAL

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT, Mme Karine REY

INTERCOMMUNALITE,

DEL.04/2016 DEMARCHES ADMINISTRATIVES CREATION EPIC OFFICE DE TOURISMES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Vu les dispositions de la loi NOTRe imposant pour les Communautés de Communes la prise de compétence « Tourisme » au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la délibération n° 03/2016 du 28 juillet 2016 portant sur la feuille de mission concernant la prise de compétence « Tourisme » ;

Vu la délibération n°01/2016 portant sur la création d'un EPIC Office de Tourisme des Ballons des Hautes Vosges ;

Vu la délibération n° 02/2016 portant sur l'adoption des statuts de l'EPIC Office de Tourisme des Ballons des Hautes Vosges ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité ;

DIT que toutes les démarches administratives nécessaires portant sur la création de l'EPIC Office de Tourisme des Ballons des Hautes Vosges seront portées par la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges dans la période transitoire qui conduira à l'installation des membres de l'EPIC ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,



Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2016

L'an deux mil seize, le 18 octobre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle la Familiale-88160 LE MENIL en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 11/10/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 22

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Michel MOUROT, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
M Pierre ROMARY, excusé pouvoir à Mme Marie Noëlle GIGANT
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA

Secrétaire de séance : M Stéphane TRAMZAL

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT, Mme Karine REY

INTERCOMMUNALITE

DEL. N°05 / 2016 OPERATION DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL PRESLES

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques et, notamment, son article L2221-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L 2121-29 et L2122-21 ;

Monsieur le Président informe avoir été contacté par la SASU EELSA pour une demande de location de l'ensemble immobilier du site industriel de Presles à Fresse sur Moselle.

L'industriel installé sur le site a des commandes importantes pour les années à venir, commandes qui justifient des investissements en matériels de production, et des recrutements de personnes qualifiées ;

La pérennité de ce projet passe aussi par la maîtrise de la partie bâtementaire, volet sur lequel il est proposé de faire intervenir la CCBHV ;

Dans cette optique, la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges est entrée en pourparlers pour l'acquisition éventuelle de locaux industriels sis 8 Hameau de Presles à FRESSE SUR MOSELLE, cadastré AI 263,266, 268, 325, et 327 ainsi que AI 270 d'une surface utile totale d'environ 14 987 m² ;

En parallèle, elle est en négociation avec l'entreprise SASU EELSA pour mettre en place un bail commercial.

Les frais de location devront couvrir la totalité des charges supportées par la CCBHV, à savoir :

- Coût d'achat et frais associés (notaires, etc...),
- Frais d'assurance pour le cas où le preneur ne prendrait pas directement à sa charge la totalité des assurances,
- Frais financiers correspondant au financement de l'acquisition (frais de dossier, intérêts, estimation des frais de remboursements anticipés,...),
- D'une manière générale toutes les charges relatives à cette opération supportées par la CC-BHV notamment tous les frais liés à l'entretien et la réparation des locaux, la fiscalité habituellement supportée par le propriétaire.

Pour finaliser le montage financier de l'opération, la CCBHV a sollicité des organismes financiers pour obtenir une offre de prêts sur 15 ou 20 ans, à taux fixes, échéances trimestrielles, sur un montant indicatif de 320 000 €.

En parallèle, elle va engager des demandes de subventions afin d'obtenir les soutiens des pouvoirs publics dans ce dossier.

Il est précisé que seront présentés au bureau pour avis avant signature :

- Le projet d'acte notarié relatif à l'acquisition immobilière,
- Le projet de bail,
- Le contrat d'emprunt,
- Tout autre élément contractuel

Après cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

AUTORISE Monsieur le Président à négocier les conditions d'acquisition des biens immobiliers mentionnés ci-dessus et à signer tout document relatif à cette acquisition ;

AUTORISE Monsieur le Président à négocier et à signer le bail commercial avec la SASU EELSA ou tout autre personne morale qu'il lui plaira de se substituer aux conditions énoncées ci-dessus ;

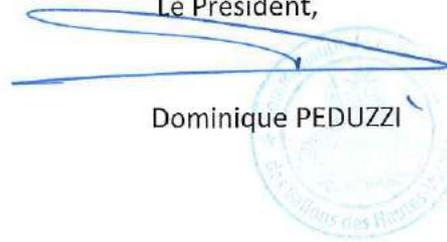
AUTORISE Monsieur le Président à négocier l'emprunt nécessaire au financement de cette opération et à signer tout document correspondant ;

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter toute subvention relative à cette opération, et notamment, la DETR, le FSIL, Le Conseil Départemental et le Conseil Régional ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,



Dominique PEDUZZI

**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**
compte tenu de la transmission
en Préfecture
le
et de la notification
ou publication
le
Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2016

L'an deux mil seize, le 18 octobre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle la Familiale-88160 LE MENIL en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 11/10/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 22

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Michel MOUROT, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
M Pierre ROMARY, excusé pouvoir à Mme Marie Noëlle GIGANT
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA

Secrétaire de séance : M Stéphane TRAMZAL

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT, Mme Karine REY

INTERCOMMUNALITE

DEL. N°06 / 2016 DEMANDES DE SUBVENTIONS – TRAVAUX ACCESSIBILITE PISCINE DU THILLOT

Vu l'étude « accessibilité » réalisée en 2013 ;

Vu l'Agenda d'Accessibilité Programmée validée par le conseil communautaire du 22 septembre 2015 ;

Vu le projet de travaux de réhabilitation et d'extension de la piscine du Thillot ;

Considérant que certains investissements peuvent être subventionnés par le fonds pour l'insertion des personnes handicapées (FIPHFP) ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

DECIDE de solliciter le fonds pour l'insertion des personnes handicapées pour l'octroi de subventions ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT
compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2016

L'an deux mil seize, le 18 octobre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle la Familiale-88160 LE MENIL en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 11/10/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 22

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Michel MOUROT, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
M Pierre ROMARY, excusé pouvoir à Mme Marie Noëlle GIGANT
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA

Secrétaire de séance : M Stéphane TRAMZAL

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT, Mme Karine REY

DEL. N°07 / 2016 DEMANDES DE SUBVENTIONS – TRAVAUX ACCESSIBILITE DECHETERIE DE FRESSE SUR MOSELLE

Vu l'étude « accessibilité » réalisée en 2013 ;

Vu l'Agenda d'Accessibilité Programmée validée par le conseil communautaire le 22 septembre 2015 ;

Vu le projet de travaux de réhabilitation de la déchèterie de Fresse sur Moselle ;

Considérant que certains investissements peuvent être subventionnés par le fonds pour l'insertion des personnes handicapées (FIPHFP) ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

DECIDE de solliciter le fonds pour l'insertion des personnes handicapées pour l'octroi de subventions ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRESIDENT
compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

Le Président,

Dominique PEDUZZI



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2016

L'an deux mil seize, le 18 octobre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle la Familiale-- 88160 LE MENIL en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation :	11/10/2016
Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	26
Nombre de conseillers en exercice :	26
Nombre de conseillers qui assistent à la séance :	22

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Michel MOUROT, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
M Pierre ROMARY, excusé pouvoir à Mme Marie Noëlle GIGANT
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA

Secrétaire de séance : M Stéphane TRAMZAL

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT, Mme Karine REY

INTERCOMMUNALITE

DEL.08/2016 MODIFICATION DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Vu la délibération n° 06/2014 du Conseil Communautaire du 30 avril 2014 portant sur la création des commissions ;

Vu la délibération n° 04/2014 du Conseil Communautaire du 13 mai 2014 portant sur la désignation des membres des commissions ;

Vu la délibération 43/2016 du Conseil Municipal du Ménéil du 17 mai 2016 proposant une modification de ses représentants dans les commissions communautaires ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

MODIFIE les représentants au sein des commissions déchets, environnement, communication comme suit ;

Commission déchets

<u>Communes</u>	<u>Délégués Suppléants</u>
Le Ménéil	Mme Lydie DAGUET remplacée par M Daniel VALDENNAIRE

Commission environnement

<u>Communes</u>	<u>Délégués Titulaires</u>	<u>Délégués Suppléants</u>
Le Ménéil	M Yanick CLAUDE remplacé par Mme Savine CUENOT	Mme Savine CUENOT remplacée par M Yanick CLAUDE

Commission Communication

<u>Communes</u>	<u>Délégués Suppléants</u>
Le Ménéil	Mme Luisa CREUSOT remplacée par Mme Huguette PETITJEAN

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI

<p>RENDU EXÉCUTOIRE PAR LE PRÉSIDENT compte tenu de la transmission en Préfecture</p> <p>le</p> <p>et de la notification ou publication</p> <p>le</p> <p>Le Président, Dominique PEDUZZI</p>
--

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2016

L'an deux mil seize, le 18 octobre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle la Familiale-88160 LE MENIL en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 11/10/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 22

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

M Eric COLLE, excusé pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE
M Michel MOUROT, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
M Pierre ROMARY, excusé pouvoir à Mme Marie Noëlle GIGANT
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA

Secrétaire de séance : M Stéphane TRAMZAL

Secrétaires adjoints : M Yannick POIROT, Mme Karine REY

INTERCOMMUNALITE, Autres (5-8-2)

DEL. N°09 / 2016 PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2015 – SERVICE DECHETS

Conformément aux dispositions de la loi n°95-101 (dite loi Barnier) du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement et le décret n° 200-404 du 11 mai 2000, le Président présente à l'Assemblée le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers.

Le Conseil communautaire à l'unanimité ;

PREND ACTE de la communication du rapport annuel 2015 du service déchets,

DIT que ce rapport sera adressé aux collectivités adhérentes,

DIT que ce rapport sera à la disposition du public de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT
compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 15 novembre 2016

L'an deux mil seize, le 15 novembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Henri THIEBAUT- 88160 RAMONCHAMP en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 08/11/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 24

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

M Eric COLLE, excusé pouvoir à M Michel MOUROT

M Michel PETITJEAN, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS

Secrétaire de séance : M Jean Claude VALDENNAIRE

Secrétaire adjoint : Mme Karlne REY

COMMANDE PUBLIQUE, Marchés publics (1-1)

DEL. N°01/2016 – MARCHÉ D'ASSURANCES

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que la CCBHV a lancé une consultation relative à la consultation d'un marché d'assurances.

Il précise qu'une consultation a été lancée, **en procédure adaptée**, avec 6 lots tels qu'indiqués ci-dessous :

- Lot n° 1 : Responsabilité civile et risques annexes
- Lot n° 2 : Protection fonctionnelle
- Lot n° 3 : Protection juridique
- Lot n° 4 : Dommages aux biens et risques annexes
- Lot n° 5 : Flotte automobile
- Lot n° 6 : Risques statutaires des agents

Il porte à la connaissance du Conseil Communautaire le nombre d'offres reçues pour chaque lot :

- Lot n° 1 : 3 offres,
- Lot n° 2 : 2 offres,
- Lot n° 3 : 4 offres,
- Lot n° 4 : 3 offres,
- Lot n° 5 : 3 offres,
- Lot n° 6 : 4 offres,

et rappelle les critères de jugement des offres annoncés dans le règlement de consultation publié le 18 juillet 2016 sur le BOAMP et la plateforme de dématérialisation du SMIC,

Il présente au conseil communautaire le rapport d'analyse des offres établi par RISK PARTENAIRES,

Il rappelle que ces marchés n'entrent pas dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par délibération n°04/2016 du 09 mars 2016, dans la mesure où le montant total du marché est supérieur à 90 000 €,

C'est donc au conseil communautaire qu'il appartient de se prononcer sur le choix des attributaires des marchés et sur l'autorisation de signature des marchés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

DECIDE par application des critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de consultation de retenir les prestataires suivants :

LOT N° 1 : SMACL	1 054.59 €
LOT N° 2 : SMACL.....	276.87 €
LOT N° 3 : SMACL.....	393.75 €
LOT N° 4 : GROUPAMA	9 685.88 €
LOT N° 5 : GROUPAMA.....	6 332.76 €
LOT N° 6 : Centre de Gestion.....	5.47 % et 0,40 % agents CNRACL 1.20 % et 0,40 % agents IRCANTEC

AUTORISE Monsieur le Président à signer les marchés, selon la procédure adaptée à intervenir, dans les conditions ci-dessus indiquées,

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2017 et aux budgets des années suivantes.

La présente délibération sera transmise, pour visa, au service de contrôle de légalité et, ce n'est qu'au vu de cette délibération visée que les marchés pourront être signés par Monsieur le Président.

RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 15 novembre 2016

L'an deux mil seize, le 15 novembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Henri THIEBAUT- 88160 RAMONCHAMP en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 08/11/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 24

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

M Eric COLLE, excusé pouvoir à M Michel MOUROT

M Michel PETITJEAN, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS

Secrétaire de séance : M Jean Claude VALDENNAIRE

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

INTERCOMMUNALITE,

DEL.N°02/2016 DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION DE L'EPCI (CODIR) – COLLEGE PRIVE

Vu les dispositions de la loi NOTRe imposant pour les Communautés de Communes la prise de compétence « Tourisme » au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la délibération n° 03/2016 du 28 juillet 2016 portant sur la feuille de mission concernant la prise de compétence « Tourisme » ;

Vu la délibération n°01/2016 du 15 novembre 2016 du portant sur la création d'un EPIC Office de Tourisme des Ballons des Hautes Vosges ;

Vu la délibération n° 02/2016 du 15 novembre 2016 portant sur l'adoption des statuts de l'EPIC Office de Tourisme des Ballons des Hautes Vosges ;

Vu la délibération n° 03/2016 du 15 novembre 2016 portant sur l'élection des membres du CODIR, collège élus et membres qualifiés;

Vu les candidatures présentées lors de la réunion des acteurs touristique en date du 3 novembre 2016 ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité ;

DESIGNE, les membres du CODIR de l'Office de Tourisme des Ballons des Hautes Vosges, collège privé, comme suit :

COLLEGE HEBERGEMENTS

Membres titulaires	Membres suppléants
<i>Hébergeurs / Hôtels-restaurants</i>	
M Emmanuel MARTINEAU	M Pascal LIENARD
M Richard ALMY	M Erick KUNZE
<i>Campings</i>	
Mme Julie KREMEUR	M Jean Michel GEHIN
<i>Villages de vacances et Centres de vacances</i>	
M Philippe EBRARD	M Jean Luc WEINZAEFLEN

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 15 novembre 2016

L'an deux mil seize, le 15 novembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Henri THIEBAUT- 88160 RAMONCHAMP en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 08/11/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 24

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

M Eric COLLE, excusé pouvoir à M Michel MOUROT

M Michel PETITJEAN, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS

Secrétaire de séance : M Jean Claude VALDENNAIRE

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

INTERCOMMUNALITE, modification (5-7-2)

DEL.N°03/2016 MODIFICATION STATUTS COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Vu les statuts de la CC-BHV issus de la fusion des communautés de communes et des syndicats ;

Vu les dispositions règlementaires de la loi NOTRe, notamment l'article 68 dispose que : « I. Sans préjudice du III de l'article L.5211-41-3 du code général des collectivités, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existant à la date de publication de la présente loi se mettent en conformité avec ses dispositions relatives à leurs compétences, selon la procédure définie aux articles L.5211-17 et L.5211-20 du même code, avant le 1^{er} janvier 2017 ;

Vu le travail de la commission « compétences » depuis le mois de juillet proposant le balayage des compétences issues de la fusion au 1^{er} janvier 2013 et l'intégration des compétences imposées par la loi NOTRe ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

APPROUVE la modification des statuts de la CC-BHV ;

DIT que cette modification statutaire est annexée à la présente ;

SOLLICITE les communes membres de la Communauté de Communes pour la proposition de modification des statuts.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 15 novembre 2016

L'an deux mil seize, le 15 novembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Henri THIEBAUT- 88160 RAMONCHAMP en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 08/11/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 24

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

M Eric COLLE, excusé pouvoir à M Michel MOUROT

M Michel PETITJEAN, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS

Secrétaire de séance : M Jean Claude VALDENNAIRE

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

INTERCOMMUNALITE, modification (5-7-2)

DEL.N°04/2016 PLAN DE FINANCEMENT TRAVAUX PISCINE LE THILLOT POUR DEMANDES DE SUBVENTIONS

Vu le projet de réhabilitation et d'extension de la piscine du Thillot ;

Considérant que cet investissement peut être subventionné par la DETR, le FNADT CPER, le Fonds Soutien à l'investissement, le Conseil Régional Grand Est, le FNADT massif, le Conseil Départemental des Vosges...

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

APPROUVE le plan de financement annexé à la présente délibération ;

DECIDE de solliciter les différentes institutions et organismes pour l'octroi de subventions ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges



REHABILITATION ET EXTENSION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DU THILLOT

PLAN DE FINANCEMENT

Porteur du projet : CCBHV / Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges
8 rue de la Favée – 88160 FRESSE SUR MOSELLE

Dépenses d'investissements programmées : Total global de 2 617 375.81 € HT

- **Montant Prestations intellectuelles et autres total HT : 345 245.74 € HT**
selon détail estimatif ci-dessous

01. PRESTATIONS INTELLECTUELLES et AUTRES			
Honoraires maîtrise d'œuvre mission complète (taux à 8,5%)	183 934,34 €	36 786,87 €	220 721,21 €
Missions OPC (Ordonnancement et pilotage de chantier - taux à 1,5%)	32 459,00 €	6 491,80 €	38 950,80 €
Mission AMO (Assistance à Maîtrise d'ouvrage - taux estimé à 2%)	43 278,67 €	8 655,73 €	51 934,40 €
Constat d'huissier	2 000,00 €	400,00 €	2 400,00 €
Etude de sol et reconnaissance fondations	8 000,00 €	1 600,00 €	9 600,00 €
Contrôleur technique (taux estimé à 0,8 %)	17 311,47 €	3 462,29 €	20 773,76 €
Coordinateur SPS (taux estimé à 0,6%)	12 983,60 €	2 596,72 €	15 580,32 €
Relevé de géomètre	2 000,00 €		
Assurance Dommage Ouvrage (taux estimé à 2%)	43 278,67 €	8 655,73 €	51 934,40 €
Taxe locale d'équipement (TLE)		NON RENSEIGNÉ	
Taxe de raccordement aux réseaux		NON RENSEIGNÉ	
TOTAL 01	345 245,74 €	90 288,48 €	411 894,89 €

- Montant travaux total HT : 2 272 130,07 € HT selon détail estimatif ci-dessous

01. ESTIMATION DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR

		HT	TVA	TTC	%
LOT 01	VRD - DEMOLITION	75 000,00 €	15 000,00 €	90 000,00 €	3,47%
LOT 02	GROS OUVRE	435 000,00 €	87 000,00 €	522 000,00 €	20,10%
LOT 03	CHARPENTE METALLIQUE	103 000,00 €	20 600,00 €	123 600,00 €	4,76%
LOT 04	COUVERTURE ÉTANCHEITÉ	180 108,87 €	36 021,77 €	216 130,64 €	8,32%
LOT 05	MENUISERIES EXTÉRIEURES ALU	184 150,00 €	36 830,00 €	220 980,00 €	8,51%
LOT 06	PLOMBERIE	70 037,40 €	14 007,48 €	84 044,88 €	3,24%
LOT 07	CHAUFFAGE VENTILATION CLIMATISATION	200 304,46 €	40 060,89 €	240 365,35 €	9,26%
LOT 08	TRAITEMENT D'EAU	120 139,70 €	24 027,94 €	144 167,64 €	5,55%
LOT 09	ÉLECTRICITÉ	106 870,00 €	21 374,00 €	128 244,00 €	4,94%
LOT 10	PLÂTRERIE - ISOLATION	82 512,00 €	16 502,40 €	99 014,40 €	3,81%
LOT 11	SOLS CARRELAGES	84 462,70 €	16 892,54 €	101 355,24 €	3,90%
LOT 12	FAÏENCES	101 800,00 €	20 360,00 €	122 160,00 €	4,70%
LOT 13	MENUISERIES INTÉRIEURES	42 030,99 €	8 406,20 €	50 437,19 €	1,94%
LOT 14	CABINES CASIERS ET QUINCAILLERIES VESTIAIRES	40 000,00 €	8 000,00 €	48 000,00 €	1,85%
LOT 15	PEINTURES	31 250,00 €	6 250,00 €	37 500,00 €	1,44%
LOT 16	SERRURERIE - MÉTALLERIE	17 870,21 €	3 574,04 €	21 444,25 €	0,83%
LOT 17	EQUIPEMENTS SPECIFIQUES	5 239,59 €	1 047,92 €	6 287,51 €	0,24%
LOT 18	TOBOGGANS - JEUX ESPACE LUDIQUE	195 767,48 €	39 153,50 €	234 920,98 €	9,05%
LOT 19	HAMMAM SAUNA	39 400,00 €	7 880,00 €	47 280,00 €	1,82%
LOT 20	COUVERTURE BASSIN	48 990,00 €	9 798,00 €	58 788,00 €	2,26%
	Aléas 5%	108 196,67 €	21 639,33 €	129 836,00 €	5,00%

TOTAL 02 (global)	2 272 130,07 €	454 426,01 €	2 726 556,08 €	100,00 %
--------------------------	-----------------------	---------------------	-----------------------	-----------------

Plan de financement prévisionnel sur base travaux HT :

• DETR	base 600 000 € HT	(40 %)	240 000,00 €
• FNADT CPER	base 800 000 € HT	(25 %)	200 000,00 €
• Fonds Soutien Investissement			400 000,00 €
• Conseil Régional de Lorraine	Base 720 000 € HT	(25 %)	180 000,00 €
• FNADT MASSIF			100 000,00 €
	TOTAL ACCORDE		1 100 000,00 €
• Conseil Départemental 88 (à confirmer)			380 000,00 €
• FIPH			
• Certificats Economie Energie			
• Plan Organisation Transition Energétique (P.O.T.E)			
	TOTAL A CONFIRMER		380 000,00 €
• Autofinancement mini	(43.45 %)		1 137 375.81 €
• Autofinancement maxi	(57.97 %)		1 517 375.81 €

(Version du 15 novembre 2016)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 15 novembre 2016

L'an deux mil seize, le 15 novembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Henri THIEBAUT- 88160 RAMONCHAMP en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 08/11/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 24

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

M Eric COLLE, excusé pouvoir à M Michel MOUROT

M Michel PETITJEAN, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS

Secrétaire de séance : M Jean Claude VALDENAIRE

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

INTERCOMMUNALITE,

DEL.N°05/2016 CONVENTION ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE

Le Président,

- **INDIQUE** que la surveillance médicale des agents était assurée jusqu'à présent par le centre de la médecine du Travail de Fresse sur Moselle ;
- **PRECISE** la possibilité pour le centre de gestion de gérer un service de Médecine de Prévention, conformément aux missions prévues dans le cadre du décret n°85-603 du 10 juin 1985, modifié par le décret 2012-170 du 03 février 2012 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale ;

Accusé de réception en préfecture
088-200033868-20161115-112016_052016-DE
Reçu le 23/11/2016

- **DONNE** lecture de la convention proposée par le Centre De gestion des Vosges qui comprend à la fois :
 - la surveillance médicale,
 - l'action en milieu de travail,
 - la prévention des risques professionnels
 - et le maintien à l'emploi ou le reclassement

- **SOULIGNE** l'opportunité pour la Collectivité de pouvoir bénéficier d'un service pluridisciplinaire en adhérant au service de Médecine de Prévention et de santé au travail géré directement par le Centre de Gestion ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion au service de Médecine de Prévention et de santé au travail géré par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, pour 1 ans à compter du 1^{er} janvier 2017, telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération.

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites aux budgets 2017.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



<p>RENDU EXÉCUTOIRE PAR LE PRÉSIDENT</p> <p>compte tenu de la transmission en Préfecture</p> <p>le</p> <p>et de la notification ou publication</p> <p>le</p> <p>Le Président, Dominique PEDUZZI</p>
--

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 15 novembre 2016

L'an deux mil seize, le 15 novembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Henri THIEBAUT- 88160 RAMONCHAMP en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 08/11/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 24

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

M Eric COLLE, excusé pouvoir à M Michel MOUROT

M Michel PETITJEAN, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS

Secrétaire de séance : M Jean Claude VALDENNAIRE

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

Intercommunalité,

DEL. N° 06/2016 ADHESION CENTRE DE GESTION DES VOSGES – ASSURANCE STATUTAIRE

Le **Président rappelle** que la Communauté de Communes a, par la délibération du 24 novembre 2015, demandé au Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Vosges de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, par application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986;

Le **Président expose** que le Centre De Gestion a communiqué à l'Établissement :

- les résultats le concernant. Une fiche récapitulative et une proposition d'assurance ont été envoyées par le Centre de Gestion pour détailler les tarifs disponibles par franchise (10, 15 ou 30 Jours).
- La convention de gestion entre la collectivité et le CDG88 prévoit, entre autres, les missions et tâches de chacune des deux parties ainsi que l'application :
 - o d'un forfait annuel d'adhésion de 100 euros
 - o d'une cotisation additionnelle annuelle d'un montant correspondant à 0,4% du TBI+NBI. Pour rappel : TBI : Traitement Brut Indiciaire ; NBI : Nouvelle Bonification Indiciaire.

Cette cotisation additionnelle permet de financer les actions et tâches que prend en charge le Centre de Gestion des Vosges en lieu et place de l'assureur et de son courtier.

Ces actions consistent :

- o A gérer au quotidien l'ensemble des déclarations de sinistres transmises par la collectivité via l'application AGIRHE. Assurer et suivre le remboursement de l'assureur auprès de la collectivité.
- o Assurer la déclaration des bases de l'assurance à fréquence annuelle via l'application AGIRHE.
- o Suivre les processus d'adhésion et de résiliation du ou des contrats de la collectivité.
- o Assurer un développement informatique de l'application AGIRHE pour faciliter et optimiser la gestion et le suivi du contrat par la collectivité.
- o Répondre à toutes les questions relatives à la gestion et au conseil statutaire lié aux indisponibilités des agents de la collectivité (absences de toutes natures : Maladie Ordinaire (MO), Congé de longue maladie/longue durée (CLM/CLD), Accident du Travail / Maladie Professionnelle (AT/MP), Maternité (MAT), Décès (DC).
- o Gérer et piloter le suivi de l'absentéisme des agents de la collectivité par l'intermédiaire de retours statistiques, d'alertes et le cas échéant de comités locaux ou départementaux de pilotage.
- o Activer et assurer le suivi des services annexes liés au retour ou au maintien dans l'emploi : soutien psychologique, étude ergonomique des postes de travail, contre-visite et expertise médicale, ainsi que toute autre action s'inscrivant dans l'optique d'un retour ou maintien dans l'emploi de l'agent.
- o Assurer le suivi des demandes de recours gracieux avec l'assureur et/ou son courtier dans le cadre de retards de déclaration, retards de transmission des pièces justificatives.

- o Assurer une transmission de toutes les données relatives aux accidents du travail et maladies professionnelles auprès de la banque de données européenne PRORISQ.
- o Assurer la remontée des informations liées au recours contre tiers responsable de manière à diminuer le reste à charge pour l'assureur et ainsi maintenir des taux de cotisations optimisés pour la collectivité.
- o Assurer le lien avec les instances médicales (Comité Médical et Commission de Réforme) : transmission automatique des avis au service ASSURANCE, mise en place des contrôles médicaux ou expertises médicales.
- o Assurer toute autre mission visant la couverture des risques assurés et le bon déroulement des relations contractuelles avec l'assureur et son courtier.

Le Conseil, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres De Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

DECIDE

Article 1^{er} : d'accepter la proposition suivante :

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2017).

I. Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L.

- Risques garantis : **Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en Maladie Ordinaire.**
- Conditions tarifaires de base (hors option): **5.47% avec 10 jours de franchise en maladie ordinaire Aucune franchise sur les autres risques. Couverture intégrale des risques sans limitation de montant ni de durée.**

II. Agents Titulaires ou Stagiaires (moins de 28 heures de travail par semaine) et des Agents Non-Titulaires affiliés au régime général et à l'IRCANTEC.

- Risques garantis: **Accident de service / maladie professionnelle, Maladies Graves, Maternité, Paternité, Adoption, maladie ordinaire.**
- Conditions tarifaires de base (hors option): **1.20 % avec 10 jours de franchise sur la maladie ordinaire. Aucune franchise sur les autres**

risques. Couverture intégrale des risques sans limitation de montant ni de durée.

Article 2 : la communauté de communes autorise le Président à :

- Opter pour la couverture des agents CNRACL et/ou IRCANTEC,
- Choisir les franchises et options (prise en charge totale ou partielle des charges patronales, primes et indemnités, Supplément Familial de Traitement, Indemnité de Résidence).
- Signer tout document contractuel résultant de la proposition du Centre de Gestion : proposition d'assurance, certificats d'assurance (contrats) et convention de gestion intégrant un forfait annuel d'adhésion de cent euros ainsi qu'une cotisation additionnelle annuelle de 0,4% du TBI+NBI.
- Mandater le Centre de Gestion pour :
 - o le lancement d'un nouveau marché en cas de modification des conditions contractuelles (augmentation conséquente des taux de cotisation à l'initiative de l'assureur).
 - o La récupération, auprès de l'assureur ou de son courtier, de l'ensemble des données statistiques inhérentes aux périodes écoulées (cette modalité permettant de relancer très rapidement une nouvelle consultation sans solliciter les services de la collectivité).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

RENDU EXÉCUTOIRE PAR LE PRÉSIDENT
compte tenu de la transmission en Préfecture
le
et de la notification ou publication
le
Le Président, Dominique PEDUZZI

Le Président,
Dominique PEDUZZI



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 15 novembre 2016

L'an deux mil seize, le 15 novembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Henri THIEBAUT- 88160 RAMONCHAMP en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 08/11/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26
Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 24

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENNAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

M Eric COLLE, excusé pouvoir à M Michel MOUROT

M Michel PETITJEAN, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS

Secrétaire de séance : M Jean Claude VALDENNAIRE

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

DOMAINE DE COMPETENCES PAR THEMES – Aménagement du territoire (8-4)
DEL. N° 07/2016 – ETUDE PLAN PAYSAGE

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que ce Plan de Paysage, réalisé avec le concours du Cabinet DAT CONSEILS, fixe les orientations d'un plan de référence paysager pour le territoire communautaire.

Il précise que le plan de paysage est un outil d'aide à la décision, non opposable aux tiers. Il est la transcription d'un projet de devenir du paysage, commun à tous les acteurs et utilisateurs de l'espace.

Il vise à anticiper l'évolution paysagère d'un territoire pour préserver son identité et valoriser ses atouts.

La Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges mène depuis début 2015 une étude de paysage sur la globalité de son territoire. Une première tranche d'études ayant eu lieu en 2013 / début 2014 sur les trois communes de l'amont et ayant abouti à l'établissement d'un premier programme opérationnel.

Ce projet est le fruit d'une très large consultation des acteurs économiques, institutionnels, associatifs et surtout des citoyens. Afin de recueillir ces avis, des ateliers d'échanges se sont tenus de novembre 2015 à avril 2016. Ces réunions ont permis aux participants d'apporter leur concours au projet. Un comité de pilotage ad hoc s'est réuni 8 fois pour valider les objectifs et les actions. Une réunion publique a eu lieu en avril 2016. Le diagnostic ainsi que les stratégies ont été présentées aux Conseillers Communautaires et communaux en date du 03 septembre dernier.

Considérant la présentation de l'Etude complète du Plan de Paysage, établie par le Cabinet DAT Conseils qui est composée de 5 objectifs et de 14 actions :

- Objectif 1 : Valoriser les patrimoines paysagers spécifiques
 - Action 1 : les promontoires de vision proches des fonds de vallée
 - Action 2 : les Itinéraires de découverte et la Voie verte
 - Action 3 : les paysages liés à l'eau
 - Action 4 : le patrimoine paysager naturel et culturel
- Objectif 2 : Mettre en valeur les paysages agricoles et forestiers
 - Action 5 : Maintenir et reconquérir des paysages agricoles ouverts
 - Action 6 : Prendre en compte le paysage dans la gestion agricole
 - Action 7 : Prendre en compte le paysage dans la gestion forestière
 - Action 8 : Réviser la Réglementation des boisements
- Objectif 3 : Renforcer la qualité des Paysages bâtis
 - Action 9 : Mettre en valeur les trois architectures identitaires et leurs abords
 - Action 10 : Mettre en valeur les noyaux historiques des bourgs et des hameaux
 - Action 11 : Contenir l'étalement urbain et préserver les coupures vertes agricoles
 - Action 12 : Prendre en compte le paysage dans les documents d'urbanisme
- Objectif 4 : Améliorer la qualité de la découverte et en tirer parti pour le tourisme
 - Action 13 : Mettre en valeur les paysages des équipements touristiques
 - Action 14 : Prendre en compte le paysage dans les documents d'urbanisme
- Objectif 5 : Accompagner et animer les projets, notamment par l'embauche d'un animateur paysage

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

ADOpte l'ensemble des dispositions du Plan de Paysage pour les huit communes de la CCBHV ;

PRECISE que le document de présentation détaillé est joint à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



<p>RENDU EXÉCUTOIRE PAR LE PRÉSIDENT</p> <p>compte tenu de la transmission en Préfecture</p> <p>le</p> <p>et de la notification ou publication</p> <p>le</p> <p>Le Président, Dominique PEDUZZI</p>

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 15 novembre 2016

L'an deux mil seize, le 15 novembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Henri THIEBAUT- 88160 RAMONCHAMP en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 08/11/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26
Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 24

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Marie Noëlle GIGANT, Sylvie HERVE, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Jean Claude VALDENAIRE, Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

M Eric COLLE, excusé pouvoir à M Michel MOUROT
M Michel PETITJEAN, excusé pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS

Secrétaire de séance : M Jean Claude VALDENAIRE

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

FONCTION PUBLIQUE, personnel contractuel (4-2)
DEL. N°08/2016 CONVENTION CAE – POSTE ADJOINT TECHNIQUE – SERVICE
DECHETS

Dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi, Monsieur le Président propose de créer un emploi de contrat d'accompagnement dans l'emploi dans les conditions fixées ci-après, à compter de novembre 2016 ;

Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat ou du Conseil général ;

Pour faire face à la charge de travail, la Communauté de Communes a besoin de recruter un renfort technique pour le service déchets. Un C.A.E. pourrait être recruté au sein de la Communauté de Communes, pour exercer les fonctions d'Adjoint Technique à raison de 22 heures par semaine. Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 12 mois à compter du 21 novembre 2016.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE de créer un poste d'adjoint technique dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi » ;

PRECISE que ce contrat sera d'une durée de 12 mois ;

PRECISE que la durée du travail est fixée à 22 heures par semaine ;

INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base du SMIC horaire ;

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2015 du service déchets ;

AUTORISE Monsieur le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle Emploi pour ce recrutement ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
*DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES*

SÉANCE DU 20 décembre 2016

L'an deux mil seize, le 20 décembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Saint Nicolas- 88360 FERDRUPT en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 05/12/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 23

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Eric COLLE, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, , Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

Mme Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M Didier VINCENT

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

COMMANDE PUBLIQUE, Marchés publics (1-1)

DEL. N°01/2016 – MARCHÉ DECHETERIE FRESSE SUR MOSELLE

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que la CCBHV a lancé une consultation relative à la consultation d'un marché pour les travaux de rénovation et de mise aux normes de la Déchèterie de Fresse sur Moselle.

Il précise qu'une consultation a été lancée, **en procédure adaptée**, avec 2 lots tels qu'indiqués ci-dessous :

- Lot n° 1 : VRD
- Lot n° 2 : LOCAL TECHNIQUE / DDS

Il porte à la connaissance du Conseil Communautaire le nombre d'offres reçues pour chaque lot :

- Lot n° 1 : 2 offres,
- Lot n° 2 : 1 offre,

et rappelle les critères de jugement des offres annoncés dans le règlement de consultation publié en septembre 2016 sur le BOAMP et la plateforme de dématérialisation du SMIC,

Il présente au conseil communautaire le rapport d'analyse des offres établi par le Bureau d'Etudes SIGMA,

Il rappelle que ces marchés n'entrent pas dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par délibération n°04/2016 du 09 mars 2016, dans la mesure où le montant total du marché est supérieur à 90 000 €,

C'est donc au conseil communautaire qu'il appartient de se prononcer sur le choix des attributaires des marchés et sur l'autorisation de signature des marchés.

Vu l'avis favorable de la commission déchets réunie en date du 30 novembre 2016 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

DECIDE par application des critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de consultation de retenir les prestataires suivants :

LOT N° 1 : Entreprise TRB..... 187 581.00 € HT

DECIDE en application de l'article 30 alinéa 10 du code des marchés publics que l'offre n°02 est déclarée inacceptable en raison du dépassement des crédits budgétaires alloués à ce marché et rend le lot n°2 infructueux ;

DIT qu'une nouvelle consultation sera relancée uniquement pour le lot N°02.

AUTORISE Monsieur le Président à signer les marchés, selon la procédure adaptée à intervenir, dans les conditions ci-dessus indiquées,

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2016 et suivants ;

La présente délibération sera transmise, pour visa, au service de contrôle de légalité et, ce n'est qu'au vu de cette délibération visée que les marchés pourront être signés par Monsieur le Président.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 20 décembre 2016

L'an deux mil seize, le 20 décembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Saint Nicolas- 88360 FERDRUPT en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 05/12/2016

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit être
composé : 26

Nombre de conseillers en
exercice : 26

Nombre de conseillers qui
assistent à la séance : 23

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Eric COLLE, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, , Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

Mme Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Jean Claude VALDENAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M Didier VINCENT

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

FINANCES LOCALES, décisions modificatives (7-1-2)

N°02 Décision modificative budgétaire n° 02 – budget annexe ZEC

Vu la délibération n°08/2014 du 16 décembre 2014 portant sur l'acquisition du bâtiment économique sis 38 rue de la Courbe au Thillot ;

Vu les travaux d'aménagements réalisés sur l'ensemble des sites économiques de la CCBHV ;

Vu les inscriptions budgétaires au chapitre 020 – dépenses imprévues ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

DECIDE les modifications budgétaires suivantes :

Imputations	ouvert	réduit
D F 023 023 (ordre)	20 000.00 €	
D F 66 66111 / C 2015 // C 2015 2		18 000.00 €
D F 66 66111/ K 2015 // K 2015 1		2 000.00 €
D I 020 020 OPFI		12 000.00 €
D I 16 1641 OPFI / C 2015 // C 2015 2	18 000.00 €	
D I 16 1641 OPFI / K 2015 // K 2015 1	2 000.00 €	
D I 21 21735 201502 // C 2015 2	12 000.00 €	
R I 021 021 OPFI (ordre)	20 000.00 €	

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
*DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES*

SÉANCE DU 20 décembre 2016

L'an deux mil seize, le 20 décembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Saint Nicolas- 88360 FERDRUPT en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 05/12/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 23

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Eric COLLE, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOURROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, , Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

Mme Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M Didier VINCENT

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

SUBVENTIONS, subventions aux établissements ou organismes publics (7-5-3)
DEL.N°03/2016 SUBVENTIONS THEATRE DU PEUPLE ET MYNES DU THILLOT

Vu les demandes de subventions du Théâtre du Peuple et des Mynes du Thillot faite en 2015 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

Considérant que les manifestations organisées par le Théâtre du Peuple et les Mynes du Thillot classés Monuments Historiques dont l'audience et les retombées médiatiques présentent un intérêt Départemental, Régional voire National ;

Considérant l'avis favorable émis lors de l'étude de ses demandes en réunion exécutive ;

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité ;

DECIDE d'attribuer des subventions, pour les années 2016, 2017, selon le détail ci-dessous :

Théâtre du Peuple.....	5 000.00 €
Mynes du Thillot.....	5 000.00 €

AUTORISE Monsieur le Président à signer une convention de partenariat financier avec chaque association ;

AUTORISE Monsieur le Président à négocier les termes des dites conventions et notamment la forme des contreparties à ces soutiens (tarifs réduits, actions éducatives.....) ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 et suivants.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 20 décembre 2016

L'an deux mil seize, le 20 décembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Saint Nicolas-88360 FERDRUPT en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 05/12/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 23

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Eric COLLE, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, , Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

Mme Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M Didier VINCENT

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

FINANCES LOCALES, AUTRES (7-10)

DEL. N° 04 / 2016 TARIFS DES SERVICES ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES ET POLICE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°06/2016 portant sur les tarifs des services techniques ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité ;

ADOpte la grille des tarifs de la CCBHV ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture
088-200033868-20161213-122016_042016-AR
Reçu le 20/12/2016

Services	TARIFS 2017
Police territoriale	
Coût horaire intervention police pour utilisateurs occasionnels (les heures de nuit et WE seront majorées selon le barème légal)	30,75 €/ heure
Coût horaire service police pour utilisateur par défaut	24,30 €/ heure
Techniques	
Prestations réalisées pour le Syndicat Mixte de Gestion des déchets	
Transit pour le compte du SMD	11,20 €/ tonne
Transport pour le compte du SMD	12,20 €/ tonne
Mise à disposition du personnel technique (sans matériel)	
Jour	23,35 €/heure
Nuit et dimanche	40,60 €/heure
Mise à disposition du personnel technique (avec matériel) Espaces verts	
Jour	25,40 € / heure
Matériels	2017
Engin porte-outils pour le dénelgement	24,40 €/ heure
Engin porte-outils pour le débroussaillage	22,35 €/ heure
Epareuse	11,20 €/ heure
Balayeuse-aspiratrice	68,00 €/heure
Balayeuse-aspiratrice (hors territoire CC-BHV)	81,20 € /heure
Balayeuse-aspiratrice (trajet territoire CC-BHV)	81,20 € /heure
Camion grue ou Ampliroll	41,70 €/heure
Caisson Ampliroll	50,75 €/heure
Bennes Ordures Ménagères	61,00 €/heure
Véhicule Utilitaire léger	15,25 €/heure
Tracteur de semi et remorque à fond mouvant (réservé territoire CC-BHV)	50,75 €/voyage
Broyeur	24,40 €/heure
Nacelle	20,30 €/heure
Machine mise sous plis	0,06 €/plis

Transport	2017
Transport de DIB pour le compte de Tiers (limite territoire CC-BHV)	107,60 €/enlèvement
Transport de bennes boues de station	15,90 €/tonne
Redevance des pesées	10,15 €/pesée

PRECISE que ces tarifs entreront en vigueur au 1^{ER} janvier 2017 ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



**RENDU EXÉCUTOIRE
PAR LE PRÉSIDENT**

compte tenu de la transmission
en Préfecture

le

et de la notification
ou publication

le

Le Président,
Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
*DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS
DES HAUTES VOSGES*

SÉANCE DU 20 décembre 2016

L'an deux mil seize, le 20 décembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Saint Nicolas– 88360 FERDRUPT en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 05/12/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 23

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Eric COLLE, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, , Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

Mme Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M Didier VINCENT

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

FONCTION PUBLIQUE, personnel contractuel (4-2)

DEL. N°05/2016 CONVENTION CAE – POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF – SERVICE MUTUALISE – RESSOURCES HUMAINES

Dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi, Monsieur le Président propose de créer un emploi de contrat d'accompagnement dans l'emploi dans les conditions fixées ci-après, à compter de novembre 2016 ;

Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat ou du Conseil Départemental ;

La Commune du Thillot a sollicité la CC-BHV pour l'embauche d'un CAE pour assurer les fonctions des ressources humaines au sein de sa commune. La Communauté de Communes a besoin de recruter un renfort administratif pour suivre les travaux de la piscine du Thillot et de la déchèterie de Fresse sur Moselle. D'autres collectivités ont fait savoir leurs intérêts ponctuels pour une mise à disposition d'une personne dans ce domaine. Un C.A.E. pourrait être recruté au sein de la Communauté de Communes, pour exercer ces fonctions. Dans le cadre de la mutualisation, cet emploi serait réparti entre les collectivités à raison de 24 h par semaine. La commune du Thillot s'engage a employé cet agent à raison de 20 h / semaine. Le reste du temps serait à la charge de la Communauté de Communes. Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2017.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE de créer un poste d'adjoint administratif dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi » ;

PRECISE que ce contrat sera d'une durée maximale de 24 mois ;

PRECISE que la durée du travail est fixée à 24 heures minimum par semaine ; réparti par voie de convention (ci-jointe).

DIT que le bureau pourra, en cas de demande de conventionnement avec une d'autres communes, modifier la durée hebdomadaire dans le cadre l'égal maximum. La première période de recrutement sera de douze mois. Le bureau aura la possibilité de renouveler le contrat une fois.

INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base du SMIC horaire ;

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits en dépenses et en recettes au budget principal 2017 et suivants ;

AUTORISE Monsieur le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle Emploi pour ce recrutement ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



RENDU EXÉCUTOIRE PAR LE PRÉSIDENT
compte tenu de la transmission en Préfecture
le
et de la notification ou publication
le
Le Président, Dominique PEDUZZI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES**

SÉANCE DU 20 décembre 2016

L'an deux mil seize, le 20 décembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Saint Nicolas- 88360 FERDRUPT en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 05/12/2016
Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26
Nombre de conseillers en exercice : 26
Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 23

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Eric COLLE, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, , Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

Mme Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M Didier VINCENT

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

INTERCOMMUNALITE, Autres (5-7-9-7)

DEL.N°06/2016 MODIFICATION DELIBERATION BAIL COMMERCIAL – PRESLES

Vu la délibération n° 05/2016 du 18 octobre 2016 portant les conditions d'achat pour location d'un immeuble industriel avec l'entreprise SAS EELSA pour mettre en place un bail commercial pour le site de Presles ;

Vu la demande de Monsieur APITZ, représentant des sociétés dénommées ci après, en date du 16 novembre portant sur le changement l'entreprise co-contractante. La SCI TANAM a été créée spécifiquement pour l'achat et la location de l'ensemble immobilier indiqué dans la délibération en date du 18 octobre 2016. La CC-BHV conclurait un bail commercial avec la SCI TANAM qui

elle-même sous –louerait le bâtiment à la SASU EELSA jusqu'à ce que la SCI devienne définitivement propriétaire dans un délai maximum de 3 ans.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

ACCEPTÉ la modification de l'entreprise co-contractante SCI TANAM pour la signature du bail commercial ;

PRÉCISE que les autres termes de la délibération concernant les frais de location, et le montage financier de l'opération, les autorisations de négociations restent inchangés ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération ;

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits ;
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



<p>RENDU EXÉCUTOIRE PAR LE PRÉSIDENT</p> <p>compte tenu de la transmission en Préfecture</p> <p>le</p> <p>et de la notification ou publication</p> <p>le</p> <p>Le Président, Dominique PEDUZZI</p>

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 20 décembre 2016

L'an deux mil seize, le 20 décembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Saint Nicolas- 88360 FERDRUPT en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 05/12/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 23

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Eric COLLE, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, , Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

Mme Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M Didier VINCENT

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

INTERCOMMUNALITE, Autres (5-7-9-7)

DEL.N°06/2016 MODIFICATION DELIBERATION BAIL COMMERCIAL – PRESLES

Vu la délibération n° 05/2016 du 18 octobre 2016 portant les conditions d'achat pour location d'un immeuble industriel avec l'entreprise SAS EELSA pour mettre en place un bail commercial pour le site de Presles ;

Vu la demande de Monsieur APITZ, représentant des sociétés dénommées ci après, en date du 16 novembre portant sur le changement l'entreprise co-contractante. La SCI TANAM a été créée spécifiquement pour l'achat et la location de l'ensemble immobilier indiqué dans la délibération en date du 18 octobre 2016. La CC-BHV conclurait un bail commercial avec la SCI TANAM qui

elle-même sous –louerait le bâtiment à la SASU EELSA jusqu'à ce que la SCI devienne définitivement propriétaire dans un délai maximum de 3 ans.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

ACCEPTÉ la modification de l'entreprise co-contractante SCI TANAM pour la signature du bail commercial ;

PRÉCISE que les autres termes de la délibération concernant les frais de location, et le montage financier de l'opération, les autorisations de négociations restent inchangés ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération ;

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits ;
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



<p>RENDU EXÉCUTOIRE PAR LE PRÉSIDENT</p> <p>compte tenu de la transmission en Préfecture</p> <p>le</p> <p>et de la notification ou publication</p> <p>le</p> <p>Le Président, Dominique PEDUZZI</p>

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 20 décembre 2016

L'an deux mil seize, le 20 décembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Saint Nicolas- 88360 FERDRUPT en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 05/12/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 23

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Eric COLLE, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, , Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

Mme Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M Didier VINCENT

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

INTERCOMMUNALITE, Autres (5-7-9-7)

DEL. N°07/2016 OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES

Le titre III de la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi Macron, relatif notamment au développement de l'emploi, introduit de nouvelles mesures visant à améliorer au profit des salariés et des commerçants les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche et en soirée.

Considérant le courriel de Monsieur le Préfet des Vosges en date du 18 novembre dernier concernant la modification de la procédure d'ouverture des commerces le dimanche à compter du 1^{er} janvier 2016, exception faite des communes touristiques et thermales pour lesquelles le délai est fixé au 1^{er} janvier 2017 suite à l'application de la Loi du 06 Août 2015 dite « Loi Macron ».

Considérant que les communes sont tenues de se prononcer à ce sujet et d'arrêter le nombre d'ouvertures dominicales ainsi que les dates d'ouvertures ;

Considérant que si les communes ne délibèrent pas : les commerces ne peuvent pas ouvrir du tout (sauf les commerces sous statut dérogatoire) ;

Considérant que les communes ont toute latitude pour déterminer le nombre annuel de dimanches ouverts, dans une fourchette de cinq à douze jours par an ;

Si les communes veulent autoriser les commerces à ouvrir jusqu'à cinq dimanches : elles doivent délibérer pour fixer le nombre et dates. La Communauté de communes n'a pas besoin de délibérer ;

Si les communes veulent autoriser les commerces à ouvrir de 5 à 12 dimanches : elles doivent délibérer pour fixer le nombre et les dates. Un avis conforme de la Communauté de communes est nécessaire ;

Considérant que les accords de branche restent applicables à ce stade et ne sont pas bloquants dans la démarche, la Loi Macron ne modifiant pas le code du travail sur ce point. Les principes de rémunération majorée et de repos compensateurs perdurent. La Loi Macron impose un volontariat formalisé des salariés et la possibilité de scrutin. Les commerces de détail alimentaires sont régis par des dispositions particulières puisqu'ils peuvent ouvrir tous les dimanches jusqu'à 13 heures, en contrepartie d'un repos compensateur d'une journée par quinzaine (les surfaces de vente de plus de 400 m² doivent verser à leurs salariés une rémunération majorée de 30 %) ;

Considérant les délibérations des communes du territoire communautaire ;

Vu la délibération n°5443 du 17 octobre 2016 de la Commune de Rupt sur Moselle portant à 7 le nombre de dimanches au cours desquels les commerçants ont le droit d'ouvrir leurs magasins ;

Vu la délibération n°18/2016 du 24 octobre 2016 de la Commune de Saint Maurice sur Moselle portant à 12 le nombre de dimanches au cours desquels les commerçants ont le droit d'ouvrir leurs magasins ;

Vu la délibération n°14/2016 du 17 novembre 2016 de la Commune de Fresse sur Moselle portant à 12 le nombre de dimanches au cours desquels les commerçants ont le droit d'ouvrir leurs magasins ;

Vu la délibération n° 70/2016 du 17 novembre 2016 de la Commune de Ferdrupt portant à 12 le nombre de dimanches au cours desquels les commerçants ont le droit d'ouvrir leurs magasins ;

Vu la délibération n° 10/2016 du 25 novembre 2016 de la Commune du Thillot portant à onze le nombre de dimanches au cours desquels les commerçants ont le droit d'ouvrir leurs magasins ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité ;

EMET un avis favorable pour la modification du calendrier d'ouverture dominicale des commerces conformément aux demandes des communes de Rupt sur Moselle, Saint Maurice sur Moselle, Fresse sur Moselle, Ferdrupt à savoir :

Rupt sur Moselle, dates retenues :

- ❖ 1^e dimanche soldes d'hiver
- ❖ 1^{er} dimanche soldes d'été
- ❖ Dimanche suivant la foire aux Harengs
- ❖ Les 2 dimanches précédant la rentrée scolaire
- ❖ Les 2 dimanches précédant les fêtes de Noël

Saint Maurice sur Moselle, dates retenues :

- ❖ 2 premiers dimanches soldes d'hiver
- ❖ 2 premiers dimanches soldes d'été
- ❖ Dernier dimanche de septembre et premier dimanche d'octobre
- ❖ Quatre premiers dimanches de décembre
- ❖ Vacances d'hiver : 2 premiers dimanches des vacances (zone B)

Fresse sur Moselle, dates retenues :

- ❖ 08 janvier 2017 à l'occasion du 1^{er} dimanche des soldes d'hiver ;
- ❖ 15 janvier 2017 à l'occasion du 2^{ème} dimanche des soldes d'hiver ;
- ❖ 16 avril 2017 à l'occasion de la braderie ;
- ❖ 07 mai 2017 à l'occasion d'une journée portes ouvertes ;
- ❖ 21 mai 2017 à l'occasion d'une journée portes ouvertes et du vide greniers de l'association des Parents d'élèves ;
- ❖ 08 mai 2017 à l'occasion de ventes privées ;
- ❖ 02 juillet 2017 à l'occasion du 1^{er} dimanche des soldes d'été et d'une journée portes ouvertes ;
- ❖ 17 septembre 2017 à l'occasion du vide-greniers de l'association des Bretons des Vosges et d'une journée portes ouvertes ;
- ❖ 29 octobre 2017 à l'occasion d'une braderie ;
- ❖ 26 novembre 2017 à l'occasion de ventes privées et d'une journée portes ouvertes ;
- ❖ 10 décembre 2017 à l'occasion du 2^{ème} dimanche avant Noël et d'une journée portes ouvertes ;
- ❖ 17 décembre 2017 à l'occasion du dernier dimanche avant Noël et d'une journée portes ouvertes.

FERDRUPT, à savoir :

- ❖ 1^e dimanche soldes d'hiver
- ❖ 1^{er} dimanche soldes d'été
- ❖ Les dimanches 9-16-23-30 juillet 2017
- ❖ Les dimanches 6 et 13 août 2017
- ❖ Les 2 dimanches précédant la rentrée des vacances scolaires
- ❖ Les 2 dimanches précédant les fêtes de Noël

LE THILLOT, à savoir :

- ❖ 3 dimanches lors des vacances de février (zone B)
- ❖ Le dimanche 14 mai (braderie du magasin d'usine des Tissages Eugène Georges)
- ❖ Le premier dimanche de juin (pour la foire aux beignets)
- ❖ Le premier dimanche es soldes d'été
- ❖ Le dimanche 17 septembre (Hautes Mynes – 400^{ème} anniversaire de l'utilisation poudre noire)
- ❖ Le premier dimanche des soldes d'hiver
- ❖ 3 dimanches avant Noël

PRECISE que si des circonstances empêchent l'ouverture d'un magasin à l'une des dates prévues, dans n'importe quelle commune du territoire, le bureau de la Communauté de Communes est autorisé à y substituer une autre date d'ouverture ;

DIT que la présente décision sera transmise aux Maires de chaque commune pour information ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



<p>RENDU EXÉCUTOIRE PAR LE PRÉSIDENT</p> <p>compte tenu de la transmission en Préfecture</p> <p>le</p> <p>et de la notification ou publication</p> <p>le</p> <p>Le Président, Dominique PEDUZZI</p>

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 20 décembre 2016

L'an deux mil seize, le 20 décembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Saint Nicolas- 88360 FERDRUPT en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 05/12/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 23

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Eric COLLE, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, , Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

Mme Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M Didier VINCENT

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE, Intercommunalité (5-7)

DEL. N° 08/2016 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC LA COMMUNE ET/OU LA STRUCTURE D'ACCUEIL

Vu les dispositions de la loi NOTRe imposant pour les Communautés de Communes la prise de compétence « Tourisme » au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la délibération n° 03/2016 du 28 juillet 2016 portant sur la feuille de mission concernant la prise de compétence « Tourisme » ;

Vu la délibération n° 01/2016 du 18 octobre 2016 portant sur la création d'un Office de Tourisme Intercommunal ;

Considérant la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la nécessité impérieuse de continuité de service due aux prestataires du territoire et aux touristes ;

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité ;

DIT qu'il est essentiel de garantir un transfert des activités existantes vers la communauté de Communes et/ou l'établissement public sans rupture de service ;

DIT qu'il est indispensable pour garantir le droit des agents dans le cadre du transfert des activités existantes vers la Communauté de Communes et/ou l'établissement public, de passer par la mise à disposition des personnes dont l'activité est consacrée aujourd'hui au sein des communes à l'activité 'promotion et commercialisation touristique'.

DIT que cette période de transition est indispensable pour respecter les délais réglementaires et les obligations légales protégeant les agents de la fonction publique, mais aussi pour tenir compte du temps d'évaluation et de préparation des actes à réaliser (saisie de la commission mixte paritaire ...).

PRECISE que dans ce cas ne s'agissant pas d'une fusion absorption des structures, il y a nécessité de chevauchement afin de permettre une reprise des engagements des structures auprès des fournisseurs ;

MANDATE Monsieur le Président pour conduire cette opération en relation avec Monsieur le Maire et/ou Monsieur le Président des communes et structures concernées ;

DONNE son accord sur « LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL » affecté aux missions qui ont été dévolues à la promotion et à la commercialisation touristique ;

ACCEPTE les termes de la convention ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI



<p>RENDU EXÉCUTOIRE PAR LE PRESIDENT</p> <p>compte tenu de la transmission en Préfecture</p> <p>le</p> <p>et de la notification ou publication</p> <p>le</p> <p>Le Président, Dominique PEDUZZI</p>

Accusé de réception en préfecture
088-200033868-20161213-122016_082016-DE
Reçu le 20/12/2016

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT



DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 20 décembre 2016

L'an deux mil seize, le 20 décembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Saint Nicolas– 88360 FERDRUPT en séance publique sous la présidence de M. Dominique PEDUZZI.

Date convocation : 05/12/2016

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 23

Etaient présents : Mmes et MM. Claude BABEL, Etienne COLIN, Eric COLLE, Savine CUENOT, François CUNAT, André DEMANGE, Marie Claude DUBOIS, Brigitte FOPPA, Brigitte JEANPIERRE, Odile MARCHAL, Michel MOUROT, Dominique PEDUZZI, Michel PETITJEAN, Thierry RIGOLLET, Pierre ROMARY, Danièle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, , Didier VINCENT, Alain VINEL, Jean François VIRY.

Etaient Absents ou excusés :

Mme Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

Secrétaire de séance : M Didier VINCENT

Secrétaire adjoint : Mme Karine REY

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE, Intercommunalité (5-7)

DEL. N° 09/2016 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES MATERIELS AVEC LA COMMUNE ET/OU LA STRUCTURE D ACCUEIL

Vu les dispositions de la loi NOTRe imposant pour les Communautés de Communes la prise de compétence « Tourisme » au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la délibération n° 03/2016 du 28 juillet 2016 portant sur la feuille de mission concernant la prise de compétence « Tourisme » ;

Vu la délibération n° 01/2016 du 18 octobre 2016 portant sur la création d'un Office de Tourisme Intercommunal ;

Vu la nécessité impérieuse de continuité de service due aux prestataires du territoire et aux touristes ;

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, et l'unanimité ;

DIT qu'il est essentiel de garantir un transfert des activités existantes vers la Communauté de Communes et/ou établissement public sans rupture de service ;

DIT que cette période de transition est indispensable pour respecter les délais réglementaires et les obligations légales, mais aussi pour tenir compte du temps d'évaluation et de préparation des actes à réaliser.

PRECISE que les matériels, durant cette période de transition, resteront dans les lieux où ils sont affectés ;

ACCEPTE les termes de la convention ci-annexée.

DONNE son accord pour mettre en place cette convention avec la Commune et/ou la structure d'accueil concernée ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI



<p>RENDU EXÉCUTOIRE PAR LE PRÉSIDENT</p> <p>compte tenu de la transmission en Préfecture</p> <p>le</p> <p>et de la notification ou publication</p> <p>le</p> <p>Le Président, Dominique PEDUZZI</p>
